

De télécom à techno



Bell se modernise pour devenir un chef de file des services technologiques et des médias numériques.

Fondée sur des principes de contact allégé, de moindre coût et de simplification, notre transformation opérationnelle accélérera l'innovation et la commercialisation. Nous misons sur les réseaux résilients et sur l'automatisation pour offrir de meilleurs produits, services et expériences à notre clientèle. Enfin, nous ne perdons jamais de vue notre responsabilité d'entreprise, qui contribue à bâtir un monde meilleur, de meilleures collectivités et un meilleur milieu de travail.

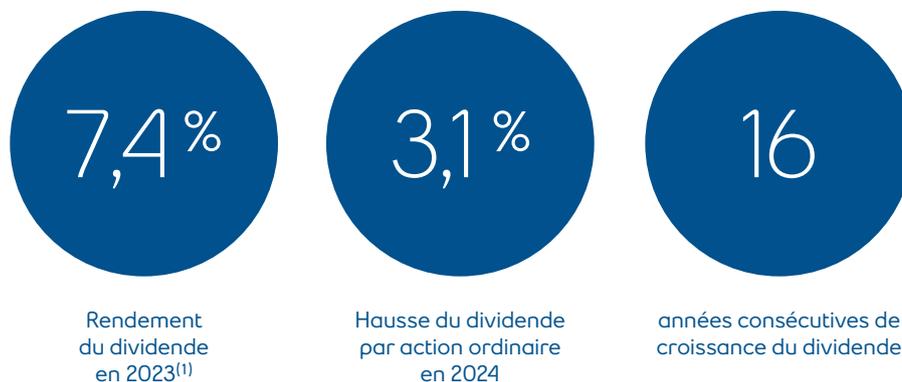
Table des matières

| | |
|---|-----|
| Notre performance financière | 2 |
| Message du président du conseil | 4 |
| Message du président et chef de la direction | 6 |
| Rapport de gestion | 8 |
| Rapports sur le contrôle interne | 116 |
| États financiers consolidés | 118 |
| Conseil d'administration | 170 |
| Haute direction | 171 |
| Renseignements aux investisseurs | 172 |

Notre performance financière

Faits saillants des finances et de l'exploitation

Tout au long de 2023, l'équipe Bell a fourni des technologies de communications et ainsi amélioré la connectivité des Canadiens et des Canadiennes. Ces connexions constituent la base du succès à long terme de BCE.



Performance financière de 2023

| | Résultats réels | Cible |
|---|-----------------|----------------|
| Croissance [†] des produits | 2,1 % | de 1 % à 5 % |
| Croissance [†] du BAIIA ajusté ⁽²⁾ | 2,1 % | de 2 % à 5 % |
| Croissance [†] du bénéfice net | -20,5 % | S.O. |
| Intensité du capital ⁽³⁾ | 18,6 % | de 19 % à 20 % |
| Croissance [†] du bénéfice net par action (BPA) | -23,5 % | S.O. |
| Croissance [†] du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾ | -4,2 % | de -7 % à -3 % |
| Croissance [†] des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | -5,0 % | S.O. |
| Croissance [†] des flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾ | 2,5 % | de 2 % à 10 % |

† Par rapport à 2022.

(1) Dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le prix de l'action de BCE à la clôture de la période.

(2) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Se reporter à la rubrique 11, « Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) », du rapport de gestion annuel 2023 de BCE pour en savoir plus sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière conforme aux IFRS la plus comparable et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure conforme au IFRS la plus comparable.

(3) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Pour une description des facteurs de risque et des hypothèses liés aux déclarations prospectives figurant ci-dessus et dans les messages qui suivent, veuillez consulter la rubrique Mise en garde concernant les déclarations prospectives du rapport de gestion annuel 2023 de BCE présenté plus loin dans le présent rapport.

Connecter la population canadienne grâce à des services technologiques et à des médias de pointe

Les membres de l'équipe Bell continuent de promouvoir l'expérience client grâce aux réseaux avancés, aux services technologiques et au contenu captivant que nous offrons aux particuliers, aux familles, aux collectivités, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les efforts pour préserver la résilience et la capacité de nos services à large bande, de télévision et sans fil de calibre mondial ainsi que les initiatives pour simplifier la façon de faire des affaires avec Bell ont permis une solide croissance du nombre d'abonnements aux services Internet de détail, de télévision sur protocole Internet (télé IP) et sans fil en 2023.

24,72 M

de connexions totales
des marchés résidentiels,
d'affaires et de gros de Bell

| Abonnements de détail de BCE (en millions) | 2023 | 2022 | Variation |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Téléphones mobiles ⁽¹⁾ | 10,29 | 9,95 | 3,4 % |
| Appareils mobiles connectés ⁽¹⁾ | 2,73 | 2,45 | 11,4 % |
| Internet ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | 4,47 | 4,26 | 5,0 % |
| Télé IP ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾ | 2,07 | 1,99 | 4,1 % |
| Télévision satellite ⁽²⁾ | 0,65 | 0,76 | -14,2 % |
| Services de téléphonie résidentielle ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 2,02 | 2,19 | -7,7 % |
| Total | 22,24 | 21,60 | 3,0 % |

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

(2) Exclut les abonnements aux services de gros.

(3) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet, des services de télé et des services de téléphonie résidentielle a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet a été réduite de 7 347 abonnés.

(5) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet, des services de télé et des services de téléphonie résidentielle a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et 64 498 abonnés, respectivement.

(6) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

Message du président du conseil



Cette année, nous avons connecté encore plus de Canadiens et de Canadiennes à nos réseaux de fibre optique et sans fil de pointe, qui sont essentiels pour favoriser l'innovation et la prospérité économique.

Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Création de valeur par la transformation pour les sociétés du groupe BCE

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nous sommes fiers que nos réseaux de fibre optique et sans fil de calibre mondial permettent aux gens de communiquer entre eux, d'être productifs et de rester informés et divertis tous les jours.

Cette année, nous avons élargi notre portée et connecté encore plus de Canadiens et de Canadiennes à nos réseaux de fibre optique et sans fil de pointe, qui sont essentiels pour favoriser l'innovation et la prospérité économique future des gens, des entreprises et des collectivités au pays.

Nous sommes déterminés à rehausser l'expérience client en simplifiant les interactions grâce à nos solutions numériques, pour la clientèle tant résidentielle que d'affaires, tout en favorisant une structure de coûts efficace.

Le contenu de Bell Média en matière de divertissement, de sports et d'information demeure parmi les plus captivants au Canada. Conscients de l'évolution des habitudes d'utilisation des médias de la population canadienne, nous continuons à nous réorienter vers les expériences numériques afin de répondre aux besoins changeants de nos publics.

Pour poursuivre la concrétisation de notre raison d'être dans l'avenir, Bell a amorcé cette année une transformation pour passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à un chef de file des services technologiques et des médias numériques. En explorant de nouveaux secteurs de croissance ou en émergence, nous pavons la voie à la résilience dans un environnement complexe qui évolue rapidement.

Mieux pour tous

Nous reconnaissons que l'incidence et la portée de notre entreprise vont bien au-delà des communications et des médias, qui sont au cœur de nos activités. En tant que l'une des plus grandes entreprises du Canada, nous avons un rôle important à jouer pour bâtir des collectivités et un avenir meilleurs.

Bell continue de faire des progrès dans la réduction de son empreinte environnementale. Nous sommes déterminés à atteindre nos ambitieuses cibles de réduction des émissions de GES et nous poursuivons nos efforts de protection de l'environnement.

Notre engagement envers la sensibilisation en matière de santé mentale donne des résultats concrets. Née en 2010, Bell Cause pour la cause est devenue la plus importante conversation sur la santé mentale au monde, et Bell prévoit respecter son engagement actuel d'investir 155 millions \$ en santé mentale d'ici la fin de 2025.

Pour 2024, nous augmentons le dividende sur actions ordinaires de 3,1 %, pour le porter à 3,99 \$ par action. Le versement pour le premier trimestre de 2024 sera effectué le 15 avril 2024. Il s'agit de la 16^e année de croissance ininterrompue du dividende.

En avril 2023, après de vastes consultations auprès des personnes ayant un handicap, nous avons lancé le premier plan sur l'accessibilité à l'échelle de l'entreprise. Ce plan permettra à BCE de définir, de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité conformément aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Notre contribution à la création d'un monde meilleur n'est pas passée inaperçue. Au début de 2024, Corporate Knights a classé Bell au premier rang des sociétés de communications dans son palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde.

Nous figurons aussi parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada selon Mediacorp pour une neuvième année d'affilée tandis que Bell Solutions techniques a reçu un prix d'engagement exceptionnel pour l'équité en matière d'emploi, décerné par Emploi et Développement social Canada.

Rendement pour les actionnaires

Je me réjouis des progrès réalisés en 2023. Notre performance témoigne de l'importance cruciale d'équilibrer les priorités à court et à long terme afin de répondre aux attentes de nos actionnaires et de nous positionner pour saisir les occasions de croissance qui se présenteront.

Pour 2024, nous augmentons le dividende sur actions ordinaires de 3,1 %, pour le porter à 3,99 \$ par action. Le versement pour le premier trimestre de 2024 sera effectué le 15 avril 2024. Il s'agit de la 16^e année de croissance ininterrompue du dividende.

Le point sur le conseil

Le conseil d'administration de BCE continue de respecter les principes les plus rigoureux en matière d'excellence de la gouvernance. En tant que président, je suis extrêmement fier que le quotidien The Globe and Mail nous ait classés au quatrième rang des conseils d'administration d'entreprise les mieux gérés au Canada en 2023.

En novembre 2023, nous avons accueilli Johan Wibergh comme membre du conseil d'administration de BCE. Le conseil profitera de son riche bagage à titre d'ancien chef du développement technologique de Vodafone et d'ancien vice-président exécutif et chef des réseaux des unités d'affaires d'Ericsson. Son leadership et son expertise appuieront notre transformation.

Ce qui nous attend

Malgré nos réussites de l'année dernière, des défis subsistent. Malheureusement, de récentes décisions réglementaires à l'échelle fédérale entraînent déjà des répercussions négatives sur nos investissements futurs dans les collectivités que nous servons. Alors que nous continuons de donner accès à davantage de Canadiens et de Canadiennes à nos réseaux, nous avons besoin de politiques gouvernementales qui soutiennent et encouragent les investissements privés dans l'infrastructure réseau.

Au cours de la prochaine année, nous nous ajusterons au contexte économique et au cadre réglementaire, tout en consolidant les bases de notre transformation et en réalisant nos priorités stratégiques.

Au nom du conseil d'administration, je remercie nos actionnaires. Je suis convaincu que vous partagez notre confiance dans l'orientation future des sociétés du groupe BCE alors que nous poursuivons notre transformation et notre parcours pour être un chef de file des services technologiques et des médias numériques.



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Message du président et chef de la direction



L'équipe Bell est fière de respecter ses engagements : prendre les décisions à court terme nécessaires pour répondre aux attentes de ses actionnaires, tout en jetant les bases qui nous permettront d'assurer notre croissance à long terme.

Mirko Bibic
Président et chef
de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Après une année de progrès, une année d'occasions

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Depuis 144 ans, nous concrétisons cette raison d'être grâce à notre souplesse à l'égard des dynamiques de marché en évolution et des changements dans le paysage économique et réglementaire, pavant ainsi la voie à une intensification de l'innovation et au progrès.

Aujourd'hui, nous accélérons notre transformation pour passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à un chef de file des services technologiques et des médias numériques. Nous explorons de nouvelles avenues de croissance et créons de nouvelles occasions pour notre clientèle, nos collectivités, nos actionnaires et les membres de notre équipe.

L'équipe Bell est fière de respecter ses engagements : prendre les décisions à court terme nécessaires pour répondre aux attentes de ses actionnaires, tout en jetant les bases qui nous permettront d'assurer notre croissance à long terme.

Investir dans les réseaux et baisser les prix

Nos dépenses d'investissement ont totalisé 4,58 milliards \$ en 2023. Depuis 2020, Bell a investi près de 19 milliards \$ pour permettre à davantage de Canadiens et de Canadiennes de se connecter à notre réseau pure fibre, pour étendre la portée de nos réseaux sans fil 5G et 5G+ ainsi que pour améliorer la fiabilité et la résilience de nos réseaux pour notre clientèle.

En 2023, Bell a étendu la couverture de son réseau pure fibre pour rejoindre 633 000 foyers et entreprises supplémentaires, et nous avons fait de même pour nos réseaux 5G et 5G+, qui sont dorénavant accessibles à 86 % et à 51 % de la population canadienne, respectivement. Forts de la couverture de notre réseau de fibre optique, nous avons accru notre part de marché dans les services Internet à large bande plus rapidement que nos homologues l'an dernier.

Nous avons accompli tout cela tout en augmentant l'abordabilité pour notre clientèle. Au cours de la dernière année, les prix des services sans fil et Internet ont diminué à l'échelle nationale, tandis que le coût de la vie a augmenté.

Placer la clientèle au centre de nos priorités

Bell a surpassé les autres fournisseurs de services nationaux dans le rapport annuel 2022-2023 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) pour la huitième année de suite, sa part des plaintes dans le secteur ayant diminué de 6 % par rapport à l'année précédente.

Bell continue de privilégier les solutions numériques et d'automatisation de pointe, de redéfinir l'excellence en matière de services et de réaliser des économies, tout en offrant à sa clientèle plus de contrôle et de flexibilité pour acheter des services, y accéder et y apporter des changements au moyen de l'application primée MonBell. Notre outil de réparation virtuelle en libre-service qui inclut notre fonctionnalité de vérification Wi-Fi a franchi le cap du million de sessions.

Aujourd'hui, nous accélérons notre transformation pour passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à un chef de file des services technologiques et des médias numériques. Nous explorons de nouvelles avenues de croissance et créons de nouvelles occasions pour notre clientèle, nos collectivités, nos actionnaires et les membres de notre équipe.

Annoncé au début de 2024, notre partenariat avec Best Buy Canada, dans le cadre duquel 165 magasins La Source seront renommés Best Buy Express, réunit les services mobiles et Internet primés de Bell et l'expertise de Best Buy en matière de vente au détail de produits électroniques grand public afin d'offrir le meilleur des deux mondes aux consommateurs et consommatrices du Canada. Il s'agit là de la plus récente étape de notre stratégie de transformation de nos canaux.

L'acquisition de FX Innovation et notre collaboration avec ServiceNow, ainsi que nos relations avec les grands fournisseurs de services infonuagiques et les grandes sociétés de cybersécurité du monde, nous aident à accélérer notre transformation et nous permettent de mieux répondre aux besoins changeants de nos entreprises clientes grâce aux services infonuagiques, à l'automatisation des flux de travail et aux solutions de sécurité.

Offrir le meilleur contenu, en direct et sur demande

Bell Média continue de diffuser certains des contenus les plus regardés au pays, en français et en anglais, lesquels sont accessibles en tout temps, de partout et sur n'importe quelle plateforme.

Le nombre d'heures de visionnement en 2023 n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de Crave. Nous avons lancé une nouvelle formule d'abonnements soutenue par la publicité et annoncé l'arrivée de Crave parmi les chaînes Prime Video d'Amazon en 2024.

Nous avons également conclu une nouvelle entente à long terme avec Warner Bros. Discovery qui fait de Crave le diffuseur de la programmation de HBO et de Max au Canada.

Lorsqu'elle sera réalisée, l'acquisition des activités canadiennes d'OUTFRONT Media étendra notre présence sur le marché de l'affichage extérieur. Parallèlement, les progrès accomplis du côté des services Audio adressable et Télévision adressable offrent une expérience personnalisée à l'auditoire et une plus grande valeur aux annonceurs.

La transformation de Bell Média en une société de médias numériques est nécessaire, en raison des conditions difficiles sur le marché publicitaire, de la concurrence créée par les géants étrangers de la diffusion en continu et de l'évolution des préférences des consommateurs et consommatrices. Notre virage numérique stratégique porte ses fruits : 35 % de nos produits tirés des médias proviennent maintenant du numérique, en hausse par rapport à 14 % il y a à peine quatre ans.

Accroître notre impact sur la collectivité et bâtir la meilleure équipe

Notre engagement envers la sensibilisation en matière de santé mentale se poursuit partout au Canada. À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause et tout au long de l'année, nous soutenons des organismes de santé mentale qui fournissent des soins dans

leur collectivité. Notamment, nous nous sommes engagés à verser 15 millions \$ dans le cadre de la campagne Libère tes émotions de Jeunesse, J'écoute afin d'améliorer l'accès aux services numériques en santé mentale de cet organisme. Nous avons aussi donné 1 million \$ à IWK Health, situé à Halifax, pour créer un lieu réservé à la santé mentale des enfants dans le service des urgences de son centre de santé, sans compter les autres dons remis par le Fonds communautaire, le Fonds diversité et le Fonds postsecondaire de Bell Cause pour la cause.

La création d'un milieu de travail sécuritaire, positif et inclusif pour notre équipe demeure une priorité. Nous offrons un soutien illimité en santé mentale aux membres de l'équipe et, cette année, nous avons élargi la couverture en vue de répondre aux besoins en évolution d'une main-d'œuvre moderne.

Ce que 2024 et les années à venir nous réservent

L'avenir n'est pas sans défis.

Les économies canadienne et mondiale doivent affronter des difficultés croissantes, en raison de la persistance de l'inflation et des taux d'intérêt élevés. La décision du CRTC d'obliger Bell à fournir un accès à ses réseaux de fibre au Québec et en Ontario a déjà une incidence sur notre future stratégie d'investissement. La mise en place d'un nouveau cadre de radiodiffusion n'avance pas assez rapidement, et le secteur vit d'importants bouleversements.

Dans l'avenir, nous délaisserons progressivement les secteurs très réglementés de notre entreprise. Nous avons entrepris une restructuration pour nous assurer que notre modèle d'exploitation et notre structure de coûts correspondent aux attentes de notre clientèle et s'inscrivent dans les objectifs de notre transformation. Bien que ce processus ne soit pas facile, il est nécessaire si nous souhaitons devenir plus agiles dans un contexte en évolution rapide.

En 2024, nous continuerons d'investir dans de nouveaux secteurs de croissance, comme l'infonuagique, les services de sécurité et les solutions publicitaires évoluées. La réussite de notre transformation pour devenir un chef de file des services technologiques et des médias numériques nous permettra de demeurer concurrentiels, d'enregistrer de solides résultats financiers et de nous positionner pour réaliser une croissance durable. C'est sur ce point que nous nous concentrons et que nous continuerons à nous concentrer.

Au nom de l'équipe Bell, je remercie notre clientèle et nos actionnaires. Votre soutien est indispensable à notre succès.



Mirko Bibic
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Rapport de gestion

Table des matières

| | | | |
|--|----|---|-----|
| 1 Vue d'ensemble | 12 | 5 Analyse des secteurs d'activité | 56 |
| 1.1 Introduction..... | 12 | 5.1 Bell SCT..... | 56 |
| 1.2 À propos de BCE..... | 15 | 5.2 Bell Média..... | 66 |
| 1.3 Principaux faits récents touchant notre société..... | 18 | 6 Gestion financière et des capitaux | 71 |
| 1.4 Stratégie relative aux marchés financiers..... | 20 | 6.1 Dette nette..... | 71 |
| 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque..... | 23 | 6.2 Données liées aux actions en circulation..... | 72 |
| 1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise..... | 26 | 6.3 Flux de trésorerie..... | 72 |
| 2 Impératifs stratégiques | 35 | 6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi..... | 74 |
| 2.1 Bâtir les meilleurs réseaux..... | 35 | 6.5 Gestion des risques financiers..... | 75 |
| 2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs..... | 36 | 6.6 Notations..... | 78 |
| 2.3 Offrir le contenu le plus captivant..... | 37 | 6.7 Liquidité..... | 79 |
| 2.4 Promouvoir l'expérience client..... | 38 | 6.8 Litiges..... | 81 |
| 2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace..... | 38 | 7 Faits saillants annuels et trimestriels | 82 |
| 2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable..... | 39 | 7.1 Information financière annuelle..... | 82 |
| 3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques | 40 | 7.2 Information financière trimestrielle..... | 84 |
| 3.1 Rendement de BCE en 2023 par rapport aux objectifs..... | 40 | 8 Cadre réglementaire | 87 |
| 3.2 Perspectives commerciales et hypothèses..... | 41 | 8.1 Introduction..... | 87 |
| 3.3 Principaux risques d'entreprise..... | 42 | 8.2 Loi sur les télécommunications..... | 87 |
| 4 Analyse financière consolidée | 47 | 8.3 Loi sur la radiodiffusion..... | 90 |
| 4.1 Introduction..... | 47 | 8.4 Loi sur la radiocommunication..... | 91 |
| 4.2 Connexions clients..... | 48 | 8.5 Loi sur Bell Canada..... | 91 |
| 4.3 Produits d'exploitation..... | 49 | 8.6 Autres..... | 91 |
| 4.4 Coûts d'exploitation..... | 50 | 9 Risques d'entreprise | 92 |
| 4.5 Bénéfice net..... | 50 | 10 Méthodes comptables | 105 |
| 4.6 BAIIA ajusté..... | 51 | 11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) | 109 |
| 4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres..... | 51 | 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR..... | 109 |
| 4.8 Amortissements..... | 52 | 11.2 Ratios non conformes aux PCGR..... | 112 |
| 4.9 Charges financières..... | 52 | 11.3 Total des mesures sectorielles..... | 113 |
| 4.10 Perte de valeur d'actifs..... | 53 | 11.4 Mesures de gestion du capital..... | 113 |
| 4.11 Autres charges..... | 53 | 11.5 Mesures financières supplémentaires..... | 114 |
| 4.12 Impôt sur le résultat..... | 54 | 11.6 IPC..... | 114 |
| 4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA..... | 54 | 12 Efficacité des contrôles internes | 115 |
| 4.14 Dépenses d'investissement..... | 55 | | |
| 4.15 Flux de trésorerie..... | 55 | | |

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 7 mars 2024, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (notice annuelle 2023 de BCE), datée du 7 mars 2024, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR+, à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2024, l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2024 de BCE, et la cible de la politique de distribution de dividendes, les dépenses d'investissement prévues de BCE et les plans de déploiement des réseaux, l'objectif de la ligne de conduite financière de BCE, les économies de coûts et les autres avantages qui devraient découler des réductions de personnel, les indemnités de départ connexes estimatives, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2024, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la conclusion prévue de l'acquisition proposée de l'entreprise canadienne de médias d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc., le moment auquel elle devrait avoir lieu, et les avantages qui devraient en découler, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris sans s'y limiter, notre objectif d'atteindre la carboneutralité (portée 1 et 2 uniquement) et nos cibles basées sur la science, nos objectifs de réduction des déchets envoyés à l'enfouissement, notre investissement communautaire, la protection de la vie privée et la sécurité des données, la gouvernance d'entreprise et l'éthique professionnelle, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 7 mars 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes

exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 7 mars 2024. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, l'inflation élevée, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à

acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à une entreprise de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance des données efficace; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une entreprise de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui

nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise suffisantes; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de GES et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2024 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2024 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2024 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mars 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au

T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), a été formé. Bell Média demeure un secteur à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média.

Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Après la clôture de l'exercice, Bell Canada a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins seront renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, Bell mettra progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermera 107 magasins La Source.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des produits publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada. Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

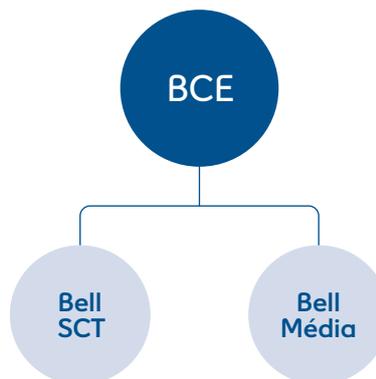
Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2023



(1) D'après le total des produits des activités ordinaires et le total des connexions clients réunies.

Notre raison d'être

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un des plus importants fournisseurs du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Les six impératifs stratégiques de Bell



Bâtir les meilleurs réseaux



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Promouvoir l'expérience client



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Nous avons commencé notre transition en vue de moderniser la société, qui passera d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à une entreprise de services technologiques et de médias numériques (« entreprise de technologie »). Face à l'innovation, les attentes de la clientèle évoluent, et ces derniers demandent des expériences utilisateur optimisées, un meilleur service à la clientèle et des réponses plus rapides de la part du marché. Notre transformation en une entreprise de technologie favorise l'amélioration de ces aspects. Notre transition pour devenir une entreprise de technologie est centrée sur les clients et les clientes et vise expressément à créer de la valeur additionnelle pour ceux-ci en leur offrant :

- la possibilité de profiter de nos produits, de nos services et de nos contenus sur n'importe quel appareil et de n'importe quel lieu;

- la possibilité d'être servis selon leur emploi du temps grâce à des interactions simplifiées de vente et d'assistance sur le canal de leur choix (par exemple, en ligne, auprès d'un centre d'appel, en magasin);
- un accès plus rapide à des produits, à des solutions et à des services nouveaux et améliorés, adaptés à l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.

En vue de soutenir et d'accélérer cette évolution, nous avons lancé un projet de transformation opérationnelle pluriannuel qui vise à moderniser nos activités, à accroître la productivité, à renforcer les compétences technologiques et à optimiser considérablement notre prix de base.

Notre conformité au référentiel international d'information intégrée

Conformément aux principes du référentiel international d'information intégrée (le référentiel), qui fait maintenant partie de l'International Financial Reporting Standards Foundation, Bell publie, parallèlement au présent rapport de gestion, un rapport annuel intégré présentant un survol stratégique qui décrit notre processus de création de valeur durable. Ce survol stratégique présente la façon dont nos activités d'exploitation nous permettent de générer une valeur durable pour nos parties prenantes, selon nos impératifs stratégiques et l'utilisation de nos capitaux. Nos capitaux, décrits ci-après, servent de matière première à notre stratégie d'affaires et à nos impératifs stratégiques, et ils sont transformés en résultats visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes au fil du temps.



Nos réseaux

Des réseaux de fibre à large bande et sans fil de calibre mondial à la fois fiables, accessibles et abordables



Notre clientèle et nos relations

Des relations solides avec la clientèle, les collectivités et les fournisseurs



Nos produits et services

Des produits, services et contenus médiatiques innovants et intéressants qui répondent aux exigences de la société



Notre environnement

Une gestion environnementale responsable dans tout ce que nous faisons



Notre équipe

Personnel qualifié, engagé et diversifié



Nos ressources financières

Les capitaux de nos investisseurs et investisseuses, le rendement sur nos investissements et les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités

Afin d'accroître la connectivité de l'information, nous avons intégré dans le présent rapport de gestion les icônes représentant nos six capitaux, décrits précédemment, afin de souligner le lien entre nos capitaux et les sujets abordés.

Résultats consolidés de BCE en 2023

Produits d'exploitation

24 673 \$

millions
2,1 % vs 2022

Bénéfice net

2 327 \$

millions
(20,5) % vs 2022

BAIIA ajusté ⁽¹⁾

10 417 \$

millions
2,1 % vs 2022

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires

2 076 \$

millions
(23,6) % vs 2022

Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾

2 926 \$

millions
(4,3) % vs 2022

Flux de trésorerie
provenant des activités
d'exploitation

7 946 \$

millions
(5,0) % vs 2022

Flux de trésorerie
disponibles ⁽¹⁾

3 144 \$

millions
2,5 % vs 2022

Connexions clients de BCE

Total – téléphones
mobiles ⁽³⁾

+3,4 %

10,3 millions d'abonnés
à la fin de 2023

Services Internet haute
vitesse de détail ^{(2) (4) (5)}

+5,0 %

4,5 millions d'abonnés
à la fin de 2023

Services de télé
de détail ^{(2) (5)}

(1,0) %

2,7 millions d'abonnés
à la fin de 2023

Services d'accès au réseau
(SAR) filaires résidentiels
de détail ^{(2) (5)}

(7,7) %

2,0 millions d'abonnés
à la fin de 2023

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, Total des mesures sectorielles et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(3) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(4) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(5) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel), notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

1.2 À propos de BCE

Nos résultats de 2023 sont présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. Nous décrivons nos produits et services par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Nos produits et services



Nos réseaux



Nos produits et services

Bell SCT

Description du secteur

- Offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada.
- Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale.
- Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada.
- Inclut nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Inclut les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source. Après la clôture de l'exercice, Bell Canada a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins seront renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, Bell mettra progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermera 107 magasins La Source.

Nos réseaux et notre rayonnement

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 6,4 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 182 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien⁽¹⁾.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Notre réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) à large bande sans fil à l'échelle du Canada est compatible avec les normes mondiales et permet d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables d'un océan à l'autre à la quasi-totalité de la population canadienne. La 5G et la 5G+ utilisent la technologie sans fil de prochaine génération, offrent des vitesses plus rapides et diminuent la latence. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays par le réseau LTE Advanced (LTE-A), la zone de couverture s'étendant à 95 % de la population canadienne, celle du réseau 5G, à 86 %, et celle du réseau 5G+, à 51 %, au 31 décembre 2023.

Voici quelques-unes de nos marques

Bell

BellAliant

BellMTS

Fibe™

Virgin
plus

lucky
mobile

Northwestel

LA SOURCE

- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 3 gigabits par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G+ dans certains marchés et jusqu'à 1,7 Gbit/s pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 89 à 705 mégabits par seconde (Mbit/s) dans les marchés partout au Canada); jusqu'à 1,5 Gbit/s pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s) dans les marchés partout au Canada; jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s)⁽²⁾.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque la clientèle se trouve à l'extérieur des zones de couverture 5G et 5G+.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IoT) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils et en permettant de réduire les coûts pour les appareils IoT connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.
- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Une zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) qui couvre plus de 7 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

(1) Bell a obtenu le droit d'acquiescer des licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz dans le cadre de l'enchère qui a eu lieu en novembre 2023, ce qui portera le total de nos avoirs dans les bandes de spectre pour les services sans fil à plus de 8,2 milliards MHz par population, ce qui correspond à une moyenne d'environ 234 MHz de spectre par Canadien.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTTP) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTTP repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.

Nous avons environ 9 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 000 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile (Lucky) et La Source et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail. Après la clôture de l'exercice, nous avons annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins seront renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, Bell mettra progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermera 107 magasins La Source.

Nos produits et services sans fil

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, Internet mobile, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables et les caméras de surveillance.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes, appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée, style de vie et réalité virtuelle) 5G et 5G+ les plus récents.
- **Voyages** : services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, service d'itinérance sur le réseau LTE dans 211 destinations et service d'itinérance 5G dans 87 destinations.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IdO** : gestion de parc de véhicules, gestion des actifs, chaîne d'approvisionnement intelligente, gestion d'immeubles et de sites, activités municipales et écosystème intégré de villes intelligentes en partenariat avec Esri.

Nos produits et services sur fil

Résidentiels

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTTP 5G ou de la ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris un service Wi-Fi fiable, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement allant

jusqu'à 3 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau de fibre jusqu'au nœud (FTTN) pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Plus à des vitesses allant jusqu'à 300 Mbit/s pour le téléchargement.

- **Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) et service de télé par satellite. Le nouveau service Télé Fibe de Bell utilisant la technologie Android TV de Google propose de nombreuses options de contenu en direct et sur demande offrant une qualité d'image d'une résolution 4K (4K) et des capacités et fonctions, notamment l'accès à des milliers d'applications, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle, l'enregistreur infonuagique, le récepteur 4K High Dynamic Range (HDR) compact et l'accès à l'application Télé Fibe. L'application Télé Fibe, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'appareils Android TV, d'un téléphone intelligent, d'une tablette et d'un ordinateur. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K HDR tout-en-un Android TV qui offre un accès à l'application Télé Fibe et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à plus de 10 000 applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin Plus TV.
- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- **Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, téléphonie, mobilité et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

Affaires

- **Internet et solutions de réseau** : Grâce à ses technologies de pointe et son expertise de bout en bout en matière de réseau, de nuage et de sécurité, Bell est un partenaire de choix des entreprises canadiennes pour la transformation des réseaux. Voici quelques-unes de nos solutions : Internet affaires, solutions définies par logiciel, réseaux privés, réseaux mondiaux, services gérés et services professionnels.
- **Voix et collaboration** : Nous proposons une gamme de solutions vocales et de collaboration, y compris des communications unifiées en tant que service (CUaaS), des services téléphoniques locaux et interurbains traditionnels, des services VoIP en nuage et des solutions évoluées comportant des fonctions d'appel personnalisées.
- **Nuage** : Bell soutient chaque étape du parcours vers le nuage grâce à une expertise en matière de nuage, de réseau et de sécurité, à un écosystème de partenaires évolué et à des solutions hybrides multinuages. Voici quelques-unes de nos solutions en nuage : services professionnels et gérés, solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique avec le service Amazon Web Services (AWS) Wavelength, connexion en nuage ainsi que sauvegarde et reprise après sinistre.
- **Sécurité** : Nous proposons une gamme complète de solutions pour répondre aux préoccupations de votre entreprise en matière de sécurité, notamment la sécurité du réseau, les services de sécurité infonuagique et les services professionnels.
- **Centre d'appels** : Nous offrons des solutions de centre d'appels en nuage évolutives qui comprennent des fonctions améliorées par l'intelligence artificielle (IA) et qui permettent des expériences omnicanal et des styles de travail flexibles et hybrides.

Bell Média

Description du secteur

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage extérieur, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement;
 - les produits liés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

Nos actifs et notre rayonnement

Télé

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau au Canada pour la 22^e année d'affilée, CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada, CTVNews.ca, la principale destination pour les nouvelles numériques, et le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles.
- 26 chaînes de télé spécialisées, y compris **RDS**, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un et **TSN**, le chef de file des sports au Canada.
- 4 services de télé payante et 5 services de diffusion en continu, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation originale de HBO et de Max en exclusivité au Canada, **RDS** et **TSN**.

Radio

- 103 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles par le site iHeartRadio.ca et par l'application iHeartRadio Canada, et un éventail de balados. En juin 2023, Bell Média a annoncé son intention de céder 3 de ces 103 stations de radio et, le 8 février 2024, Bell Média a annoncé son intention de céder un nombre supplémentaire de 45 de ses stations de radio à sept acheteurs, sous réserve de l'examen du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et d'autres conditions de clôture.

Affichage extérieur

- Réseau d'espaces publicitaires situés de manière stratégique dans l'ensemble du pays dans 20 des plus grandes villes du Canada.

Droits de diffusion

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la Ligue professionnelle de hockey féminin (LPHF), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, le NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.

Voici quelques-unes de nos marques



- **Warner Bros. Discovery** : Crave a prorogé une entente de licence à long terme avec Warner Bros. Discovery qui permet à Crave de demeurer le diffuseur des séries originales de HBO et de Max, des nouvelles séries disponibles sur câble, des séries télévisées de la bibliothèque et de conserver les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. L'entente donne également accès au contenu très prisé de Warner Bros. Discovery par l'intermédiaire de CTV, de CTV.ca, de l'application CTV et des chaînes de télé spécialisées de Bell Média.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

Autres actifs

- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Groupe de course Octane inc., entreprise montréalaise et promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.

Nos produits et services

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, de services numériques et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Crave**, le service bilingue de diffusion de vidéos de choix en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu prisé au même endroit, notamment la programmation de HBO, de Max et de STARZ et la programmation originale de langue française, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **RDS, TSN et TSN+**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de RDS et de TSN directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel ou mensuel à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



Notre personnel



Notre équipe

Membres du personnel

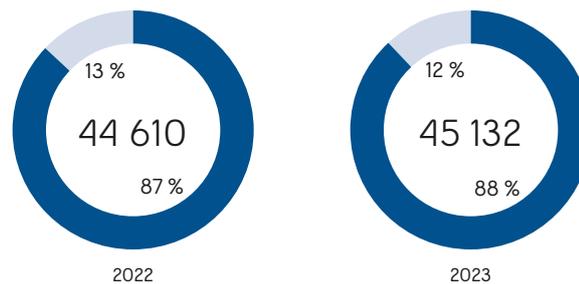
À la fin de 2023, notre équipe était composée de 45 132 membres, soit une augmentation de 522 par rapport aux 44 610 membres du personnel à la fin de 2022, attribuable à l'acquisition de FX Innovation en juin 2023 et à d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours de l'exercice, conjuguées à la hausse du nombre d'embauches dans nos centres de service à la clientèle, partiellement contrebalancée par l'attrition naturelle, les départs à la retraite et les réductions de personnel.

Environ 42 % du total des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2023.

BCE

Membres du personnel

● Bell SCT ● Bell Média



Code de conduite de Bell

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux membres du personnel des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les membres du personnel renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement de BCE et les plans de déploiement des réseaux, les économies de coûts et les autres avantages qui devraient découler des réductions de personnel et des indemnités de départ connexes estimatives, la conclusion prévue de l'acquisition proposée de l'entreprise canadienne de médias d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc., le moment auquel elle devrait avoir lieu, et les avantages qui devraient en découler, ainsi que nos objectifs et nos plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Diminution des dépenses d'investissement et de l'expansion du réseau de fibre optique

À la suite de la décision du CRTC du 6 novembre 2023 imposant une obligation provisoire de fournir l'accès à des services groupés au moyen des installations de FTTP, Bell a annoncé son intention de réduire de plus de 1 milliard \$ ses dépenses d'investissement pour 2024 et 2025 combinés, ce qui comprend une réduction d'au moins 500 millions \$ en 2024, que la société avait prévu investir pour offrir un service Internet haute vitesse à des centaines de milliers de foyers et d'entreprises supplémentaires dans les collectivités rurales, les banlieues et les collectivités urbaines. Cette réduction s'ajoute à la diminution de 105 millions \$ de l'investissement de Bell par rapport au montant prévu au T4 2023, en raison de la décision du CRTC. Avant la décision, Bell prévoyait, à court terme, offrir le service haute vitesse par fibre optique à 9 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025. En réaction aux politiques du gouvernement fédéral et à la décision du CRTC qui découragent l'investissement dans le réseau, Bell ralentit le rythme de l'expansion de la couverture du réseau de fibre optique et vise à atteindre un objectif à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 et plafonne les vitesses du réseau de fibre optique à 3 Gbit/s.

Restructuration de l'effectif

Compte tenu du contexte d'exploitation réorganisé par des politiques du gouvernement fédéral et des décisions réglementaires de plus en plus défavorables, d'une économie marquée par des taux d'intérêt élevés et une inflation persistante, de l'intensification de la concurrence et de l'évolution des préférences des consommateurs, Bell prend des mesures pour aplanir sa structure de coûts et aligner les coûts sur les produits des activités ordinaires pouvant être tirés de chacun de ses secteurs d'activité. Entre autres, elle entame la plus grande initiative de restructuration de l'effectif en près de 30 ans, qui entraînera une réduction d'environ 4 800 postes, ce qui correspond à 9 % des membres du personnel de BCE en 2024. Ces réductions de personnel devraient permettre des économies de 150 à 200 millions \$ par année en 2024 ou de 250 millions \$ sur une base annualisée. Les indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration pourraient s'élever à environ 400 millions \$.

Acquisition d'un bloc de spectre sans fil de 3 800 MHz

Bell a acquis des licences d'utilisation du spectre de bande moyenne supplémentaires, dans le cadre de l'enchère de spectre de la bande de 3 800 MHz d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), qui a eu lieu en novembre 2023, afin de continuer d'offrir son service sans fil 5G+ rapide et fiable à un plus grand nombre de personnes et d'entreprises dans l'ensemble du Canada. Bell a acquis 939 licences couvrant 1,77 milliard MHz par population de la bande de 3 800 MHz, pour un montant de 518 millions \$. Cette acquisition s'ajoute aux avoirs de Bell dans la bande de spectre de 3 500 MHz, et procure à la société un spectre transversal de 100 MHz dans la bande de 3 500 MHz et de 3 800 MHz qui couvre environ 99 % de la population du Canada. Bell aura accès à un spectre 5G+ de 3,5 milliards MHz par population (qui combine les bandes de 3 500 MHz et de 3 800 MHz), une part inégalée dans le secteur. Le coût total de cette acquisition s'élève à 2,78 milliards \$, le plus bas parmi les fournisseurs nationaux de services sans fil.

Partenariat stratégique avec Best Buy Canada

Le 18 janvier 2024, Bell a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada, qui seront renommés Best Buy Express. Bell sera le fournisseur exclusif de services de télécommunications et vendra des services sans fil et sur fil (dans la zone de couverture) de ses marques Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile, et demeurera responsable de l'exploitation des magasins et de l'effectif. Best Buy sera responsable de l'approvisionnement en produits électroniques grand public et de l'assortiment, ainsi que de la marque, du marketing et du commerce électronique. Best Buy Express devrait ouvrir des magasins partout au Canada à compter du deuxième semestre de 2024. Le 8 février 2024, Bell a annoncé que, compte tenu des forces de Best Buy en matière de pouvoir d'achat et de chaîne d'approvisionnement, Bell pourra mettre progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermera 107 magasins La Source.

Acquisition proposée de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc.

Le 23 octobre 2023, Bell Média a annoncé qu'elle prévoyait acquérir l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. La transaction est évaluée à 410 millions \$, sous réserve de certains ajustements, et la conclusion est prévue au cours du premier semestre de 2024, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. L'acquisition de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et offrir des solutions marketing multicanaux percutantes d'un océan à l'autre. Les résultats de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. seront inclus dans notre secteur Bell Média.

Curtis Millen nommé au poste de chef des affaires financières

Le 1^{er} septembre 2023, Curtis Millen est devenu le vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada, à la suite du départ à la retraite de Glen LeBlanc qui occupait ce poste. Depuis 2008, M. Millen a occupé des postes de direction au sein de Bell dont les plus récents sont ceux de premier vice-président, stratégie de l'entreprise, et trésorier, chef de Bell Capital de risque et président de Bimcor inc., une filiale entièrement détenue de Bell qui représente l'une des plus grandes sociétés de gestion de caisses de retraite du secteur privé au Canada. Glen LeBlanc a continué d'exercer des fonctions en tant que conseiller et vice-président exécutif, région Atlantique de Bell, et a conservé ses fonctions de président du conseil d'administration de Northwestel, et de membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de MLSE.

Changement au sein de la direction de Bell Média

Le 1^{er} novembre 2023, Sean Cohan a pris la direction de Bell Média et s'est joint à l'équipe de direction de BCE, à la suite du départ à la retraite de Wade Oosterman, à titre de président de Bell Média. M. Cohan s'est joint à Bell Média après avoir gravi les échelons de la haute direction lorsqu'il était à l'emploi d'entreprises médiatiques et d'affaires. Il a entre autres été président des médias internationaux et numériques pendant 15 ans chez A+E Networks. M. Cohan et ses équipes chez A+E sont reconnus pour la création de contenu mondial, leur contribution à la transformation numérique et d'affaires et la croissance remarquable de l'entreprise.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers



Nos ressources
financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2024 et la cible de la politique de distribution de dividendes, l'objectif de la ligne de conduite financière de BCE, les dépenses d'investissement prévues, les plans de déploiement des réseaux ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements grâce à des augmentations du dividende. Cet objectif s'appuie sur la réalisation d'importants flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, et justifie des investissements constants dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

Croissance du dividende et politique de distribution

Rendement du dividende ⁽¹⁾

7,4 %

en 2023

Hausse du dividende en 2024

+3,1 %

à 3,99 \$ par action ordinaire

Politique de distribution
de dividendes ⁽²⁾

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 8 février 2024, nous avons annoncé une augmentation de 3,1 %, ou 12 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2024, qui passe à 3,99 \$ par action, comparativement à 3,87 \$ par action en 2023, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2024.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique et en veillant à équilibrer nos priorités stratégiques. La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou respectée, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Au 31 décembre 2023, notre ratio de distribution a été de 111 % comparativement à 108 % au 31 décembre

2022, ce qui est supérieur à la fourchette prévue étant donné les dépenses d'investissement élevées par rapport aux niveaux annuels antérieurs à 2020, car nous avons continué d'effectuer des investissements générationnels dans nos réseaux afin de soutenir la construction de l'infrastructure de notre réseau de fibre optique, 5G et 5G+. Bien qu'une réduction considérable des dépenses d'investissement soit prévue en 2024 en raison surtout de la politique gouvernementale, les dépenses d'investissement devraient demeurer supérieures aux niveaux annuels antérieurs à 2020. En outre, les flux de trésorerie disponibles en 2024 subiront l'incidence défavorable de la hausse considérable des indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration de l'effectif, de l'augmentation des intérêts payés et de la diminution des fonds provenant du fonds de roulement. Par conséquent, le ratio de distribution de BCE demeurera supérieur à la fourchette cible en 2024.

Adéquation de la rémunération de la haute direction

BCE lie la rémunération de tous les membres de son équipe, y compris les membres de sa haute direction, à leur rendement. Dans le but d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les meilleurs talents, la société offre un programme de rémunération global concurrentiel.

- Salaire de base : il récompense les attributions et les responsabilités rattachées à une fonction ciblant une position à la médiane de notre groupe de référence.
- Intéressements annuels : ils encouragent un rendement solide par rapport aux objectifs annuels individuels et à ceux de l'entreprise.
- Intéressements à long terme : ils sont alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Les diverses attributions aux termes du régime d'intéressement à long terme de BCE favorisent l'atteinte de multiples objectifs. Elles sont structurées de manière à créer une valeur durable pour les actionnaires et, à cette fin, d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les membres de la direction requis pour promouvoir la stratégie de l'entreprise et de les récompenser pour leur contribution en vue de concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

(1) Dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le prix de l'action de BCE à la clôture de la période.

(2) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE en matière de rémunération des membres de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du vice-président et chef de la direction et de toutes les personnes occupant le poste de vice-président exécutif ou détenant des options
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à long terme
- Critères d'acquisition alignés sur les intérêts des actionnaires

Priorités des marchés financiers

Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant le niveau approprié de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires et les produits provenant de cessions, le cas échéant, après le paiement du dividende sur actions ordinaires de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

En 2023, les flux de trésorerie disponibles excédentaires⁽¹⁾ ont affiché un solde négatif de 342 millions \$, en baisse par rapport au solde négatif de 245 millions \$ en 2022. La baisse d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui se sont chiffrés à 7 946 millions \$, une baisse de 419 millions \$ d'un exercice à l'autre, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs et de l'augmentation des intérêts payés. Ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Rendement total procuré aux actionnaires

Rendement total procuré aux actionnaires sur cinq ans⁽²⁾

+29,5 %

de 2019 à 2023

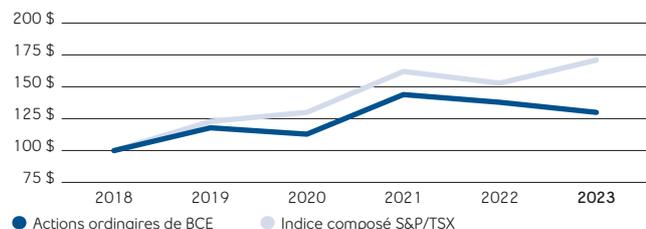
Rendement total procuré aux actionnaires sur un an⁽²⁾

(6,2) %

2023

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$⁽³⁾

Du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé de S&P Global Ratings Canada S&P/TSX⁽⁴⁾ pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2023, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2018 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

(1) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le rendement procuré aux actionnaires correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis, divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(3) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(4) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

Robuste structure de capital

Le bilan de BCE est appuyé par de solides liquidités disponibles⁽¹⁾, qui s'élevaient à 5,8 milliards \$ à la fin de 2023, et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 547 millions \$, d'un montant de 225 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, d'un montant de 1 000 millions \$ en placements à court terme, d'un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et d'un montant de 3,3 milliards \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelables et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$, ainsi que par des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La structure d'échéances de la dette à long terme de BCE est intéressante, tous les titres venant à échéance en 2024 étant déjà préfinancés. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire le coût d'émission de titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

Structure d'échéances de la dette à long terme intéressante

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 12 ans⁽²⁾;
- Coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,0 %⁽²⁾;
- Tous les titres d'emprunt émis venant à échéance en 2024 sont déjà préfinancés.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, principalement le ratio de levier financier net et le ratio de distribution.

Au 31 décembre 2023, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ était de 3,48 fois le BAIIA ajusté, en hausse par rapport à 3,30 fois le BAIIA ajusté au 31 décembre 2022, en raison surtout des dépenses d'investissement qui demeurent élevées. Ce niveau d'endettement a dépassé notre fourchette cible interne de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté, car nous étions dans un cycle d'accélération stratégique du rythme des dépenses d'investissement en vue de faire progresser nos investissements dans notre réseau et notre transformation, d'acquérir des bandes de spectre pour les services sans fil, de financer un certain nombre d'acquisitions stratégiques et d'effectuer des cotisations volontaires aux régimes de retraite. Par ailleurs, notre ratio de levier financier net a subi l'incidence défavorable de la COVID-19 sur nos activités et de l'adoption d'IFRS 16 qui a donné lieu à l'ajout d'obligations locatives de 2,3 milliards \$ au titre de la dette nette⁽¹⁾ inscrite à notre bilan au 1^{er} janvier 2019. Nous avons pour objectif de faire diminuer notre ratio de levier financier net au fil du temps de façon qu'il s'établisse à 3,0 fois le BAIIA ajusté. Bien qu'il soit actuellement supérieur à ce niveau, notre ratio de levier financier net demeure le reflet d'un bilan solide, d'une grande souplesse financière et de notations de crédit de catégorie investissement.

Ce nouvel objectif est plus élevé que notre cible précédente pour le ratio de levier financier net, qui avait été établie il y a plusieurs années. Depuis, notre niveau d'endettement a largement dépassé la cible, ce qui ne nous a pas empêchés de maintenir une souplesse financière adéquate dans diverses conjonctures de marché. En outre, au moment d'établir nos cibles précédentes, nous avions des déficits de capitalisation des régimes de retraite considérables. Nous avons actuellement des surplus substantiels. Bien que les déficits et les surplus de capitalisation des régimes de retraite ne soient pas pris en compte dans le ratio de levier financier net, les déficits représentent un besoin de financement en trésorerie futur tandis que les surplus actuels nous permettent de suspendre nos cotisations, ce qui accroît notre marge de manœuvre financière. Nous estimons que le nouvel objectif de 3,0 fois

Situation de trésorerie solide⁽²⁾

- Montant de 3,3 milliards \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 700 millions \$;
- Trésorerie de 547 millions \$;
- Équivalents de trésorerie de 225 millions \$;
- Placements à court terme de 1 000 millions \$.

Profil de crédit de première qualité⁽²⁾⁽³⁾

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par S&P, avec perspectives stables dans tous les cas.

le BAIIA ajusté reflète l'envergure et la force de notre entreprise et un coût du capital optimisé et qu'il correspond aux attentes de nos investisseurs, de nos prêteurs et des autres parties prenantes.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées⁽¹⁾ de BCE à la fin de l'exercice 2023 était de 6,94 fois le BAIIA ajusté, soit un ratio inférieur à notre fourchette cible interne de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, en raison d'une augmentation de la charge d'intérêts en 2023 imputable à la hausse des soldes moyens des dettes et à l'augmentation des taux d'intérêt. Étant donné la corrélation entre ce ratio et le ratio de levier financier net, nous simplifions nos cibles internes pour tenir compte uniquement du ratio de levier financier net et ne présenterons plus d'informations sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées dans l'avenir. Nous croyons que nos investisseurs, nos prêteurs et nos autres parties prenantes accordent une moindre importance relative à ce ratio pour mesurer la solidité de notre structure de capital.

| Ratios de BCE en matière de crédit | Cible interne | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|---------------|------------------|------------------|
| Ratio de levier financier net | 3,0 | 3,48 | 3,30 |
| Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées | s. o. | 6,94 | 8,50 |

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en février 2023, en mai 2023, en août 2023 et en novembre 2023 pour recueillir un produit brut totalisant 3,5 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) au Canada et un produit brut de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) de l'émission de billets aux États-Unis. Les émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont contribué à maintenir un coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation relativement stable à environ 3,0 % (4,1 % avant impôt) et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à environ 12 ans. Le produit net des émissions de 2023 a servi au financement du remboursement de débentures MTN, série M-44, à 2,70 %, d'un montant de 1 milliard \$, de Bell Canada, au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

(1) Les termes liquidités disponibles et dette nette sont des mesures financières non conformes aux PCGR et les termes ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées sont des mesures relatives à la gestion du capital. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR et à la section 11.4, Mesures de gestion du capital du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au 31 décembre 2023.

(3) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Après la clôture de l'exercice, le 15 février 2024, Bell Canada a émis, des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. En outre, à la même date, Bell Canada a émis des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Le produit net de cette émission devrait servir au remboursement à l'échéance des billets, série US-3, d'un montant de

600 millions \$ US, de Bell Canada, venant à échéance le 17 mars 2024, au financement du paiement résiduel pour les licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz obtenues par Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) dans le cadre de la vente aux enchères du spectre de la bande de 3 800 MHz du gouvernement canadien et aux besoins généraux de l'entreprise, ce qui peut inclure le remboursement de la dette à court terme.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous visons continuellement à consolider nos pratiques de gouvernance et d'éthique d'entreprise en cherchant à adopter les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

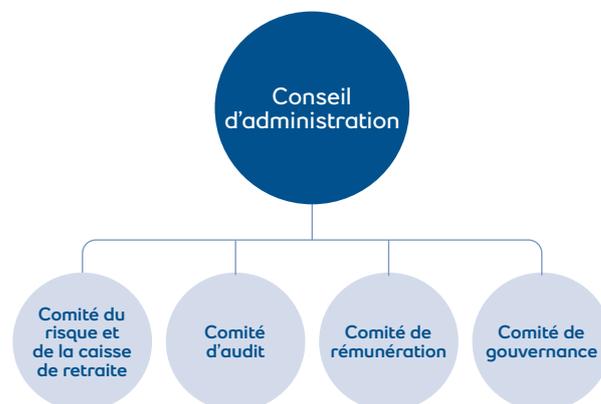
| | |
|--|---|
| ✓ Les membres du conseil sont TOUS indépendants (sauf le chef de la direction) | ✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des membres du conseil |
| 99,6 % Présence des membres du conseil aux réunions du conseil et de ses comités en 2023 | ✓ Renouvellement du conseil : 7 candidats au poste d'administrateur non dirigeant ≤ mandat de 7 ans |
| ✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants | ✓ Ligne directrice sur l'actionnariat des membres du conseil et des membres de la haute direction |
| ✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre | ✓ Code de conduite et programme d'éthique |
| ✓ Élection annuelle de tous les membres du conseil | ✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction |
| ✓ Les membres du conseil sont élus individuellement | ✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil |
| ✓ Élection des membres du conseil à la majorité des voix exprimées | ✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques |
| ✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction | ✓ Examen par le conseil de la stratégie ESG |
| ✓ Lignes directrices sur l'appartenance des membres du conseil aux mêmes conseils | ✓ Solide planification de la relève |

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedarplus.ca) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Cadre de gouvernance sur les risques

Surveillance exercée par le conseil

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité), et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement, aux facteurs ESG (y compris les changements climatiques), à la caisse de retraite, à la résilience des réseaux et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit des rapports sur des questions liées à la sécurité, y compris la sécurité de l'information (dont la cybersécurité) et l'environnement tous les trimestres.
- Le comité d'audit est responsable de superviser l'intégrité de nos états financiers et de l'information connexe, l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne et l'information que la direction présente à cet égard ainsi que les processus en matière de la gestion des risques en ce qui concerne la présentation de l'information financière.
- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les principes et les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membre du conseil et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance est responsable de superviser notre stratégie liée aux facteurs ESG (y compris la stratégie en matière de changements climatiques et les enjeux liés au climat ainsi que les questions de main-d'œuvre liées à la chaîne d'approvisionnement), l'intégration de cette stratégie dans la stratégie globale de l'entreprise et la communication de l'information connexe. Ce comité est également responsable de superviser les politiques de la société relativement à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information significative et à la gouvernance en matière d'IA.

Culture de gestion des risques

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

Cadre de gestion des risques

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des

risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



Première ligne de défense – unités opérationnelles

La première ligne de défense désigne les membres de la direction de nos unités opérationnelles, qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les membres de la direction et les cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les membres de la direction et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les membres de la direction au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux membres de la direction de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

Deuxième ligne de défense – groupes de soutien de l'entreprise

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 45 132 membres du personnel au 31 décembre 2023 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les membres de la direction des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe Affaires réglementaires : ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintient en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres membres du personnel concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureusement appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise* du présent rapport de gestion.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuracy et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes* du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques et des directives qui définissent les exigences visant à protéger les membres de l'équipe, les actifs de la société et les renseignements. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences afin d'établir des stratégies en vue d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et directives à cet égard afin d'atténuer les

risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et nous examinons les projets afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos directives relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les directives en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts membres de la direction de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Le Comité de surveillance SSSEC charge également le Conseil de l'énergie, un groupe de travail composé de membres du personnel de différentes unités d'affaires, y compris à la vice-présidence et à la direction, d'assurer la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires. Le Conseil de l'énergie surveille également le progrès réalisé pour atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs. En outre, le Groupe de travail sur la résilience climatique de la société, composé de vice-présidents principaux, de vice-présidents, de directeurs et de gestionnaires, est redevable du Comité de surveillance SSSEC et aide à mettre en place une gouvernance sur la résilience climatique afin de faire face aux répercussions éventuelles des changements climatiques à court et à moyen terme.

Le Conseil de la responsabilité d'entreprise de la société, composé d'une forte proportion des personnes occupant le poste de premier vice-président, de vice-président ou de membre de la direction, soutient l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est notamment chargé d'intégrer les considérations de responsabilité d'entreprise dans les stratégies de l'entreprise et des unités opérationnelles, d'aider à identifier les domaines de responsabilité d'entreprise à améliorer, d'établir des indicateurs ESG pertinents, de répondre aux préoccupations des parties prenantes, d'examiner les informations à fournir en matière d'ESG, d'approuver les procédures

visant à vérifier l'exactitude des informations à fournir en matière d'ESG et de soutenir diverses initiatives de responsabilité d'entreprise. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est redevable du Comité de surveillance SSSEC, dont les coprésidents font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil d'administration. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est également redevable au Comité de divulgation et de conformité de BCE en ce qui concerne les informations à fournir en matière d'ESG.

Troisième ligne de défense – groupe d'audit interne

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion et la sous-section *Hypothèses* à la fin de la section 1.6. Pour obtenir des explications sur certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques mentionnés dans la section 1.6, y compris, sans s'y limiter, « carboneutre », « cibles basées sur la science » et « zéro émission nette », veuillez vous reporter à la section *Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques* à la fin de la section 1.6.

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à favoriser la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement.

La responsabilité d'entreprise est à la base de nos six impératifs stratégiques

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos déploiements de réseaux et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité de l'environnement et dans la mobilisation en milieu de travail. Cette approche favorise également la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à nos propres processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons priorisé et fixé des objectifs clairs afin de traiter les questions et les occasions qui se présentent en ce qui concerne les facteurs ESG en vue d'améliorer la durabilité à l'échelle de BCE. De façon constante, nous mesurons et nous rendons compte de nos progrès. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons de favoriser le leadership environnemental, de créer un milieu de travail diversifié et inclusif, de gérer la gouvernance des données et de protéger et d'établir des communautés plus fortes et plus saines.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance est responsable de la supervision de la réalisation de la raison d'être de notre entreprise, de notre stratégie liée aux facteurs ESG et de la communication de l'information, ce qui comprend la prise en compte des facteurs ESG dans la stratégie de la société et le suivi de la mise en œuvre des programmes, des objectifs et des principales initiatives liés aux facteurs ESG. De plus, le comité est responsable de la surveillance des risques liés aux changements climatiques et de l'information à communiquer sur ce sujet et de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris

celles relatives à la conduite des affaires et à l'éthique. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités, comme les risques liés à la sécurité, à la continuité des activités et aux facteurs ESG, tandis que le comité d'audit surveille les questions ESG importantes et approuve les informations à fournir sur les risques et les hypothèses. Le comité de rémunération surveille les questions relatives aux ressources humaines et effectue le suivi du rendement de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG. Depuis 2020, le comité de rémunération a officiellement ajouté les cibles ESG aux mesures de performance de la société comprises dans les mesures du programme de rémunération incitative annuelle à court terme de la société, le régime de rémunération incitative annuelle. En 2022, afin de refléter la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans la stratégie globale de l'entreprise, des mesures liées aux facteurs ESG ont été intégrées dans la note pour les impératifs stratégiques et représentent, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. La note pour les impératifs stratégiques représente une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le régime de rémunération incitative annuelle.

Depuis 1993, BCE publie un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille notre performance en matière de gestion des questions ESG. En 2022, pour la première fois, nous avons combiné notre performance financière et non financière dans un Rapport annuel intégré, conformément aux principes du référentiel, qui fait maintenant partie de l'International Financial Reporting Standards. À notre avis, cette approche fournit une base utile pour présenter la façon dont nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes au fil du temps. Les six piliers, appelés « nos capitaux » (nos réseaux, nos relations et notre clientèle, nos produits et services, notre environnement, notre personnel et nos ressources financières) constituent un élément intégral du référentiel d'information intégrée. Nous les appelons « nos capitaux », car ils représentent la matière première utilisée pour la création de valeur.

Nos réseaux



Nos réseaux et nos services sont importants pour les communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nos réseaux sont essentiels à notre capacité à offrir des services sans fil, des services sur fil et des services de radiodiffusion. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et notre clientèle afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

De plus, la protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu notamment des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Notre clientèle, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

L'accès numérique contribue à la création de valeur

Les réseaux de communications avancés procurent un accès à un vaste ensemble d'activités quotidiennes à toute la population canadienne. Actuellement, les technologies de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Nos réseaux procurent à un nombre grandissant de consommateurs et d'entreprises de toutes les tailles une plus grande capacité et de nouvelles occasions de connecter les gens, de construire et de croître, tout en réduisant le fossé numérique.

Nos activités et leurs résultats

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à notre clientèle, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, en continuant de combler l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires et nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

En 2023, les dépenses d'investissement de Bell se sont élevées à 4,6 milliards \$, alors que nous poursuivons l'accélération du déploiement du réseau de fibre optique permettant la connexion directe des foyers et des entreprises et de la connectivité sans fil sur le réseau 5G dans l'ensemble de notre zone de couverture. Grâce à ces investissements, le service Internet pure fibre de Bell a été offert à 633 000 foyers et entreprises additionnels avant la fin de 2023.

Les technologies sans fil et de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne à la fin de 2020. Depuis, nous avons lancé notre réseau 5G et élargi sa zone de couverture dans les centres urbains et ruraux, et nous rejoignons 86 % de la population canadienne à la fin de 2023.

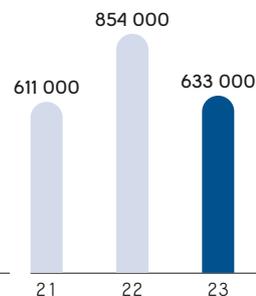
L'investissement dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau a permis à Bell d'afficher un taux de fiabilité du réseau de 99,9952 % en 2023. Nos investissements procurent un réseau principal dont l'architecture, la diversité et la redondance, y compris des voies de transport multiples, réduisent au minimum le risque d'interruptions majeures du service. De plus, nous avisons notre clientèle de façon proactive afin de les tenir au courant dans le cas où les services sont perturbés.

Indicateurs clés

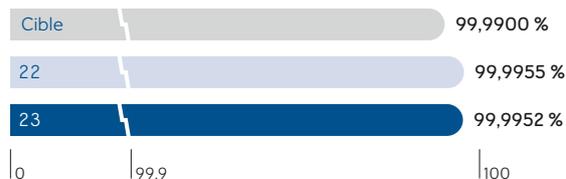
Couverture du réseau 5G aux 31 décembre



Nombre additionnel d'emplacements ayant accès au service Internet pure fibre



Fiabilité du réseau de Bell ⁽¹⁾



(1) Le taux de fiabilité du réseau de Bell fait référence à nos connexions des services Internet haute vitesse du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH). Les données de 2022 ont été retraitées afin de refléter un changement de méthode. En 2022, l'indicateur était fondé sur l'ensemble du réseau Internet (FTTH et N-FTTH).

La gouvernance des données contribue à la création de valeur

Nous sommes conscients que pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes de la clientèle concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

Nos activités et leurs résultats

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Nous avons une politique en matière de gouvernance de données qui couvre la protection de la vie privée, la sécurité de l'information, la gestion de l'accès aux données et la gestion des dossiers. Tous les membres du personnel suivent une formation sur la gouvernance des données dans le cadre de notre formation bisannuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2023, Bell a poursuivi ses investissements importants visant le personnel, les processus et la technologie afin de protéger les renseignements confidentiels dans le contexte de l'évolution des menaces à la cybersécurité.

Indicateur clé

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|
| Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée ⁽¹⁾ soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada | - | - | - |

La gouvernance en matière de sécurité de l'information contribue à la création de valeur

Les menaces à la cybersécurité donnent lieu à de nouvelles normes et réglementations. Nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la sécurité de l'information et de prendre les mesures nécessaires à

temps pour protéger notre part de marché et notre réputation. Ces efforts s'inscrivent dans notre impératif stratégique *Promouvoir l'expérience client*, tout en nous permettant de réduire notre exposition aux cyberattaques. Se prémunir contre les violations de données réduit aussi les risques juridiques et les coûts engagés pour régler les incidents de sécurité, ce qui s'aligne sur notre impératif stratégique *Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace*.

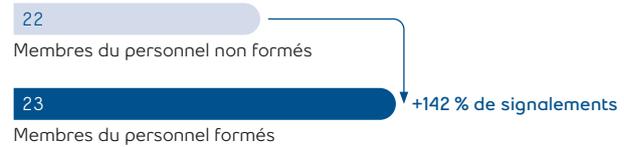
Nos activités et leurs résultats

Nous nous efforçons de garder la confiance de notre clientèle quant à la protection de ses données. Pour ce faire, nous avons mis en place et en œuvre des programmes de prévention, de détection et de correction pour gérer les menaces à la sécurité. Nous aidons à définir les pratiques de notre secteur en matière de sécurité et de gestion des risques et nous donnons des formations à nos équipes sur la protection des données.

En 2023, nous avons harmonisé la totalité de notre programme de sécurité de l'information avec la norme ISO/IEC 27001. À compter de 2021, nous avons lancé le programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé*. Ce programme de formation comprend l'introduction à notre plateforme spécialisée de sensibilisation à la cybersécurité, des simulations d'hameçonnage mensuelles et quatre cours de base. Les membres de l'équipe doivent terminer les quatre cours dans les 12 mois suivant leur intégration au programme. Cette année, 95 % des membres de l'équipe inscrits ont terminé la formation de base avant la fin de 2023. À l'avenir, nous croyons qu'une combinaison de formation, de messages clairs et de renforcement positif lors du signalement d'une tentative d'hameçonnage permettra d'améliorer le taux de détection des tentatives d'hameçonnage d'un exercice à l'autre. Cette année, nous avons observé une augmentation de 142 % des simulations d'hameçonnage déclarées par des membres du personnel formés.

Indicateur clé

Nombre de simulations d'hameçonnage signalées par les membres du personnel ayant terminé la formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* et nombre de signalements par les membres du personnel qui ne l'ont pas suivie



Notre clientèle et nos relations

Notre clientèle et nos relations

Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale au Canada, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant une recherche de calibre mondial et en donnant l'exemple en matière d'initiatives en milieu de travail. Au cours des 14 dernières années, la population canadienne ont pris des mesures pour créer un changement concret en s'engageant dans la plus grande conversation sur la santé mentale à l'échelle mondiale pour aider à créer un Canada où quiconque peut obtenir le soutien en santé mentale culturellement approprié dont il a besoin. D'ici 2025, Bell prévoit atteindre son engagement total actuel de 155 millions \$ pour soutenir la santé mentale de la population canadienne et lui offrir des services.

Les mesures pour favoriser la santé mentale contribuent à la création de valeur

Nos produits et services aident les collectivités à prospérer et nous croyons que la façon dont nous investissons temps, argent et passion a une incidence positive sur les collectivités que nous desservons. De plus, les collectivités tirent avantage de l'engagement des membres de notre équipe qui appuient les causes reflétant leurs valeurs profondes. Bell joue un rôle de premier plan pour améliorer la santé mentale qui se trouve en situation de crise au Canada grâce à l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause. Le programme encourage les Canadiens et les Canadiennes à poser des gestes concrets et à créer de réels changements en ce qui a trait à leur santé mentale.

(1) Une plainte est considérée comme étant fondée si le commissaire à l'information conclut qu'au moins une allégation formulée dans la plainte est fondée.

Nos activités et leurs résultats

Bell Cause pour la cause est une initiative continue qui consent des fonds par le biais du Fonds communautaire, du Fonds diversité et du Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause ainsi que du Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur. L'initiative s'est associée à plus de 1 500 organismes, dont des hôpitaux, des universités, des organismes locaux de services à la communauté et d'autres axés sur les soins et la recherche. Cette collaboration a permis à ces organismes d'améliorer l'accès au soutien et aux services en santé mentale dans les collectivités à l'échelle nationale.

- En janvier 2024, le Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause a versé un montant de 1 million \$ à 11 collèges, universités et cégeps canadiens dans le but d'appuyer les initiatives qui cadrent avec la Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire et le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur du Québec.
- Depuis le lancement en 2020, le Fonds diversité Bell Cause pour la cause a versé des dons à 49 organismes totalisant 5,45 millions \$, dont 10 nouveaux bénéficiaires annoncés en janvier 2024.
- Le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a versé plus de 1 100 subventions et investi plus de 20,5 millions \$ et 115 nouveaux bénéficiaires ont été notamment annoncés en octobre 2023.
- En 2023, le Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur a versé 350 000 \$ à 10 organismes qui procurent un apport notable au sein de la communauté des vétérans et vétéranes.
- De plus, en 2023, Bell Cause pour la cause a annoncé un don de 1 million \$ versé à la IWK Foundation à Halifax, le plus important centre de soins de santé et de recherche pour enfants des Maritimes.

Nos produits et services



Nos produits et services

Nos produits et services apportent de la valeur aux Canadiens et aux Canadiennes en les aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions permettent à la clientèle de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer la santé et la sécurité, et de rendre les données plus sûres et mieux protégées contre les risques croissants.

Nos produits et services aident à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter contribuant ainsi à la création de valeur

Les technologies et les services de Bell peuvent aider notre clientèle à diminuer leurs besoins en énergie, à réduire leur empreinte carbone et à améliorer leur productivité. Nos solutions aident les entreprises à adopter de nouvelles façons de communiquer et de collaborer et assurent la continuité des activités et la capacité de maintenir les services dans les situations d'urgence et extrêmes.

Lors de la Journée Bell Cause pour la cause 2024, des communautés et des organisations partout au pays ont démontré leur soutien à la cause de la santé mentale en faisant flotter le drapeau de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, des bases militaires, des écoles et d'autres endroits. D'un océan à l'autre, des élèves d'écoles primaires et secondaires et des étudiants d'universités, de collèges et de cégeps canadiens ont également participé à des initiatives variées dans leur milieu d'éducation afin de promouvoir la santé mentale.

Indicateur clé

En 2023, Bell a opéré un changement fondamental dans la campagne de la Journée Bell Cause pour la cause en mettant l'accent sur la crise de santé mentale auxquels font face les Canadiennes et les Canadiens et qui a des effets réels et différents pour chacun, et a lancé à tous un appel à l'action et au changement. La Journée Bell Cause pour la cause 2024 a continué de mettre en vedette des organismes de santé mentale de partout au pays qui offrent du soutien et des services aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, organismes que Bell Cause pour la cause est fière de soutenir. Bell prévoit respecter son engagement actuel de verser un montant de 155 millions \$ à des programmes canadiens en santé mentale d'ici 2025.

Nos activités et leurs résultats

Nos solutions comprennent :

- la virtualisation et l'informatique en nuage, ce qui encourage une utilisation optimale de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage et contribue aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau;
- les services d'IdO, qui peuvent contribuer à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules et qui sont efficaces pour mettre en œuvre des applications de type bâtiment intelligent, ville intelligente, activité d'exploitation intelligente et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications aident les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées;
- les solutions hybrides pour le personnel et le télétravail, qui contribuent à assurer la continuité des activités, comme il l'a été démontré pendant la pandémie de COVID-19;
- la dématérialisation, soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique, grâce à laquelle la technologie (p. ex., les applications de services bancaires en ligne) permet d'éliminer les déplacements (p. ex., ceux pour se rendre à la banque).

Chez Bell, nous sommes d'avis qu'il est important de comprendre l'impact net de la réduction des émissions de carbone de nos solutions. Pour y arriver, nous avons mis au point avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, une méthodologie utilisant un ratio de réduction des émissions de carbone qui estime la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le ratio de réduction des émissions de carbone représente une estimation des émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par la clientèle de Bell grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques en comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de *statu quo* dans lequel la technologie n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Voici un exemple de la façon dont les calculs sont effectués :

| | |
|---|--|
| Scénario de statu quo | Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de la réunion. |
| Avec solution de Bell | Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes. |
| Réduction des émissions de carbone | Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées grâce à l'utilisation de la solution de conférence Web de Bell. |

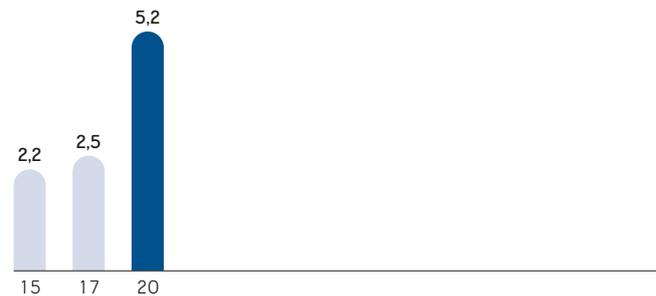
La méthode de calcul du taux de réduction des émissions de carbone s'appuie sur des méthodologies existantes élaborées dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul, comme il est indiqué ci-dessous, repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

$$\text{Ratio de réduction des émissions de carbone} = \frac{\text{émissions de GES (scénario de statu quo)} - \text{émissions de GES (scénario où les solutions de Bell sont utilisées)}}{\text{Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)}}$$

Indicateur clé

Estimation des émissions de GES évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation des produits et services de Bell

Nombre de fois que la quantité estimative d'émissions de GES de notre clientèle réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité d'émissions de GES de portée 1 et 2 produites par les activités de Bell ⁽¹⁾



Notre environnement



Nous nous efforçons de réduire les effets négatifs de nos activités sur l'environnement et, si possible, d'avoir un impact environnemental positif. C'est ce que les membres de l'équipe, notre clientèle et nos investisseurs attendent de nous, et nous en sommes bien conscients. Prendre soin de l'environnement est logique sur le plan des affaires. Si nous ne faisons rien pour réduire notre empreinte écologique, nous risquons de perdre de précieux membres de notre équipe et notre clientèle au profit de nos concurrents et de voir augmenter les coûts liés aux amendes et aux exigences de restauration, et nous risquons de perdre des investisseurs. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993,

reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes de la clientèle, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue, nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui a été initialement certifié conforme à la norme ISO 14001 ⁽²⁾ en 2009, ce qui a fait de nous la première société nord-américaine de communications à avoir obtenu une telle certification. Nous conservons cette certification depuis 2009. Le système de gestion de l'énergie de Bell a également été certifié conforme à la norme ISO 50001 ⁽³⁾ en 2020, ce qui a fait de nous la première société de communications en Amérique du Nord à avoir obtenu une telle certification ⁽⁴⁾.

(1) Les émissions de GES de Bell désignent les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) et les émissions de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités). Les analyses ont été effectuées en fonction des données de 2015, 2017 et 2020, respectivement.

(2) Notre certification ISO 14001 porte sur la surveillance administrative par Bell Canada du système de gestion environnementale qui concerne l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services dans les secteurs d'activité, y compris les services sur fil, sans fil, de télévision, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données et d'informatique en nuage.

(3) Notre certification ISO 50001 porte sur le programme de gestion de l'énergie de Bell Canada dans ses bureaux d'affaires nationales qui concerne les activités liées aux services de gestion immobilière, de gestion de parcs de véhicules, de radiodiffusion et de médias numériques, sur fil, sans fil, de télévision, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données et d'informatique en nuage, en plus des fonctions administratives générales connexes.

(4) L'examen par Bell en 2020 de l'information publique des entreprises de communications ou de télécommunications en Amérique du Nord a indiqué que Bell était le premier parmi ses concurrents nord-américains du secteur des communications et des télécommunications à recevoir la certification ISO 14001 et la certification 50001.

La gestion des changements climatiques contribue à la création de valeur

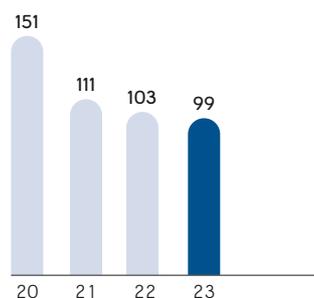
Les changements climatiques présentent des risques pour notre environnement opérationnel et notre capacité à créer de la valeur. Afin d'atténuer ces risques, nous visons à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en continuant de nous adapter aux incidences des changements climatiques.

Nos activités et leurs résultats

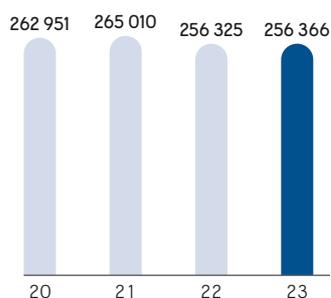
Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour chercher à maintenir notre résilience face aux changements climatiques, et aidons notre clientèle à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en aidant la clientèle à réduire les siens. Favoriser les innovations qui contribuent à réduire notre empreinte carbone fait partie de notre culture. Chaque année, nous calculons et contrôlons notre performance énergétique et les émissions de GES et nous en rendons compte publiquement, dans le cadre de nos systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie. Depuis 2003, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP (auparavant appelé Carbone Disclosure Project), un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. En 2023, le CDP nous a attribué une note de A-, nous admettant au cercle des leaders pour la huitième année consécutive, en reconnaissance de notre leadership relativement à l'action climatique, de notre respect des meilleures pratiques et de notre transparence quant à la communication de nos informations liées au climat. En outre, nous divulguons chaque année des informations concernant nos risques et occasions liés aux changements climatiques, conformément aux 11 recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). De plus, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et nos GES afin de participer à l'effort mondial dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons fixé l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions de GES (portée 1 et 2 seulement) liées à nos activités à compter de 2025. Pour 2026 et 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et des cibles liées à l'engagement des fournisseurs compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'initiative Science Based Targets (SBTi)⁽¹⁾ a approuvé les trois cibles spécifiques fixées par BCE Inc. qui couvrent toutes les portées.

Indicateurs clés

Intensité énergétique
(Consommation d'énergie (en équivalent mégawattheures ou MWh) divisée par l'utilisation du réseau (en pétaoctets))



Émissions de GES liées à nos activités (de portée 1 et 2)
(tonnes de CO₂e)



L'économie circulaire contribue à la création de valeur

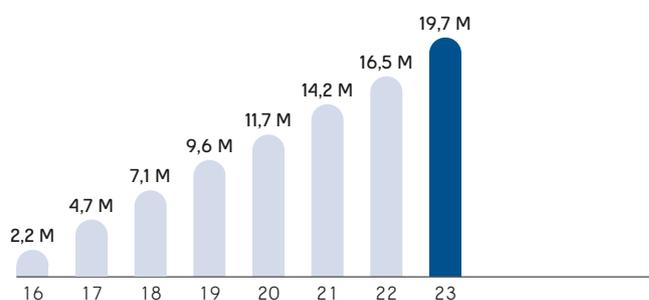
Nous améliorons notre modèle d'économie circulaire de manière à mettre l'accent sur des solutions qui dissocient la croissance et l'accélération de la consommation de matières premières afin de réduire l'impact environnemental de nos activités. La réduction des déchets est essentielle pour atteindre notre objectif d'améliorer notre efficacité opérationnelle et s'aligne sur les valeurs et les attentes de notre équipe et de la clientèle.

Nos activités et leurs résultats

Bell met en œuvre des programmes de réduction des déchets, de réutilisation et de recyclage depuis plus de 30 ans. Nous avons des objectifs de réduction des déchets et de solides processus de surveillance nous permettant de suivre nos activités qui génèrent des déchets et de produire des rapports à leur égard. Afin de gérer les déchets créés par les appareils électroniques que nous distribuons à notre clientèle, nous avons mis en place des programmes de collecte efficaces et accessibles pour la récupération, la réutilisation, la remise en état et le recyclage des produits électroniques grand public, dont des programmes nationaux de reprise de produits, des boîtes de dépôt et des processus de retour par la poste. Pour quantifier le succès de ces programmes, nous avons fixé comme objectif de recueillir 7 millions de récepteurs de télévision, modems, téléphones mobiles et capsules Wi-Fi usagés entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2023. Nous avons surpassé cet objectif en 2023 et avons recueilli 7 760 323 appareils. Chez Bell, nous croyons qu'il faut donner l'exemple. Pour continuer à gérer et à réduire les déchets générés par nos propres activités, nous avons adopté un objectif visant à atteindre et à maintenir une réduction de 15 % du total des déchets envoyés à l'enfouissement d'ici 2025, l'année de référence étant de 2019. Nous avons surpassé cet objectif en 2023 en détournant au total 16 % des déchets des sites d'enfouissement. En fixant des objectifs en matière de réduction des déchets, tels que ceux énumérés ci-dessus, nous nous efforçons de construire une voie résiliente vers la circularité. En 2024, nous travaillerons à établir une nouvelle cible et nous poursuivrons nos efforts en vue de détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement. De plus, nous conserverons le nombre d'appareils électroniques que nous avons récupérés en tant qu'indicateur clé pour faire le suivi de notre performance. Par ailleurs, nous investissons dans la recherche et le développement de nouvelles solutions pour remplacer celles pour lesquelles la technologie actuelle ne fournit pas de méthodes responsables de détournement des déchets.

Indicateur clé

Récupération cumulative de récepteurs de télévision, modems, capsules Wi-Fi⁽²⁾ et téléphones mobiles usagés



(1) La SBTi est issue de la collaboration de CDP, du Pacte mondial des Nations Unies, du World Resources Institute et du Fonds mondial pour la nature qui ont adopté une politique sur le climat ambitieuse pour le secteur privé en aidant les entreprises à se fixer des cibles de réduction des émissions basées sur la science. La SBTi a approuvé nos objectifs en 2022, avant le recalcul des émissions de GES de notre année de référence 2020. Le nouveau calcul a l'incidence suivante : une hausse de notre réduction cible de 58 % de nos émissions de GES absolues de portée 1 et 2 d'ici 2030, au lieu de 57 %, par rapport au niveau de 2020. La cible recalculée a été présentée pour approbation à la SBTi le 20 octobre 2023.

(2) Les capsules Wi-Fi sont incluses dans la portée depuis 2021.

Notre équipe



Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive afin de favoriser l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail ou en célébrant la diversité en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

Le bien-être contribue à la création de valeur

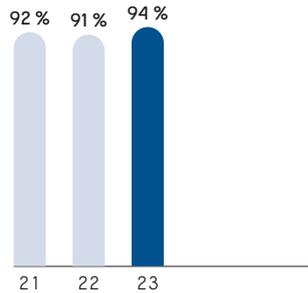
Tous les jours, les membres de l'équipe Bell déploient des efforts qui permettent de réaliser notre raison d'être et nos impératifs stratégiques. Afin de soutenir l'équipe Bell, nous nous efforçons de favoriser une culture dynamique où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés et respectés dans un environnement sécuritaire et de soutien. Nous offrons des avantages inclusifs, des programmes de formation continue et de sensibilisation et une grande variété d'initiatives progressistes qui favorisent le bien-être et le succès. Chez Bell, nous croyons que prendre soin du bien-être des membres de l'équipe est essentiel à la réussite de chacun et au progrès continu de l'entreprise.

Nos activités et leurs résultats

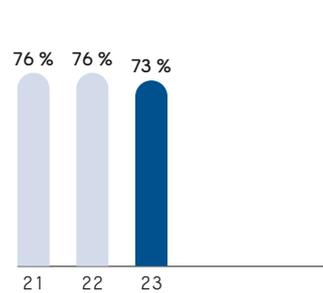
Pour favoriser le bien-être des membres de notre équipe, nous croyons qu'il est essentiel d'engager nos membres et de favoriser un environnement inclusif. Nous sommes fiers de faire encore partie des meilleurs employeurs au Canada. ⁽¹⁾ De plus, Bell a été reconnue par Mediacorp comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada, l'un des meilleurs employeurs pro-famille, l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada et l'un des meilleurs employeurs de Montréal. ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ Nous nous efforçons de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, ce qui favorise la créativité et l'innovation. Nous continuons aussi d'élaborer, de mettre en œuvre et de partager des pratiques en matière de santé mentale en milieu de travail et d'élargir notre approche dans le but de l'axer sur le soutien de la santé en général. Nous informons les membres de l'équipe grâce à nos programmes de formation et à nos campagnes, nous leur offrons un soutien par le biais d'une vaste gamme de services et de soutien en santé mentale, et nous appuyons et adaptons des politiques et pratiques en milieu de travail qui favorisent un environnement psychologiquement sain. Depuis 2010, plus de 90 indicateurs ont été mesurés trimestriellement et évalués aux fins d'établissement de tendances et d'analyse des informations tirées des programmes afin de surveiller de près la santé psychologique de notre milieu de travail. La cueillette de données qualitatives et quantitatives est essentielle pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et d'apporter tout ajustement nécessaire à nos programmes en santé mentale.

Indicateurs clés

Leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale



Niveau global d'engagement des membres de l'équipe ⁽⁶⁾



La promotion de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance contribue à la création de valeur

Bell est fière de ses efforts visant à faire la promotion d'un milieu de travail diversifié, inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous tenons à offrir un milieu de travail qui reflète la diversité des communautés que nous desservons, où chaque membre de l'équipe est en mesure de réaliser tout son potentiel. L'intégration de programmes de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance au sein de Bell favorise l'innovation et la créativité des membres de notre équipe.

Nos activités et leurs résultats

Notre stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance s'appuie sur un cadre de gouvernance qui comprend le Conseil du leadership en matière de diversité, composé de membres de la haute direction de chaque unité d'affaires, des comités à l'échelle des unités d'affaires et des réseaux dirigés par des membres du personnel, notamment Les professionnels noirs de Bell, Fierté chez Bell, Diversabilité chez Bell et Les femmes chez Bell.

Conformément à notre objectif d'améliorer la diversité de genre, notre cible de diversité de genre actuelle au conseil d'administration correspond à une représentation de la diversité de genre, c'est-à-dire la proportion des membres qui s'identifient à une femme et des membres qui s'identifient à un genre autre qu'homme ou femme, d'au moins 35 %. Cette cible était atteinte pendant la période allant de l'adoption en 2021 à la nomination de Johan Wibergh au conseil d'administration le 1^{er} novembre 2023. À la suite de cette nomination, et en date du 31 décembre 2023, 33 % de tous les membres du conseil s'identifiaient comme une femme. En raison de l'augmentation

(1) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(2) De 2018 à 2024, Bell a été reconnue comme l'un des « meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada » par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les initiatives et les programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) De 2017 à 2023, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon l'élaboration d'initiatives liées à la durabilité et le leadership environnemental, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(5) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, par rapport aux autres organisations du même secteur.

(6) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de cinq questions précises et du pourcentage de membres du personnel qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage.

du nombre de membres au conseil à la suite de cette nomination, la représentation au sein du conseil est inférieure à cette cible. Cette situation temporaire permet toutefois une transition en douceur en vue du départ à la retraite de David F. Denison et de Robert C. Simmonds, qui aura lieu au terme de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 (l'« assemblée »), en mai. La cible sera de nouveau atteinte si tous les candidats aux postes d'administrateur sont élus à l'assemblée, après laquelle les membres du conseil s'identifiant comme une femme représenteront 38 % de tous les membres du conseil. Conformément à notre objectif d'entreprise global visant à accroître la diversité de genre à tous les échelons, y compris au sein de notre haute direction, Bell a signé l'Accord Catalyst 2022⁽¹⁾ et est actuellement membre du Club 30 %⁽²⁾, qui a pour objectif d'augmenter à au moins 30 % la proportion de femmes à des postes de haute direction ou à des conseils d'administration de sociétés canadiennes. En 2022 et en 2023, Bell dépassait cette cible avec 32 % de femmes occupant des postes de haute direction, mais n'a toutefois pas atteint son objectif visant une représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % aux postes de haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) à la fin de 2023. En juillet 2023, Bell a reporté à la fin de 2025 sa date cible de réalisation de cet objectif.

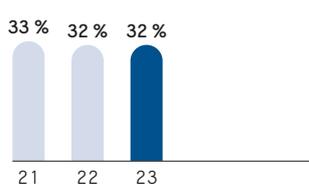
Bell continue de prendre des mesures importantes pour s'attaquer aux répercussions du racisme systémique que subissent les personnes des communautés autochtones, noires et de couleur (PANDC). Notre objectif est d'atteindre une cible de représentation des communautés PANDC au sein de la direction d'au moins 25 % d'ici 2025. À la fin de 2023, nous avons atteint 23 %. Nous avons dépassé notre cible de représentation des communautés PANDC d'au moins 40 %, parmi les récents diplômés et diplômées ainsi que les stagiaires, atteignant une représentation de 66 % en 2023. Les partenariats continus avec l'initiative Onyx et le Black Professionals in Tech Network soutiennent le recrutement d'étudiants collégiaux et universitaires noirs et font la promotion des talents noirs dans le secteur des technologies. Bell Média fait toujours la promotion d'une plus grande diversité dans les médias canadiens avec le site Web EmbauchezDIVERSITÉ et le groupe de travail sur la diversité des contenus de Bell Média, en partenariat avec BIPOC TV & Film.

Nous avons l'intention de poursuivre l'exécution de notre stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance en établissant des objectifs concrets et en intégrant des pratiques inclusives de leadership.

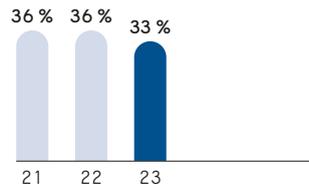
Indicateurs clés

Représentation de la diversité de genre⁽³⁾ au sein de la haute direction

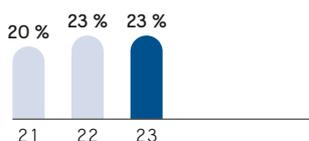
(vice-présidence et échelons supérieurs)



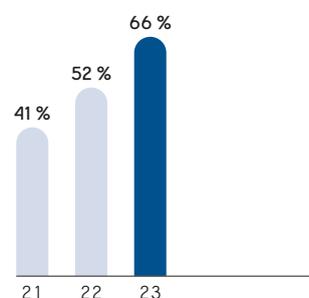
Représentation de la diversité de genre⁽³⁾ au sein du conseil de BCE



Représentation de la communauté PANDC au sein de la haute direction de Bell



Représentation de la communauté PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires



Nos ressources financières



Nos ressources financières

Les ressources financières de la société sont traitées dans l'ensemble du présent rapport de gestion. De plus, en 2022 et en 2023, nous avons ajouté une tarification liée au développement durable à nos facilités de crédit engagées de 3,5 milliards \$, à notre programme de titrisation et à certains dérivés, intégrant des ajustements de prix en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Hypothèses

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs



Notre environnement

Nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité d'acheter une quantité importante de crédits carbone crédibles de grande qualité et/ou de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES;

- la compensation des émissions de carbone résultant de l'achat de crédits carbone sera permanente et ne sera pas annulée, que ce soit en partie ou en totalité, avant la date d'atteinte de nos cibles;
- le succès et la mise en œuvre en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES;

(1) L'Accord Catalyst 2022 demande aux conseils d'administration et aux chefs de la direction canadiens de s'engager à accélérer l'avancement des femmes en affaires par ces mesures : augmenter le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration et de femmes occupant des postes de direction dans les entreprises canadiennes pour le porter à 30 % ou plus d'ici 2022.

(2) Reconnaisant le cadre de gouvernance d'entreprise propre au Canada, l'objectif du Club 30 % du Canada est d'engager les présidents ou les présidentes des conseils d'administration et les chefs de la direction dans le but d'atteindre un meilleur équilibre sur le plan de la diversité de genre au sein du conseil d'administration et de la haute direction.

(3) Une personne issue de la diversité de genre désigne une personne qui s'identifie à une femme ou à un genre autre que masculin ou féminin.

- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
- l'absence de changement requis à nos cibles basées sur la science établies conformément à l'initiative Science Based Targets (SBTi) qui aurait pour effet d'accroître le coût lié à l'atteinte de ces cibles basées sur la science, qui peuvent être modifiées à l'occasion, ou d'en rendre l'atteinte impossible en raison d'exigences de l'exploitation;
- une collaboration et un engagement satisfaisants des fournisseurs dans l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science, l'absence de changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur ainsi qu'une collaboration et un engagement suffisants des autres intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur à l'égard de la réduction de leurs propres émissions de GES.

Cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance



Nos cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- la capacité de mettre à profit des partenariats et des agences de recrutement axés sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance pour nous aider à trouver des talents qualifiés et diversifiés pour pourvoir les postes vacants;
- une quantité appropriée de candidats issus de la diversité sur le marché du travail;
- la mise en œuvre d'initiatives d'affaires et d'entreprise pour favoriser la sensibilisation, l'information et l'engagement à l'appui de nos cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance;
- la propension des membres du personnel actuels et des candidats à s'auto-identifier afin d'assurer la diversité au sein de l'effectif.

Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes dont les sources sont contrôlées par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités. Les émissions de portée 1 et 2 sont parfois appelées collectivement « émissions liées aux activités » dans le présent rapport de gestion. Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non comprises dans la portée 2) qui sont produites dans notre chaîne de valeur, y compris les émissions en aval et en amont.

Par définition, les émissions de GES de portée 3 (émissions indirectes en aval et en amont) proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos Fournisseurs, notre personnel et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et de portée 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). Ces défis en matière de collecte de données contribuent à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3.

Carboneutralité

Notre performance sur le plan de la carboneutralité sera mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂ eq), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂ eq). La carboneutralité est atteinte si le résultat de cette équation est égal ou inférieur à zéro. Pour atteindre notre

objectif de carboneutralité à partir de 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter, ainsi que des CER afin de réduire nos émissions de portée 2. En 2023, nos émissions de portée 1 et 2 ont représenté 12 % de notre empreinte carbone totale. Notre objectif de carboneutralité exclut nos émissions de portée 3 qui représentaient 88 % de notre empreinte carbone en 2023.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, dans le but de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi réunit une équipe d'experts qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des cibles.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité et les cibles basées sur la science de BCE diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme zéro émission nette fait référence au cas où une organisation réduit ses émissions de GES dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise⁽¹⁾ les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes de GES sont de néant. À l'heure actuelle, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

(1) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est supprimé de l'atmosphère et stocké de façon permanente dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques ou dans des produits.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Cette rubrique contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans de déploiement des réseaux, aux économies de coûts qui devraient découler des réductions de personnel, à nos objectifs en matière d'ESG ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2024. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites collectivités.

Progrès réalisés en 2023

- Nous avons élargi la zone de couverture de notre réseau FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique pour inclure un nombre additionnel de 633 000 foyers et entreprises. Le réseau FTTP offre des services Internet qui permettent des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques multigigabits, ce qui procure un avantage en ce qui concerne la performance et la qualité par rapport aux réseaux de câbles. À la fin de 2023, environ 6,5 millions d'emplacements dans la zone de couverture de Bell avaient accès à des vitesses symétriques multigigabits de 3 Gbit/s.
- Bell a acquis 939 licences pour 1,77 milliard MHz par population de la bande de 3 800 MHz, pour un montant de 518 millions \$, à la suite de la vente aux enchères de spectre pour les services sans fil d'ISDE, ce qui permet à Bell de continuer d'offrir son service sans fil 5G+ rapide et fiable à un plus grand nombre de personnes et d'entreprises dans l'ensemble du Canada. Combiné à nos avoirs dans la bande de spectre de 3 500 MHz, Bell aura accès à un spectre 5G+ de 3,5 milliards MHz par population à l'échelle du pays, une part inégalée dans le secteur. Le coût total de cette acquisition s'élève à 2,78 milliards \$, le plus bas parmi les fournisseurs nationaux de services sans fil.
- Nous avons étendu notre réseau 5G sans fil pour rejoindre 86 % de la population canadienne.
- Nous avons étendu la zone de couverture du service 5G+, tirant parti du spectre de la bande de 3 500 MHz, pour rejoindre 51 % de la population du Canada.
- Le réseau 5G de Bell a été classé comme étant le plus rapide et le meilleur réseau 5G au Canada par Global Wireless Solutions (GWS) pour une troisième année consécutive dans son évaluation des réseaux 5G à l'échelle du pays en 2023⁽¹⁾. Fait nouveau cette année, l'évaluation de GWS incluait le spectre pour les services sans fil dans la bande de 3 500 MHz du réseau et a déterminé que la performance du réseau (5G+) de Bell est la plus rapide et la meilleure au pays.

- Nous avons lancé le service mobile dans les tunnels et les stations de métro de la TTC de Toronto pour la clientèle de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile.
- Bell a continué de travailler étroitement avec les gouvernements sur des projets visant à offrir l'accès à large bande à des collectivités éloignées et à d'autres régions difficiles à desservir, notamment les régions rurales de l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador, au moyen du Fonds pour la large bande universelle.
- Nous avons annoncé de nouveaux corridors de longueurs d'onde pour acheminer les données à des vitesses pouvant atteindre 400 gigabits. Ces corridors devraient être disponibles au cours du premier semestre de 2024 et permettront une triple redondance entre Secaucus (située au New Jersey), Toronto et Montréal, en partenariat avec FirstLight Fiber, une entreprise située à Albany, dans l'État de New York, qui fournit des services de données par fibre optique, Internet, de centres de données, infonuagiques et de communications unifiées ainsi que des services gérés aux entreprises et fournisseurs clients dans tout le nord-est et le centre de la région Atlantique.

Points de mire en 2024

- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période allant de 2020 à 2023. Le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé par Bell à court terme est de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025.
- Poursuivre l'expansion et le déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.

(1) D'après le pointage d'un tiers (OneScore de Global Wireless Solutions) calculé en utilisant des tests du réseau 5G sans fil de Bell au Canada par rapport à d'autres réseaux sans fil nationaux du 12 avril 2023 au 27 octobre 2023.

2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Tirer parti de nos technologies de réseau de pointe pour offrir à la population canadienne des services de communications qui se distinguent véritablement, en plus de stimuler la croissance des revenus.

Progrès réalisés en 2023

- Bell a ajouté au total 411 189 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, ce qui porte le nombre d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell à 10 287 046 au 31 décembre 2023, en hausse de 3,4 % par rapport à 2022.
- Bell a conclu une entente pluriannuelle exclusive avec Staples Canada/Bureau en gros en vue de vendre les services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile par l'intermédiaire des magasins Staples/Bureau en Gros aux consommateurs et aux petites entreprises dans l'ensemble du Canada. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associent pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, soutenue par l'expertise de Bell en matière de services de communications.
- Bell a conclu une entente pluriannuelle stratégique avec Air Canada, en vertu de laquelle Bell devient le principal commanditaire du service Wi-Fi en vol, du service de messagerie en vol gratuit pour les membres Aéroplan et de la distribution de cartes SIM à bord des appareils afin de permettre aux nouveaux arrivants et aux visiteurs à destination du Canada d'activer une carte gratuite SIM sans fil en vol.
- Virgin Plus a dévoilé une image renouvelée, annonçant une gamme de services plus abordables destinée à toutes et à tous, y compris aux nouveaux arrivants au Canada, notamment des forfaits illimités à l'échelle nationale et l'accès au réseau 5G ainsi qu'une bonification des avantages pour les membres.
- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 4 473 429 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2023, en hausse de 5,0 % par rapport à 2022.
- Le service Internet pure fibre de Bell a été classé comme étant la technologie Internet et Wi-Fi la plus rapide au Canada par Ookla dans ses rapports sur les prix Speedtest Awards pour le T1 et le T2 2023 et pour le T3 et le T4 2023⁽¹⁾.
- Bell a été nommée Meilleur FSI à tous les égards parmi les principaux fournisseurs au Canada dans le rapport sur les meilleurs FSI du Canada en 2023 de PCMag. Ce rapport tient compte de la vitesse Internet, du prix, de la couverture et de la satisfaction de la clientèle⁽²⁾.
- Bell a été reconnue comme le FSI le plus digne de confiance en 2024 selon BrandSpark⁽³⁾.
- Bell a lancé son service Fibe Gigabit 3.0 au Manitoba, qui offre des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement de 3 Gbit/s.
- Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux. L'acquisition permet d'offrir des solutions technologiques d'avant-garde aux entreprises canadiennes et renforce la position de Bell en tant que chef de file des services technologiques.
- Bell a entamé une collaboration avec ServiceNow, une société de solutions de flux de travail numériques, afin d'ajouter les capacités de Service Bridge à la plateforme ServiceNow, tirant parti de la grande expertise de FX Innovation dans le secteur pour rehausser l'expérience de bout en bout de la clientèle de Bell au moyen de solutions personnalisées et de capacités d'automatisation.

- Bell s'est associée à Palo Alto Networks pour aider les entreprises canadiennes à gérer leur sécurité infonuagique et a lancé deux nouvelles plateformes de protection des applications infonuagiques natives : Évaluation de la posture de sécurité du nuage (Cloud Security Posture Assessment, ou CNAPP) et Protection de la posture de sécurité du nuage (Cloud Security Posture Protection, ou CSPP).

Points de mire en 2024

- Tirer parti de nouveaux partenariats et collaborations innovateurs afin de servir notre clientèle.
- En janvier 2024, Bell a conclu un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins seront renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En février 2024, Bell a annoncé que, compte tenu des forces de Best Buy en matière de pouvoir d'achat et de chaîne d'approvisionnement, Bell pourra mettre progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermer 107 magasins La Source.
- En février 2024, Bell a annoncé avoir conclu un partenariat avec SentinelOne, un chef de file mondial de la sécurité fondée sur l'IA, afin de fournir des services complets de protection des données aux entreprises clientes de Bell.
- En février 2024, Bell a annoncé une collaboration avec Microsoft afin d'offrir de nouvelles solutions de travail hybride pour les entreprises canadiennes avec le lancement de Operator Connect de Bell, qui permet de lier le réseau téléphonique de haute qualité de Bell à Microsoft Teams. Bell a aussi amorcé le déploiement de Microsoft 365 dans son propre environnement informatique.
- En février 2024, Bell a annoncé une collaboration avec Mila, un institut de recherche sur l'IA, pour appliquer les algorithmes du réseau neuronal d'apprentissage profond aux systèmes et aux données de Bell afin d'améliorer le rendement de l'entreprise et l'expérience client et d'accélérer les innovations en IA grâce à l'infonuagique.
- Accroître notre part du marché des ajouts nets d'abonnés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux.
- Introduire un plus grand nombre d'appareils et de services 5G et 5G+.
- Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils.
- Favoriser l'adoption accélérée par la clientèle d'affaires des solutions 5G et l'dO évoluées.
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- Accentuer la supériorité de nos produits Internet en proposant de nouveaux services et équipements offrant une expérience plus enrichissante à la maison.
- Favoriser les ventes croisées auprès de la clientèle qui n'achète pas tous ses services de télécommunications chez Bell.
- Poursuivre la diversification de la stratégie de distribution de Bell, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Continuer d'offrir des solutions réseautiques, des solutions gérées et des services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

(1) D'après l'analyse d'Ookla des données Speedtest Intelligence, les résultats des cotes de vitesse fixe et Wi-Fi regroupées à l'échelle nationale pour le T1 et le T2 2023 et pour le T3 et le T4 2023. Marques de commerce d'Ookla utilisées sous licence et réimprimées avec permission.

(2) PCMag Best ISPs 2023 : la nomination de meilleur FSI en 2023 par PCMag au Canada en fonction de la vitesse, du tarif, de la couverture et de la satisfaction de la clientèle comparativement aux principaux et à l'ensemble des FSI canadiens du 1^{er} juin 2022 au 27 juin 2023.

(3) BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils. Les gagnants ont été sélectionnés en fonction des résultats d'un sondage national réalisé auprès de 15 878 acheteurs canadiens qui ont répondu spontanément et sans aide lorsqu'on leur a demandé quelles marques leur inspiraient le plus confiance et pourquoi, dans les catégories de services qu'ils avaient récemment achetés.

2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir le contenu que les Canadiens et les Canadiennes veulent le plus.

Progrès réalisés en 2023

- Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP a augmenté de 4,1 % pour atteindre 2 070 342 abonnés au 31 décembre 2023.
- Crave a élargi son offre de services de diffusion directement aux consommateurs en y ajoutant de nouveaux forfaits d'abonnement soutenus par la publicité, ce qui donne à la clientèle plusieurs options pour accéder à la sélection croissante de contenu primé et de qualité supérieure de Crave.
- Le nombre d'heures de visionnement en 2023 n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de Crave.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 22^e année d'affilée.
- Nous avons prorogé une entente de licence exclusive à long terme avec Warner Bros. Discovery, qui comprend des séries originales de HBO et de Max, des nouvelles séries disponibles sur câble et des séries télévisées de la bibliothèque, ainsi que les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. et les films de la bibliothèque.
- Nous avons conclu un contrat de licence et de distribution avec FOX Entertainment Global en vue de soutenir la production de séries canadiennes originales destinées à toutes les plateformes de Bell Média, y compris CTV et Crave, de même qu'à Fox aux États-Unis.
- TSN a acquis les droits médiatiques exclusifs visant PGA Tour Live, présentant plus de 4 300 heures de couverture en direct des tournois de la PGA tout au long de la saison.
- Nous avons lancé TSN+, un service de diffusion en continu directement aux consommateurs (en anglais seulement), offert sur TSN.ca et l'application TSN, qui permet d'avoir accès aux matchs et aux événements en direct les plus importants qui complètent le contenu de sport offert par l'ensemble des plateformes de TSN.
- Nous avons lancé le service Télévision adressable, une innovation qui offre des publicités personnalisées aux auditoires télévisuels, sur le contenu linéaire et vidéo sur demande (VSD) de qualité supérieure de Bell Média sur CTV, CTV2 et Noovo, ainsi qu'une sélection de chaînes spécialisées en anglais et en français.
- Nous avons lancé le service Audio adressable, un nouveau format novateur qui insère dynamiquement des publicités audio numériques dans la programmation linéaire en direct, ainsi que dans le contenu sur demande sur iHeartRadio.ca et sur l'application iHeartRadio Canada.
- Nous avons apporté des mises à niveau à l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) exclusif de Bell Média, qui comprennent une optimisation plus rapide, de meilleures propositions, des capacités d'utilisateur accrues et des fonctions d'automatisation.

Points de mire en 2024

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP.
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.
 - En janvier 2024, Bell a lancé le service Télé Fibe de prochaine génération dans le Canada atlantique, qui présente des capacités et des fonctions comme la télé en direct, les émissions et les films sur demande, l'accès au catalogue d'applications de Google Play, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle, l'enregistreur infonuagique et le contenu en diffusion simultanée grâce à l'application Télé Fibe.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports.
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave grâce à une offre optimisée de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à l'élargissement de la distribution.
 - En février 2024, Bell Média a conclu une entente avec Amazon pour que Crave puisse être offert sur les chaînes Prime Video au Canada.
- Continuer à soutenir la programmation originale en français en misant sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio afin de mieux servir notre clientèle francophone grâce à une expérience numérique personnalisée.
- Augmenter les produits tirés de la publicité et maximiser la part de marché.
- Continuer à étendre l'utilisation de notre outil de SAM Télé et des plateformes d'achat de DSP, des plateformes d'optimisation d'achat de publicité de Bell Média qui donnent à la clientèle la capacité de planifier, d'activer et d'évaluer les campagnes de marketing à l'aide des données de première main et d'étendre les fonctions de personnalisation du contenu publicitaire aux services de télé et de radio numérique.
- Continuer la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord, y compris faire croître les produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs.
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.

⁽¹⁾ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de VSD.

2.4 Promouvoir l'expérience client



Faciliter la relation d'affaires de la clientèle avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.

Progrès réalisés en 2023

- Selon le rapport annuel 2022-2023 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), Bell est le chef de file des fournisseurs nationaux de services de télécommunications pour la réduction de la part du nombre de plaintes de consommateurs. Bell a réduit sa part du total des plaintes dans le secteur pour la huitième année d'affilée, soit une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.
- L'application MonBell a remporté un prix Webby Awards⁽¹⁾, décerné par un panel d'experts et le vote du public. L'application a été évaluée parmi 14 000 candidats et les critères ayant servi à la noter portaient notamment sur l'expérience utilisateur, la conception, l'innovation et la convivialité générale.
- Le nombre de séances de réparation virtuelle en libre-service de l'outil de réparation virtuelle a atteint un million et nous avons amélioré l'outil grâce à de nouvelles fonctions, comme la vérification Wi-Fi pour aider la clientèle en simplifiant le processus de réparation.

- Nous avons tiré parti de nos plateformes en ligne et de médias sociaux afin de mieux informer nos clients et nos clientes au moyen des médias sociaux et de notifications sur les pannes de services accessibles en ligne par l'application MonBell.
- Nous avons augmenté notre part des transactions numériques en ligne effectuées à l'aide d'outils libre-service, qui a représenté près de 70 % de toutes les transactions numériques.
- Nous avons utilisé l'IA pour automatiser l'expérience des services par l'intermédiaire de nos agents ou de nos plateformes numériques.

Points de mire en 2024

- Améliorer l'expérience client en continuant d'élargir les capacités et les fonctionnalités de vente numérique.
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Réduire davantage le nombre total d'appels de la clientèle dans nos centres d'appels ainsi que le nombre de visites de techniciens.
- Continuer d'investir dans l'IA et l'apprentissage automatique pour régler plus rapidement les problèmes des clients et des clientes.

2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

Progrès réalisés en 2023

- Nous avons lancé un projet de transformation opérationnelle pluriannuel qui vise à moderniser nos activités, à accroître la productivité, à renforcer les compétences technologiques et à optimiser significativement notre prix de base afin de soutenir la transition de Bell, qui consiste à passer d'une entreprise de télécommunications à une entreprise de technologie.
- Nous avons entrepris des initiatives de restructuration, par suite du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.
- Nous avons maintenu la marge du BAIIA ajusté⁽²⁾ consolidée de BCE à un niveau stable.
- Nous avons maintenu un faible coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis par Bell Canada de 3,0 %.

Points de mire en 2024

- Accélérer la transformation de Bell, qui consiste à passer d'une entreprise de télécommunications à une entreprise de technologie.
- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
 - de l'initiative de restructuration de l'effectif, annoncée en février 2024, la plus importante en près de 30 ans, qui entraînera une réduction de notre effectif d'environ 4 800 postes, ce qui correspond à 9 % des membres du personnel de BCE en 2024. Ces réductions de personnel devraient permettre des économies de coûts de 150 à 200 millions \$ par année ou de 250 millions \$ sur une base annualisée;
 - de l'efficacité opérationnelle résultant de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes;
 - des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits;
 - de l'adoption des technologies numériques;
 - de l'amélioration au chapitre des produits et des services;
 - de l'augmentation des fonctions libre-service;
 - des nouveaux investissements dans les centres d'appels et les technologies numériques;
 - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle;
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - de la rationalisation du parc immobilier.

(1) Les prix Webby Awards sont présentés annuellement par l'International Academy of Digital Arts & Sciences et récompensent les réalisations numériques exceptionnelles.

(2) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Consolider notre culture de travail inclusive et reconnaître l'importance d'une équipe dynamique et engagée dans le succès de Bell et qui s'engage à respecter les normes ESG les plus élevées.

Progrès réalisés en 2023

- Pour une sixième année consécutive, Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada par Mediacorp⁽¹⁾.
- Bell a été nommée comme l'un des meilleurs employeurs pro-famille au Canada pour la quatrième année d'affilée, par Mediacorp⁽²⁾.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs de Montréal, pour la 11^e année d'affilée, par Mediacorp⁽³⁾.
- Bell a reçu une mention spéciale de la Workforce Disclosure Initiative (WDI) des Workforce Transparency Awards 2023.
- Nous avons mis sur pied un nouveau programme de soins de santé virtuel pour les membres de notre équipe, appelé Dialogue, ce qui permet à notre équipe et à leur famille d'obtenir facilement des soins de santé de grande qualité au moment où ils en ont besoin, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Nous avons établi une nouvelle politique sur les droits de la personne et les accommodements dans le cadre de notre objectif continu à prendre des mesures pour promouvoir les droits de la personne au sein de notre équipe et à favoriser un milieu de travail inclusif, équitable et accessible.
- Nous avons publié un nouveau plan d'accessibilité sur le site BCE.ca, ce qui améliore nos efforts et notre soutien continu pour toute la population canadienne.
- Nous avons continué à appuyer notre stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance au moyen de différentes initiatives, politiques et formations et de plusieurs groupes de ressources pour les membres du personnel, notamment en mettant sur pied un nouveau groupe pour ces derniers, Diversabilité chez Bell, afin de contribuer à améliorer l'inclusivité et à promouvoir l'accessibilité chez Bell.
- Bell s'est classée au 1^{er} rang parmi les sociétés de télécommunications les plus durables au monde et au 51^e rang du palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde de 2024 de Corporate Knights⁽⁴⁾.
- Bell a été inscrite sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada établie par Corporate Knights, se classant au 20^e rang dans l'ensemble⁽⁵⁾.
- Nous avons été nommé l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la septième année d'affilée⁽⁶⁾.

- Bell a reçu un prix pour les meilleurs projets Clean50 pour notre projet de refroidissement écoénergétique et sans halocarbure des salles de serveurs⁽⁷⁾.
- Nous avons modifié notre programme de titrisation afin d'y ajouter une tarification liée au développement durable qui introduit un coût de financement qui varie en fonction de la performance de Bell par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.
- Nous avons conclu nos premiers dérivés liés à la durabilité, qui prévoient un ajustement du prix qui augmente le coût des dérivés selon la performance de Bell par rapport à sa cible basée sur la science visant à réduire les émissions de GES liées à nos activités.

Points de mire en 2024

- Continuer de soutenir les membres du personnel en offrant des options améliorées liées à la retraite, à l'épargne et aux avantages qui misent sur la souplesse, l'inclusion et le bien-être.
- Offrir de nouvelles formations en technologie à Bell U afin que les leaders fassent progresser et consolident la culture de transformation de la société.
- Jouer un rôle actif pour mobiliser notre équipe et la collectivité face aux enjeux liés à la diversité et atteindre nos engagements en ce qui a trait à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance.
- Continuer d'améliorer nos programmes en milieu de travail en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être des membres de l'équipe Bell en faisant évoluer les programmes existants, et en misant sur la prévention et les facteurs de protection psychologiques en milieu de travail afin de favoriser de façon proactive la santé mentale.
- Continuer de mettre en œuvre notre plan d'action pour réagir aux changements climatiques et rendre nos activités carboneutres à compter de 2025.
- En janvier 2024, nous avons été classés comme la société de communications la plus durable au monde dans le palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde de 2024 de Corporate Knights⁽⁸⁾.
- Améliorer notre programme de formation sur la sécurité de l'information Soyez cyberavisé pour les membres de notre personnel, afin d'accroître leur connaissance de la cybersécurité et leur sensibilisation à ce sujet.
- Continuer de faire progresser nos initiatives ESG et nos engagements à l'égard de l'initiative Mieux pour tous de Bell.

(1) Le rapport des 100 meilleurs employeurs au Canada est publié annuellement par Mediacorp. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(2) Le rapport des 100 meilleurs employeurs au Canada est publié annuellement par Mediacorp. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et des programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Le rapport des 100 meilleurs employeurs au Canada est publié annuellement par Mediacorp. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, comparativement à d'autres organisations du même secteur.

(4) En janvier 2024, Corporate Knights, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé Bell au 1^{er} rang parmi les fournisseurs de services de télécommunications et au 51^e rang de son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2024. Le classement est fondé sur une évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

(5) Selon Corporate Knights Inc. Le classement annuel qui a été publié le 28 juin 2023 évalue les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard \$ selon un ensemble de 25 critères ESG.

(6) Le rapport des 100 meilleurs employeurs au Canada est publié annuellement par Mediacorp. Les gagnants ont été annoncés en avril 2023 et sont évalués et sélectionnés en fonction des éléments suivants : les initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

(7) Les Clean50 Awards ont été fondés par Delta Management Group, une société de recherche canadienne sur les pratiques ESG, la durabilité et les technologies propres, en juin 2011 et ont été décernés annuellement depuis. La sélection est principalement effectuée par Delta Management, avec une aide considérable de la part de conseillers indépendants, et s'appuie sur l'information détaillée des soumissions des candidats. Les projets Clean50 récompensent annuellement les projets réalisés au cours des deux dernières années selon leur aspect novateur et leur capacité à informer et à inspirer les Canadiens et les Canadiennes.

(8) Selon le classement mondial de Corporate Knights Inc. publié le 17 janvier 2024, BCE a été classée au 51^e rang du palmarès et au premier rang de notre secteur dans son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2024. Le classement est fondé sur une évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos objectifs de 2023, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2024 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Rendement de BCE en 2023 par rapport aux objectifs

| Mesure financière | Objectif de 2023 | Rendement et résultats en 2023 | |
|--|--------------------|--------------------------------|--|
| Croissance des produits | 1 % à 5 % | 2,1 % | En 2023, les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 2,1 %, par rapport à 2022, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 9,4 % et des produits tirés des services de 0,9 %, attribuable à la croissance de notre secteur Bell SCT, atténuée par un recul dans notre secteur Bell Média. |
| Croissance du BAIIA ajusté | 2 % à 5 % | 2,1 % | En 2023, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % par rapport à 2022, ce qui reflète un apport plus important de notre secteur Bell SCT, partiellement contrebalancé par une diminution dans le secteur Bell Média. La croissance s'explique par la hausse des produits des activités ordinaires, atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation. |
| Croissance du bénéfice net | Sans objet | (20,5)% | En 2023, le bénéfice net a diminué de 20,5 % par rapport à 2022, en raison de la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui incluait une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la hausse de la dotation aux amortissements et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, facteurs compensés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de la perte de valeur d'actifs. |
| Intensité du capital ⁽¹⁾ | 19 % à 20 % | 18,6 % | En 2023, les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 4 581 millions \$, une diminution de 10,8 % d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 18,6 %, en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une diminution des dépenses d'investissement planifiées en 2023 à la suite de l'accélération des investissements dans le réseau en 2022 et d'une baisse additionnelle imprévue de 105 millions \$ au T4 2023 imputable à la décision du CRTC en novembre 2023 rendant obligatoire l'accès au réseau FTTP de Bell pour les services de gros. |
| Croissance du bénéfice net par action (BPA) | Sans objet | (23,5)% | En 2023, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué de 640 millions \$, ou 0,70 \$ par action ordinaire, par rapport à 2022, en raison de la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui incluait une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la hausse de la dotation aux amortissements et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, facteurs compensés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de la perte de valeur d'actifs. |
| Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾ | (7)% à (3)% | (4,2)% | Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2023 s'est établi à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 057 millions \$, soit 3,35 \$ par action ordinaire, en 2022. |
| Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | Sans objet | (5,0)% | En 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont établis à 7 946 millions \$, en baisse de 419 millions \$, par rapport à 2022, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs et de l'augmentation des intérêts payés, facteurs en partie compensés par l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. |
| Croissance des flux de trésorerie disponibles | 2 % à 10 % | 2,5 % | Les flux de trésorerie disponibles se sont élevés à 3 144 millions \$ en 2023, en hausse de 77 millions \$ par rapport à 2022, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés. |
| Dividende annualisé par action ordinaire | 3,87 \$ par action | 3,87 \$ par action | En 2023, le dividende annualisé par action ordinaire de BCE a augmenté de 0,19 cent, ou 5,2 %, pour se chiffrer à 3,87 \$, comparativement à 3,68 \$ par action en 2022. |

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée, à nos dépenses d'investissement prévues et à nos plans de déploiement des réseaux, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2024

Une importante transformation aura lieu pour BCE en 2024. Nous cherchons à maintenir le dynamisme de nos activités en assurant l'équilibre entre la croissance et la performance financière, pendant que nous poursuivons notre transition pour devenir une entreprise de services de technologies et de médias numériques. Nos perspectives pour 2024 reflètent la possibilité d'une récession et de pressions concurrentielles sur les prix ainsi que l'incidence financière de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada, qui entraînera une diminution des produits liés en grande partie aux produits électroniques grand public en raison de la consolidation de nos résultats. L'incidence de ce partenariat sur le BAIIA ajusté de BCE ne sera pas significatif, car les marges liées aux produits électroniques grand public sont relativement peu élevées. Nos perspectives pour 2024 reflètent également l'incidence de la restructuration de l'effectif et d'autres initiatives de transformation qui visent à améliorer le positionnement de la société en vue d'une croissance et d'une réussite futures.

Nos priorités stratégiques en 2024 visent principalement à :

- Accélérer les investissements de croissance, y compris dans les services infonuagiques et de sécurité, les produits publicitaires de pointe et la transformation numérique, et réduire les dépenses liées aux activités hautement réglementées et en baisse et leur consacrer moins d'efforts.
- Maintenir l'accent sur l'acquisition d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de premier plan et accroître les efforts visant la croissance du marché.
- Tirer parti de la couverture de notre réseau de fibre optique existante, de notre position de chef de file en matière de vitesses de réseau et de la solidité des produits afin d'augmenter les ventes croisées des services Internet résidentiels sans fil.

- Accélérer la croissance de nos secteurs des entreprises en ce qui concerne les services infonuagiques et de sécurité et les solutions d'automatisation des flux de travaux.
- Maintenir la vigueur de nos services de médias numériques grâce aux capacités de nos produits publicitaires de pointe, à notre inventaire de premier ordre et à de nouvelles initiatives de distribution.
- Réaliser des économies de coûts grâce à nos initiatives de transformation, dont des réductions de personnel.

Nos perspectives pour 2024 reposent sur un profil financier stable qui reflète la solidité de nos fondamentaux opérationnels et notre exécution soutenue dans un marché concurrentiel. La croissance de la clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'approche rigoureuse en matière d'offres promotionnelles et à l'incidence des économies de coûts d'exploitation découlant des initiatives de transformation, dont une réduction de personnel, devrait permettre de réaliser une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre. En réaction aux politiques du gouvernement fédéral et à la décision prise par le CRTC en novembre 2023 de rendre obligatoire l'accès au réseau FTTP de Bell pour les services de gros, nous prévoyons une réduction considérable de nos dépenses d'investissement qui entraînera un ralentissement de la construction de notre réseau pure fibre et une diminution des dépenses dans les secteurs hautement réglementés. Malgré la croissance prévue du BAIIA ajusté et la diminution des dépenses d'investissement prévues, la combinaison de la hausse des indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration de l'effectif, de l'augmentation des intérêts payés et de la baisse des flux de trésorerie projetés provenant du fonds de roulement devrait diminuer les flux de trésorerie disponibles.

Hypothèses

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance du produit intérieur brut canadien pour 2024, qui est de 0,8 %, soit une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,0 % en 2023;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, l'effet des dernières hausses des taux d'intérêt se faisant sentir sur l'ensemble de l'économie;
- un allègement des conditions sur le marché de l'emploi;
- une faible croissance des dépenses des ménages reflétant la croissance lente du revenu gagné, les coûts élevés de service de la dette et le peu de confiance des consommateurs;
- une croissance modérée des investissements des entreprises en raison de la faible croissance et des coûts d'emprunt qui demeurent élevés;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de la hausse de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire canadien connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il reste difficile de prévoir avec précision le moment et le rythme de la reprise;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;

- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et de la volatilité des marchés financiers et des capitaux. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, notamment par leur effet négatif sur les dépenses des entreprises et de la clientèle et la demande pour nos produits et services, la situation financière de notre clientèle, la disponibilité de nos produits offerts dans le contexte des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le coût et le montant du financement disponible sur les marchés des capitaux.

De plus, les facteurs de risque, notamment les facteurs décrits dans le présent rapport de gestion, pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs ainsi que sur les hypothèses connexes, et l'ampleur de cette incidence est difficile à prédire. Des événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale et entraîner la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, une augmentation des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information.

Conjoncture économique et événements géopolitiques

Nos activités et nos résultats financiers pourraient subir l'incidence négative d'une conjoncture économique défavorable, notamment celle associée à une possible récession. Le contexte économique mondial actuel pourrait exacerber encore les facteurs de risque préexistants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, compte tenu du ralentissement de la croissance économique canadienne, de l'importante inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, de la hausse des taux d'intérêt, des

Cadre réglementaire et conformité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe



Nos ressources financières

Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère,

les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles sous *Principaux risques d'entreprise*, à la section 5.1, *Bell SCT*.

L'incapacité à nous occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires et notre implication dans divers litiges et recours judiciaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne davantage lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à surveiller et à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des

amendes et à des pénalités substantielles et à des restrictions d'exploitation et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois provinciales et les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et à d'autres questions ESG, nécessitent que nous établissions et mettions en œuvre des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2023 de BCE.

Environnement concurrentiel



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'activité concurrentielle dans notre secteur est intense et la dynamique concurrentielle évolue, ce qui contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.

Notre marché est transformé par l'évolution de la conjoncture macroéconomique et réglementaire, par l'accroissement de la concurrence à l'échelle mondiale et nationale et par les changements dans les préférences de la clientèle. La transformation des activités et les avancées technologiques entraînent l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, et notre contexte concurrentiel continue de s'intensifier et de s'élargir pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IdO et de services voix sur IP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web qui font leur entrée dans le secteur des communications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients et de clientes permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir une présence significative sur le marché, phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières années. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché. Plus particulièrement, le regroupement de Rogers Communications Inc. (Rogers) et de Shaw Communications Inc. (Shaw) en avril 2023 a donné naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, et l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron ltée (Vidéotron) a augmenté l'envergure de cette dernière, ce qui modifie la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces et pourrait avoir des répercussions négatives, notamment sur notre secteur Bell SCT. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales qui ont permis à des entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations de faire l'acquisition de spectre à prix avantageux faussent la dynamique du marché. Ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquies des

parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, à la suite de décisions liées à la réglementation imposant des tarifs de gros pour les services Internet sur fil et l'accès des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV), les concurrents peuvent offrir leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires a pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

Les nouvelles technologies peuvent favoriser la diversification de nos gammes de produits et de services et créer des occasions de croissance. Cependant, si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, ou si nous ne parvenons pas à évaluer et à gérer adéquatement les risques découlant de ces nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- une conjoncture économique défavorable, y compris des ralentissements économiques ou des récessions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation élevée, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias et sur les prix de ceux-ci et améliorer la position concurrentielle des fournisseurs de services à moindre coût;

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- si les clients et les clientes jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par la clientèle, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement;
- l'intensification des transactions en ligne pourrait se traduire par une baisse de la fréquentation des magasins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services;
- l'évolution du comportement de la clientèle pourrait entraîner une diminution constante de l'utilisation des données mobiles par la clientèle et le déplacement vers des réseaux Wi-Fi et influencer sur l'adoption de nouveaux services, y compris, sans s'y limiter, les services liés à la 5G et à l'IdO;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix de la clientèle en matière d'achat de produits et pourrait augmenter la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement. Ces tendances devraient augmenter avec l'adoption continue de la 5G et de la 5G+;
- l'adoption croissante des cartes SIM embarquées (eSIM) permet aux clients et aux clientes de changer plus facilement de fournisseur de services et pourrait compromettre les modèles de distribution existants, notamment en se répercutant défavorablement sur les produits tirés des services d'itinérance;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ou encore inciter nos concurrents actuels à prendre de l'expansion au-delà de leur zone de couverture traditionnelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- l'ampleur et la rapidité du déploiement de nos réseaux sur fibre et de nos services mobiles 5G et 5G+ pourraient être réduites par suite de décisions gouvernementales et liées à la réglementation, de contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux et au prix de celui-ci, de pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels dans l'implantation de nouvelles technologies;
- l'adoption des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- l'augmentation des taux d'insolvabilité, de la rationalisation des dépenses et du regroupement chez la clientèle d'affaires pourrait entraîner de nouvelles perturbations dans notre secteur Bell SCT en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients et les clientes;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- l'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications IdO dans le secteur de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), conjuguée à l'utilisation accrue de l'IA, devrait accélérer la concurrence dans ces domaines;
- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs pourrait être compromise par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, le gain constant de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu et des plateformes en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du CRTC et la fragmentation des auditoires découlant du large éventail des choix;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux et des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;
- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- notre capacité à accroître les produits tirés des médias numériques et d'autres services de publicité, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes;
- le lancement, par des concurrents canadiens et internationaux, de satellites en orbite basse afin d'assurer la connectivité principalement dans des zones rurales et dans le Nord, accroît la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel, qui exerce ses activités dans le Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Transformation des technologies/de l'infrastructure



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes de la clientèle et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IoT. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI.

Nous poursuivons notre transformation, qui consiste à passer d'une entreprise de télécommunications à une entreprise de technologie, ce qui suppose essentiellement une amélioration de l'expérience et de la valeur que nous offrons à la clientèle grâce à une infrastructure plus moderne, à des processus d'affaires simplifiés et à un modèle de coûts approprié. L'incapacité de réaliser cette transformation et d'évaluer correctement le potentiel des nouvelles technologies ou d'investir et d'évoluer dans la direction appropriée dans un environnement où les modèles économiques changent pourrait limiter notre propre capacité d'offrir de la valeur à notre clientèle au moyen d'interactions d'achat et d'assistance simples et faciles et de lui permettre d'obtenir ce qu'elle veut beaucoup plus rapidement par n'importe quel canal, ainsi que limiter la capacité de notre clientèle à recevoir des produits, des services et du contenu sur n'importe quel appareil ou emplacement, quel que soit le type d'accès au réseau. Cela pourrait par conséquent avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour Software-Defined Networking), les technologies infonuagiques, l'informatique MEC, les logiciels libres, l'IA et l'apprentissage automatique. Elles visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à notre clientèle et de réduire nos coûts. Nos activités liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération en mettant à profit les principales technologies intelligentes, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts performante alors que les exigences en matière de capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à adopter les meilleures pratiques en ce qui a trait aux technologies et de les appliquer à la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance de la clientèle envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. L'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation de la clientèle et l'acquisition de nouveaux clients et clientes pourraient être compromises pendant la mise en œuvre de nos activités de transformation si celles-ci entraînaient une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser rapidement les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de notre clientèle et à tirer parti des services IP et de l'automatisation dans plusieurs facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Nous cherchons par ailleurs à étendre la zone de couverture de nos réseaux afin d'améliorer notre proposition de valeur et de répondre aux besoins de la clientèle tout en déployant des technologies pour soutenir la croissance. Cependant, des décisions défavorables rendues par les gouvernements, les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'obligation de fournir un accès de gros groupé à nos installations utilisant la technologie de réseau FTTP, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP ou la technologie FTTN, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations mis en place par le CRTC, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. L'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse, opportune et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence de façon efficace, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation souhaitée des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait nuire à notre capacité de poursuivre la mise sur pied de réseaux convergents de prochaine génération et de lancer de nouvelles initiatives de transformation.
- Les difficultés liées à l'embauche, à la rétention, à l'internalisation et au développement de ressources techniques et qualifiées pourraient avoir un impact négatif sur les activités de transformation. Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres de notre équipe pourraient affecter leur moral et réduire le niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- Le risque d'exécution et les économies moins importantes ou moins rapides que prévu réalisées au moyen d'initiatives d'économies ciblées (p. ex., gestion des fournisseurs, optimisation des biens immobiliers) pourraient nuire à notre capacité d'investir dans la transformation.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.

- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre optique et sans fil.
- Le déploiement réussi des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation de la clientèle et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Le démantèlement des anciens équipements pourrait être remis en cause par des clients ou des clientes qui exigeraient de continuer à utiliser d'anciennes technologies ainsi que par les risques inhérents à la transition vers de nouveaux systèmes.
- Au fur et à mesure que les modèles d'affaires des fournisseurs changent, que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement de la clientèle et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients et les clientes continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA, l'apprentissage automatique et les mégadonnées. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

4 Analyse financière consolidée



Nos ressources financières

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2023 par rapport à 2022. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

États consolidés du résultat net de BCE

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Produits d'exploitation | | | | |
| Tirés des services | 21 154 | 20 956 | 198 | 0,9 % |
| Tirés des produits | 3 519 | 3 218 | 301 | 9,4 % |
| Total des produits d'exploitation | 24 673 | 24 174 | 499 | 2,1 % |
| Coûts d'exploitation | (14 256) | (13 975) | (281) | (2,0)% |
| BAIIA ajusté | 10 417 | 10 199 | 218 | 2,1 % |
| Marge du BAIIA ajusté | 42,2 % | 42,2 % | | – |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (200) | (94) | (106) | n.s. |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (3 745) | (3 660) | (85) | (2,3)% |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (1 173) | (1 063) | (110) | (10,3)% |
| Charges financières | | | | |
| Charges d'intérêts | (1 475) | (1 146) | (329) | (28,7)% |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 108 | 51 | 57 | n.s. |
| Perte de valeur d'actifs | (143) | (279) | 136 | 48,7 % |
| Autres charges | (466) | (115) | (351) | n.s. |
| Impôt sur le résultat | (996) | (967) | (29) | (3,0)% |
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 | (599) | (20,5)% |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | | |
| Actionnaires ordinaires | 2 076 | 2 716 | (640) | (23,6)% |
| Actionnaires privilégiés | 187 | 152 | 35 | 23,0 % |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 64 | 58 | 6 | 10,3 % |
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 | (599) | (20,5)% |
| Bénéfice net ajusté | 2 926 | 3 057 | (131) | (4,3)% |
| Bénéfice net par action ordinaire (BPA) | 2,28 | 2,98 | (0,70) | (23,5)% |
| BPA ajusté | 3,21 | 3,35 | (0,14) | (4,2)% |

n.s. : non significatif

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|---------|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 7 946 | 8 365 | (419) | (5,0)% |
| Dépenses d'investissement | (4 581) | (5 133) | 552 | 10,8 % |
| Flux de trésorerie disponibles | 3 144 | 3 067 | 77 | 2,5 % |

En 2023, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits de 9,4 %, facteur principalement dû à la hausse du nombre de ventes d'appareils sans fil, jumelée à l'augmentation des ventes d'équipements filaires aux grandes entreprises clientes en raison de l'atténuation de l'incidence d'un exercice à l'autre des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu en 2022. Les produits tirés des services ont également contribué à l'augmentation des produits d'exploitation de BCE, en hausse de 0,9 % d'un exercice à l'autre, surtout en raison de l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des services Internet ainsi que de l'apport provenant des différentes acquisitions effectuées au cours de l'exercice. Ces facteurs ont été atténués par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de données traditionnels ainsi que de notre service de télé par satellite, et la baisse des produits tirés de la publicité dans les médias qui découle surtout de la conjoncture économique défavorable qui se poursuit.

En 2023, le bénéfice net a diminué de 20,5 % par rapport à 2022, en raison de la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui incluait une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la hausse de la dotation aux amortissements et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, facteurs compensés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de la perte de valeur d'actifs.

En 2023, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance dans notre secteur Bell SCT, partiellement contrebalancée par une diminution dans le secteur Bell Média. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté reflète la hausse des produits d'exploitation, atténuée en partie par l'augmentation des charges d'exploitation qui s'explique essentiellement par la hausse du coût des ventes liée à la croissance des produits des activités ordinaires, modérée par les diverses initiatives de réduction des coûts et les gains d'efficacité opérationnelle. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté correspondante de 42,2 % en 2023, ce qui est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

En 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 419 millions \$, par rapport à 2022, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs et de l'augmentation des intérêts payés, facteurs en partie compensés par l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En 2023, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 77 millions \$, par rapport à 2022, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

4.2 Connexions clients



Notre clientèle
et nos relations

Activations (pertes) nettes de BCE

| | 2023 | 2022 | % de variation |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles | 411 189 | 489 901 | (16,1)% |
| <i>Services postpayés</i> | 426 172 | 439 842 | (3,1)% |
| <i>Services prépayés</i> | (14 983) | 50 059 | n.s. |
| Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés | 293 307 | 202 024 | 45,2 % |
| Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail | 187 126 | 201 762 | (7,3)% |
| (Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé de détail | (26 449) | 5 148 | n.s. |
| <i>Services de télé IP</i> | 81 918 | 94 400 | (13,2)% |
| <i>Service de télé par satellite</i> | (108 367) | (89 252) | (21,4)% |
| Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail | (176 612) | (175 788) | (0,5)% |
| Total des activations nettes pour les services | 688 561 | 723 047 | (4,8)% |

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

| | 2023 | 2022 | % de variation |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾ | 10 287 046 | 9 949 086 | 3,4 % |
| Services postpayés ⁽²⁾ | 9 422 830 | 9 069 887 | 3,9 % |
| Services prépayés | 864 216 | 879 199 | (1,7)% |
| Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ⁽²⁾ | 2 732 548 | 2 451 818 | 11,4 % |
| Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ | 4 473 429 | 4 258 570 | 5,0 % |
| Abonnés des services de télé de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾ | 2 725 292 | 2 751 498 | (1,0)% |
| Service de télé IP ⁽¹⁾⁽⁴⁾ | 2 070 342 | 1 988 181 | 4,1 % |
| Service de télé par satellite | 654 950 | 763 317 | (14,2)% |
| SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾ | 2 021 617 | 2 190 771 | (7,7)% |
| Total des abonnés aux services | 22 239 932 | 21 601 743 | 3,0 % |

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

(3) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(4) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

BCE a enregistré 688 561 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2023, soit une baisse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2023 se ventilent comme suit :

- 411 189 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 293 307 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 187 126 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 26 449 pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 108 367 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail, compensées en partie par 81 918 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 176 612 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2023, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 22 239 932, soit une hausse de 3,0 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

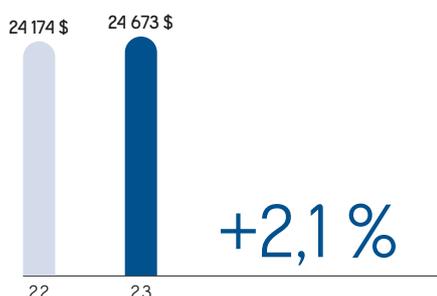
- 10 287 046 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 3,4 % d'un exercice à l'autre, et 2 732 548 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 11,4 % d'un exercice à l'autre;
- 4 473 429 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 5,0 % d'un exercice à l'autre;
- 2 725 292 abonnés des services de télé de détail au total, ce qui inclut 2 070 342 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 4,1 % d'un exercice à l'autre, et 654 950 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 14,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 021 617 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 7,7 % d'un exercice à l'autre.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 21 926 | 21 301 | 625 | 2,9 % |
| Bell Média | 3 117 | 3 254 | (137) | (4,2)% |
| Éliminations intersectorielles | (370) | (381) | 11 | 2,9 % |
| Total des produits d'exploitation de BCE | 24 673 | 24 174 | 499 | 2,1 % |

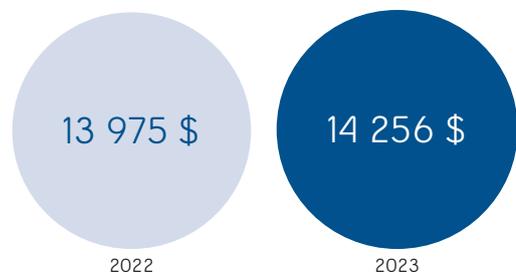
BCE

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,1 % en 2023, par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'accroissement des produits d'exploitation tirés des produits de 3 519 millions \$, en hausse de 9,4 %, et de celui des produits tirés des services de 21 154 millions \$, en hausse de 0,9 %. La hausse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre reflète l'augmentation des produits liés à notre secteur Bell SCT, en partie contrebalancée par un recul dans notre secteur Bell Média. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 2,9 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des

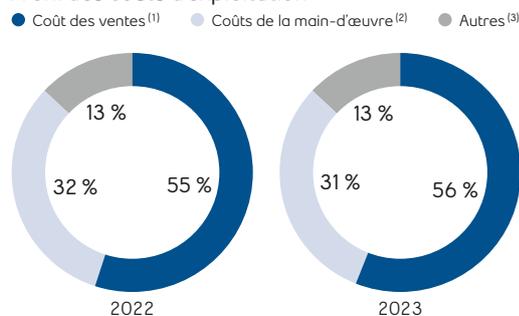
produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services de 9,4 % et de 1,8 %, respectivement. La hausse des produits tirés des services découle de l'augmentation continue des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires. Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 4,2 % en 2023, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement.

4.4 Coûts d'exploitation

BCE
Coûts d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Profil des coûts d'exploitation



| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | (12 206) | (11 847) | (359) | (3,0)% |
| Bell Média | (2 420) | (2 509) | 89 | 3,5 % |
| Éliminations intersectorielles | 370 | 381 | (11) | (2,9)% |
| Total des produits d'exploitation de BCE | (14 256) | (13 975) | (281) | (2,0)% |

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

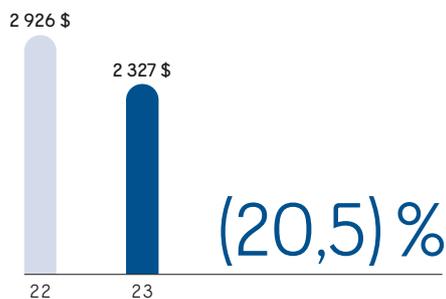
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

En 2023, les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,0 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des charges de 3,0 % du secteur Bell SCT, ce qui reflète principalement la hausse du coût des ventes liée à la croissance des produits des activités ordinaires, partiellement compensée par la baisse des charges de 3,5 % dans le secteur Bell Média qui découle de la diminution des coûts de la programmation et du contenu.

4.5 Bénéfice net

BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



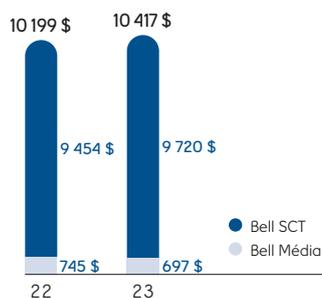
En 2023, le bénéfice net a diminué de 20,5 % par rapport à 2022, en raison de la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui incluait une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la hausse de la dotation aux amortissements et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, facteurs compensés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de la perte de valeur d'actifs.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 9 720 | 9 454 | 266 | 2,8 % |
| Marge du BAIIA ajusté | 44,3 % | 44,4 % | (0,1) pt | |
| Bell Média | 697 | 745 | (48) | (6,4) % |
| Marge du BAIIA ajusté | 22,4 % | 22,9 % | (0,5) pt | |
| Total du BAIIA ajusté de BCE | 10 417 | 10 199 | 218 | 2,1 % |
| Marge du BAIIA ajusté | 42,2 % | 42,2 % | - | |

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % en 2023, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse, d'un exercice à l'autre, de 2,8 % de l'apport du secteur Bell SCT, contrebalancée par un recul de 6,4 % dans le secteur Bell Média. La croissance du BAIIA ajusté est attribuable à la hausse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,2 % en 2023, ce qui est inchangé par rapport à 2022.

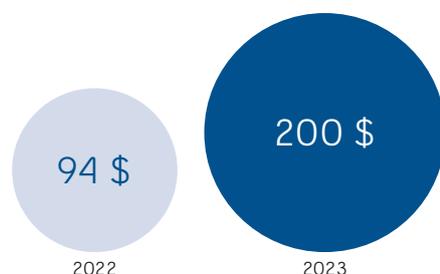
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ de membres du personnel dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

BCE

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

(en millions de dollars)



2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 134 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 66 millions \$.

2022

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

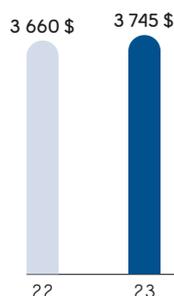
- des coûts liés aux indemnités de départ de 83 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 11 millions \$.

4.8 Amortissements

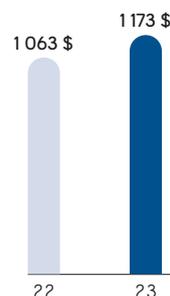
Le montant des amortissements que nous comptabilisons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

BCE
Amortissement des immobilisations corporelles
(en millions de dollars)



BCE
Amortissement des immobilisations incorporelles
(en millions de dollars)



Amortissement des immobilisations corporelles

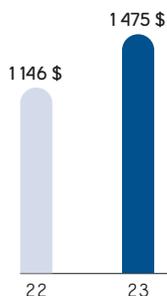
L'amortissement des immobilisations corporelles en 2023 a augmenté de 85 millions \$ par rapport à 2022, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil.

Amortissement des immobilisations incorporelles

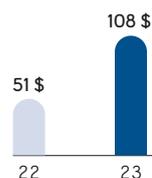
En 2023, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 110 millions \$ par rapport à 2022, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE
Charges d'intérêts
(en millions de dollars)



BCE
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars)



Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts en 2023 ont augmenté de 329 millions \$ par rapport à 2022, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2023, le taux d'actualisation était de 5,3 %, comparativement à 3,2 % le 1^{er} janvier 2022.

En 2023, les rendements nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 57 millions \$, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du taux d'actualisation en 2023 et de la situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments de (perte globale) bénéfice global.

4.10 Perte de valeur d'actifs

2023

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses d'évaluation fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2022

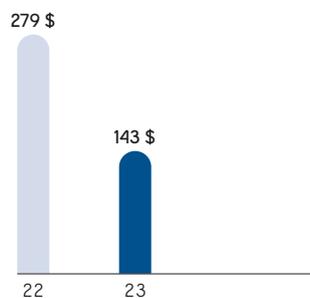
Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Ces charges comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En outre, en 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 132 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

BCE

Perte de valeur d'actifs
(en millions de dollars)



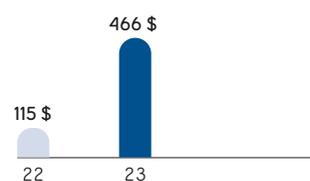
4.11 Autres charges

Les autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit ou la perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits ou les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits ou les pertes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- les produits d'intérêts.

BCE

Autres charges
(en millions de dollars)



| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| (Perte) produit sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises | | |
| Pertes sur placements | (581) | (42) |
| Exploitation | 28 | (19) |
| Pertes nettes liées à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | (103) | (53) |
| Coûts liés au remboursement anticipé de la dette | (1) | (18) |
| Profits sur placements | 80 | 24 |
| Produits d'intérêts | 67 | 22 |
| Profits (pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 11 | (27) |
| Autres | 33 | (2) |
| Total des autres charges | (466) | (115) |

2023

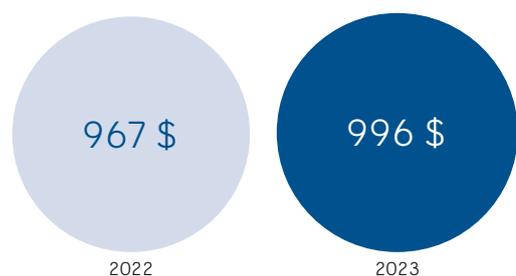
Les autres charges de 466 millions \$ comprenaient des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, partiellement compensées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et de la hausse des produits d'intérêts.

2022

Les autres charges de 115 millions \$ comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur nos placements en titres de capitaux propres, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et des pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence, des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, facteurs en partie contrebalancés par les profits sur placements, qui comprennent un profit lié à la vente de notre filiale entièrement détenue, 6362222 Canada Inc. (Creatch).

4.12 Impôt sur le résultat

BCE
Impôt sur le résultat
(en millions de dollars)



Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2023 et 2022.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 |
| Réintégration de l'impôt sur le résultat | 996 | 967 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 3 323 | 3 893 |
| Taux d'imposition prévu par la loi applicable | 26,8 % | 26,8 % |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | (891) | (1 043) |
| Tranche non imposable des profits sur placements | 5 | 4 |
| Positions fiscales incertaines | 16 | 91 |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures | 10 | – |
| Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence | (149) | (18) |
| Autres | 13 | (1) |
| Total de l'impôt sur le résultat | (996) | (967) |
| Taux d'imposition moyen effectif | 30,0 % | 24,8 % |

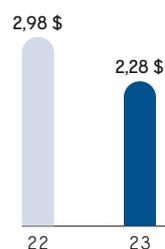
En 2023, l'impôt sur le résultat a augmenté de 29 millions \$, par rapport à 2022, principalement en raison de la diminution de la valeur des positions fiscales incertaines résolues favorablement en 2023, par rapport à 2022, facteur compensé en partie par la baisse du bénéfice imposable.

4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

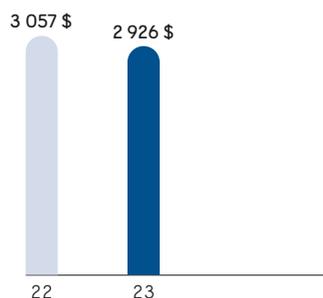
BCE
Bénéfice net attribuable
aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars)



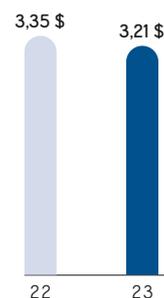
BCE
BPA
(en dollars)



BCE
Bénéfice net ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BPA ajusté
(en dollars)



En 2023, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a diminué de 640 millions \$, ou 0,70 \$ par action ordinaire, par rapport à 2022, en raison de la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui incluait une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, de la hausse de la charge d'intérêts, de l'augmentation de la hausse de la dotation aux amortissements et de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, facteurs compensés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la baisse de la perte de valeur d'actifs.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2023 s'est établi à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 057 millions \$, soit 3,35 \$ par action ordinaire, en 2022.

4.14 Dépenses d'investissement



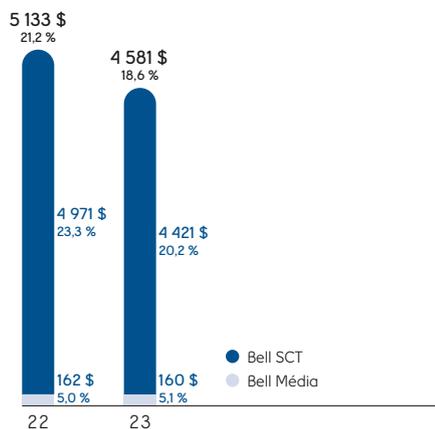
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



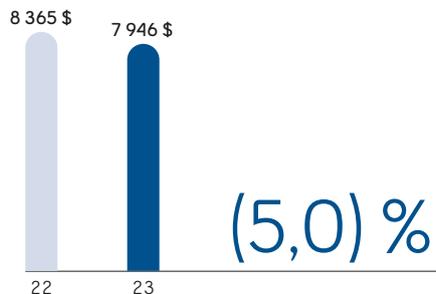
En 2023, les dépenses d'investissement de BCE se sont chiffrées à 4 581 millions \$, une diminution de 10,8 % d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 18,6 %, en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une diminution des dépenses d'investissement planifiées en 2023 à la suite de l'accélération des investissements dans le réseau en 2022 et d'une baisse additionnelle imprévue de 105 millions \$ au T4 2023 imputable à la décision du CRTC en novembre 2023 rendant obligatoire l'accès au réseau FTTP de Bell pour les services de gros. En 2023, nous avons continué de concentrer nos investissements sur la poursuite de l'expansion de notre réseau FTTP et de notre réseau mobile 5G.

4.15 Flux de trésorerie

En 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 419 millions \$, par rapport à 2022, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs et de l'augmentation des intérêts payés, facteurs en partie compensés par l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En 2023, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 77 millions \$, par rapport à 2022, du fait surtout de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

BCE Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en millions de dollars)



BCE Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité



5.1 Bell SCT

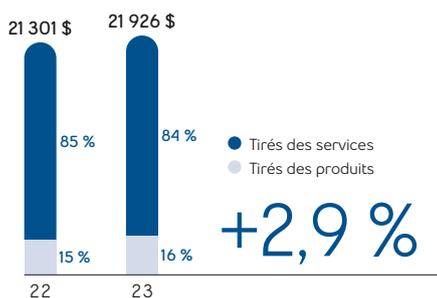
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2023

Bell SCT

Produits

(en millions de dollars)



Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽¹⁾

+3,4 %

en 2023

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2023

426 172

Baisse de 3,1 % vs 2022

Pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles en 2023

(14 983)

vs 50 059 activations nettes en 2022

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2023

1,15 %

Hausse de 0,23 pt vs 2022

Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾ par mois

+0,3 %

2023 : 59,08 \$
2022 : 58,92 \$

Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

+5,0 %

en 2023

Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail en 2023

187 126

Baisse de 7,3 % vs 2022

Diminution des abonnés des services de télé de détail⁽³⁾⁽⁵⁾

(1,0) %

en 2023

Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail en 2023

81 918

Baisse de 13,2 % vs 2022

Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail⁽³⁾⁽⁵⁾

(7,7) %

en 2023

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 73 229 anciens abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas de produits.

(2) À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

(3) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(5) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|---------------|--------|----------------|----------------|
| Sans-fil | 7 120 | 6 821 | 299 | 4,4 % |
| Services de données filaires | 8 084 | 7 920 | 164 | 2,1 % |
| Services voix filaires | 2 862 | 3 002 | (140) | (4,7)% |
| Autres services sur fil | 312 | 309 | 3 | 1,0 % |
| Produits externes tirés des services | 18 378 | 18 052 | 326 | 1,8 % |
| Produits intersectoriels tirés des services | 29 | 31 | (2) | (6,5)% |
| Produits d'exploitation tirés des services | 18 407 | 18 083 | 324 | 1,8 % |
| Sans-fil | 2 885 | 2 714 | 171 | 6,3 % |
| Services sur fil | 634 | 504 | 130 | 25,8 % |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | 3 519 | 3 218 | 301 | 9,4 % |
| Total des produits externes | 21 897 | 21 270 | 627 | 2,9 % |
| Total des produits d'exploitation | 21 926 | 21 301 | 625 | 2,9 % |

Les produits d'exploitation tirés de Bell SCT ont augmenté de 2,9 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. La hausse des produits tirés des services en regard de l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires, atténuée en partie par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires.

Les produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT ont augmenté de 1,8 % en 2023 par rapport à 2022.

- Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 4,4 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux;
 - la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'incidence défavorable des pressions concurrentielles sur les prix;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.
- Les produits tirés des services de données filaires ont augmenté de 2,1 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, ainsi que l'incidence des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et de FX Innovation en juin 2023 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours de l'exercice;
 - l'augmentation des ventes de contrats de maintenance et d'abonnements à des logiciels à la clientèle d'affaires.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|------------------------------|---------------|----------|----------------|----------------|
| Coûts d'exploitation | (12 206) | (11 847) | (359) | (3,0)% |
| BAIIA ajusté | 9 720 | 9 454 | 266 | 2,8 % |
| Marge du BAIIA ajusté | 44,3 % | 44,4 % | | (0,1) pt |

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite, ainsi que la baisse des services de données sur IP et des services de données traditionnels.
- Les produits tirés des services voix filaires ont diminué de 4,7 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
 - la baisse des ventes de gros de minutes de conversations interurbaines internationales.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels;
- l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours de l'exercice.

Les produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT ont augmenté de 9,4 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

- Les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil ont augmenté de 6,3 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme et de la rigueur accrue de la tarification des combinés, facteurs compensés en partie par la baisse des volumes de ventes et des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source;
- Les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil ont augmenté de 25,8 % d'un exercice à l'autre, en raison de la solidité des ventes aux grandes entreprises clientes, qui reflète principalement l'atténuation de l'incidence d'un exercice à l'autre des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement ayant sévi à l'échelle mondiale en 2022.

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 3,0 % en 2023 par rapport à 2022, en raison de ce qui suit :

- la hausse des coûts découlant de l'acquisition de Distributel en décembre 2022 et de FX Innovation en juin 2023 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours de l'exercice;
- la hausse du coût des produits vendus liée à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits;
- l'augmentation des coûts liée à la croissance des produits des activités ordinaires tirés des services de maintenance et des abonnements à des logiciels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la baisse des coûts de la main-d'œuvre reflétant les réductions de personnel, ainsi que diverses autres initiatives de réduction des coûts et d'efficacité opérationnelle;

- les économies liées aux régimes de retraite, découlant d'une baisse de la charge au titre des prestations définies attribuable à une hausse d'un exercice à l'autre du taux d'actualisation;
- la baisse d'un exercice à l'autre des coûts des réparations liées aux tempêtes.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a augmenté de 2,8 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 44,3 % en 2023, ce qui est essentiellement stable d'un exercice à l'autre, en baisse de seulement 0,1 point par rapport à l'exercice précédent, du fait de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, en partie contrebalancée par l'incidence des produits tirés des services.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

| | 2023 | 2022 | Variation | % de variation |
|--|------------|-----------|-----------|----------------|
| Téléphones mobiles | | | | |
| RMU combiné (\$/mois) | 59,08 | 58,92 | 0,16 | 0,3 % |
| Activations brutes d'abonnés | 2 224 555 | 1 953 912 | 270 643 | 13,9 % |
| Services postpayés | 1 608 503 | 1 355 772 | 252 731 | 18,6 % |
| Services prépayés | 616 052 | 598 140 | 17 912 | 3,0 % |
| Activations (pertes) nettes d'abonnés | 411 189 | 489 901 | (78 712) | (16,1)% |
| Services postpayés | 426 172 | 439 842 | (13 670) | (3,1)% |
| Services prépayés | (14 983) | 50 059 | (65 042) | n.s. |
| Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois) | 1,51 % | 1,27 % | | (0,24) pt |
| Services postpayés | 1,15 % | 0,92 % | | (0,23) pt |
| Services prépayés | 5,31 % | 4,85 % | | (0,46) pt |
| Abonnés ⁽¹⁾ | 10 287 046 | 9 949 086 | 337 960 | 3,4 % |
| Services postpayés ⁽¹⁾ | 9 422 830 | 9 069 887 | 352 943 | 3,9 % |
| Services prépayés | 864 216 | 879 199 | (14 983) | (1,7)% |
| Appareils mobiles connectés | | | | |
| Activations nettes d'abonnés | 293 307 | 202 024 | 91 283 | 45,2 % |
| Abonnés ⁽¹⁾ | 2 732 548 | 2 451 818 | 280 730 | 11,4 % |

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2023, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés afin d'en retirer 73 229 et 12 577 anciens abonnés des services d'affaires, respectivement, qui ne génèrent pas de produits.

En 2023, le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est chiffré à 59,08 \$, en hausse de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'incidence défavorable des pressions concurrentielles sur les prix;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 13,9 % en 2023 par rapport à 2022, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 18,6 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'immigration en hausse, de l'essor continu de la 5G, de l'offre à succès de forfaits de services et des promotions efficaces.

- Les activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 3,0 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'immigration et des voyages au Canada, partiellement contrebalancée par les offres promotionnelles plus alléchantes proposées sur le marché par les marques économiques postpayées.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 16,1 % en 2023 par rapport à 2022, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés et du nombre de pertes nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 3,1 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'activations brutes et la hausse de la migration depuis les services prépayés.

- Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles se sont chiffrées à 65 042 en 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés et de la hausse de la migration vers les services postpayés, en partie contrebalancées par l'augmentation du nombre d'activations brutes.

Le taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 1,51 % en 2023, en hausse de 0,24 point par rapport à 2022.

- **Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** a totalisé 1,15 % pour 2023, en hausse de 0,23 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation globale du niveau de concurrence sur le marché et de l'intensité des offres promotionnelles en regard de l'exercice précédent.
- **Le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** s'est fixé à 5,31 % en 2023, en hausse de 0,46 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation globale du niveau de concurrence sur le marché et des offres promotionnelles plus alléchantes proposées sur le marché par les marques économiques postpayées.

La clientèle utilisant des téléphones mobiles totalisait 10 287 046 abonnés au 31 décembre 2023, en hausse de 3,4 % par rapport à 9 949 086 abonnés à la fin de l'exercice précédent. De ce nombre, on compte 9 422 830 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 3,9 % comparativement à 9 069 887 abonnés à la fin de 2022, et 864 216 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 1,7 % comparativement à 879 199 abonnés à la fin de 2022.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont augmenté de 45,2 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données, principalement du fait de la baisse des désactivations des tablettes, de la hausse du nombre d'abonnements pour voiture connectée et de l'augmentation des activations nettes d'IdO.

Les abonnés utilisant des appareils mobiles connectés étaient au nombre de 2 732 548 au 31 décembre 2023, en hausse de 11,4 % par rapport à 2 451 818 à la fin de 2022.

Services de données filaires

Internet haute vitesse de détail

| | 2023 | 2022 | Variation | % de variation |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Activations nettes d'abonnés des services de détail | 187 126 | 201 762 | (14 636) | (7,3)% |
| Abonnés des services de détail ^{(1) (2) (3)} | 4 473 429 | 4 258 570 | 214 859 | 5,0 % |

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T1 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés.

(3) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 128 065 abonnés.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont diminué de 7,3 % en 2023 par rapport à 2022, en raison de l'augmentation des désactivations dans la zone de couverture de notre réseau autre que le réseau FTTP, reflétant les offres accrocheuses des concurrents. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la croissance des activations brutes du fait de l'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTP, le succès des offres de forfaits de services et de notre stratégie multimarque, ainsi que l'apport provenant de l'acquisition de Distributel et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au cours de l'exercice.

Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail totalisaient 4 473 429 au 31 décembre 2023, en hausse de 5,0 % par rapport à 4 258 570 abonnés à la fin de 2022. Au premier trimestre de 2023, à la suite d'un examen du compte de nos abonnés, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a été réduite de 7 347 abonnés. En outre, au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Services de télé de détail

| | 2023 | 2022 | Variation | % de variation |
|--|-----------|-----------|-----------|----------------|
| (Pertes) activations nettes d'abonnés des services de détail | (26 449) | 5 148 | (31 597) | n.s. |
| Services de télé IP | 81 918 | 94 400 | (12 482) | (13,2)% |
| Service de télé par satellite | (108 367) | (89 252) | (19 115) | (21,4)% |
| Total des abonnés des services de détail ^{(1) (2)} | 2 725 292 | 2 751 498 | (26 206) | (1,0)% |
| Services de télé IP ^{(1) (2)} | 2 070 342 | 1 988 181 | 82 161 | 4,1 % |
| Service de télé par satellite | 654 950 | 763 317 | (108 367) | (14,2)% |

n.s. : non significatif

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 2 315 abonnés.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail ont diminué de 13,2 % en 2023 par rapport à 2022, en raison de la hausse des désactivations, principalement en ce qui concerne notre service de diffusion en continu sur les applications, imputable en grande partie à l'augmentation du nombre de clients et de clientes dont les offres promotionnelles ont pris fin, ainsi qu'à l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement. Ce facteur a été partiellement compensé par la hausse des activations attribuable à l'utilisation accrue des services Internet.

Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail ont augmenté de 21,4 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des offres accrocheuses des concurrents dans la câblodistribution, particulièrement dans les zones rurales, et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Le nombre total de pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail (services de télé IP et télé par satellite réunis) a augmenté de 31 597 d'un exercice à l'autre en raison de l'augmentation des pertes nettes du service de télé par satellite et de la diminution des activations nettes d'abonnés des services de télé IP.

Les abonnés des services de télé IP de détail totalisaient 2 070 342 au 31 décembre 2023, en hausse de 4,1 % comparativement à 1 988 181 abonnés à la fin de 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Services voix filaires

| | 2023 | 2022 | Variation | % de variation |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail | (176 612) | (175 788) | (824) | (0,5)% |
| SAR filaires résidentiels de détail ^{(1) (2)} | 2 021 617 | 2 190 771 | (169 154) | (7,7)% |

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 64 498 abonnés.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont augmenté de 0,5 % par rapport à 2022, en raison de la croissance des activations brutes, qui a été plus qu'annulée par la hausse des désactivations d'un exercice à l'autre, principalement imputable à la baisse des désactivations au T1 2022 du fait de la pandémie de COVID-19 et de l'incidence défavorable de la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet.

Les abonnés du service de télé par satellite de détail totalisaient 654 950 abonnés au 31 décembre 2023, en baisse de 14,2 % comparativement à 763 317 abonnés à la fin de 2022.

Le nombre total d'abonnés des services de télé de détail (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 725 292 au 31 décembre 2023, en baisse de 1,0 % par rapport à 2 751 498 à la fin de 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se chiffraient à 2 021 617 au 31 décembre 2023, soit une baisse de 7,7 % par rapport à 2 190 771 abonnés à la fin de 2022. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458, à la suite d'acquisitions de petite envergure. L'érosion de 7,7 % du nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail représente un recul par rapport au taux d'érosion de 4,7 % enregistré en 2022, qui s'expliquait principalement par l'incidence des acquisitions de Distributel et de EBOX en 2022.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

Produits et services sans fil

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une forte croissance de la clientèle d'abonnés ces dernières années, notamment du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de l'accroissement continu du taux de pénétration parallèle à la tendance à l'utilisation de multiples appareils, ainsi que de l'adoption continue des appareils et des services mobiles. Les taux de pénétration dans d'autres pays développés étant bien supérieurs à 100 % (États-Unis, Europe et Asie), le taux de pénétration des téléphones mobiles au Canada devrait poursuivre sa croissance au-delà du taux d'environ 91 % enregistré en 2023.

En 2023, le secteur canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence accrue à l'échelle nationale, en particulier au sein des marques complémentaires, ce qui a entraîné une diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données et un accroissement continu des limites d'utilisation des données dans les plans mensuels, y compris les plans de données illimitées, en plus d'autres facteurs persistants comme la popularité des forfaits de partage des données et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils mobiles et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo. Le déploiement de l'infrastructure du réseau 5G s'est poursuivi en 2023, le réseau 5G étant offert par les entreprises de télécommunications nationales à environ 86 % de la population canadienne à la fin de 2023, par rapport à quelque 80 % à la fin de 2022. L'engagement de longue date de Bell envers l'excellence du réseau se reflète dans les reconnaissances reçues de tiers indépendants en 2023. Entre autres, pour une troisième année d'affilée, notre réseau 5G a été nommé le réseau 5G le plus rapide et le meilleur au Canada par GWS lors de son évaluation nationale des réseaux 5G pour 2023. Pour la première fois cette année, GWS a évalué le spectre sans fil de 3 500 MHz et a déterminé que celui de Bell (5G+) était le plus rapide et le meilleur au pays.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique pour les fournisseurs de services dotés d'installations, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et d'investissements considérables dans le spectre.

Concurrents des produits et services sans fil

- Fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations : Rogers, le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus) et Québecor Inc. (Québecor).
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations : Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; et Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service dans les trois provinces des Maritimes.

Produits et services sur fil

Le marché de la câblodistribution a changé en 2023 avec la clôture de l'acquisition de Shaw par Rogers, créant un concurrent canadien d'une plus grande envergure. Un nombre estimatif de 7,5 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des trois plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2023, ce qui est relativement inchangé par rapport à 2022. Entre-temps, environ 7,6 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2023, par rapport à environ 7,2 millions à la fin de 2022. Bell continue d'accroître sa part de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et de l'accroissement de la pénétration des forfaits de services. L'attention que nous portons au réseau FTTP et à ses caractéristiques supérieures à celles du câble, telles que des vitesses de téléchargement et de téléversement plus élevées et symétriques, nous a permis de connecter plus de 7 millions de foyers et d'entreprises en Ontario,

au Québec, au Canada atlantique et au Manitoba à notre réseau pure fibre. Le service Internet pure fibre de Bell a notamment été nommé service Internet le plus rapide au Canada dans le rapport des prix Speedtest Awards d'Ookla pour le premier et le deuxième trimestre de 2023 et pour le troisième et le quatrième trimestre de 2023. Le service Wi-Fi pure fibre de Bell a également été nommé le Wi-Fi le plus rapide au pays dans ces rapports, dans les deux cas pour une deuxième année consécutive. Selon le rapport 2023 de PCMag sur les meilleurs FSI, Bell s'est classée au premier rang des principaux FSI et a été nommée meilleur FSI au Canada. Elle a également été nommée comme le FSI le plus digne de confiance par BrandSpark pour 2023 et 2024.

Bien que les Canadiens et les Canadiennes continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques de diffusion en continu jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard de la distribution du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent à la population canadienne plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2023, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle d'environ 4 %, rejoignant 3,5 millions de clients et de clientes, soit une part de marché de 38 %, en hausse par rapport à quelque 34 % à la fin de 2022, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés et de l'offre de forfaits ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,7 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 50 % à la fin de 2023, en hausse par rapport à celle de 48 % à la fin de 2022. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, deux des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, à savoir Rogers (ainsi que Shaw avant son acquisition par Rogers) et Vidéotron de Québecor. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée, dont : une tarification et des forfaits flexibles disponibles pour tous les clients et les clientes; la clarté et la qualité de l'image; la richesse et l'étendue du contenu; le nombre de façons dont les clients peuvent accéder au contenu, y compris les décodeurs sans fil, Restart TV, des enregistreurs d'une plus grande capacité et l'application Télé Fibe. Nous continuons à offrir davantage de contenu sur demande et de contenu par le biais de services de contournement avec Crave, Netflix, Prime Video et YouTube en un seul endroit.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2023, les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient collectivement environ 2,7 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part d'environ 41 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, ce qui est relativement inchangé par rapport à 2022. À la fin de 2023, les entreprises de télécommunications comptaient collectivement environ 3,3 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part de marché d'environ 50 %, en hausse par rapport à quelque 49 % à la fin de 2022. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services voix sur IP locaux et interurbains et revendent des services Internet haute vitesse.

Concurrents des produits et services sur fil

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et, après son acquisition de Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. (Allstream) fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises, par exemple TekSavvy Solutions, et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.), offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains ainsi que des services Internet.
- Les entreprises de satellites en orbite basse offrant des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Zoom, Skype, Netflix, Prime Video, Disney+ et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb Fire & Security et Stanley Security. Parmi les concurrents figurent également des fournisseurs de services de sécurité en libre-service comme Lorex, ainsi que des fournisseurs de services domotiques comme Ring, Nest et Wyze.

Tendances observées dans le secteur

Produits et services sans fil

La croissance des services sans fil continue d'être stimulée par l'augmentation persistante de l'utilisation et de l'adoption des données, notamment : les téléphones intelligents de grande valeur, les offres de données illimitées, les forfaits de données partagées et les appareils IoT. En outre, les consommateurs continuent de remplacer l'accès sur fil par l'accès sans fil et les services de données connexes. Ces tendances devraient susciter une demande croissante pour les services de données sans fil dans un avenir prévisible, d'autant plus que le secteur continue à se tourner vers la 5G. Le RMU du secteur devrait continuer à stagner par rapport aux périodes ayant précédé la pandémie de COVID-19, maintenant que le secteur a absorbé le redressement significatif des produits tirés des services d'itinérance, qui avaient chuté au pire de la pandémie de COVID-19. En outre, en raison de l'intensification de la concurrence, le secteur continue de constater une hausse du nombre d'activations d'abonnés apportant leurs propres appareils, ce qui se traduit par une augmentation des changements de fournisseur.

Alors que les technologies LTE et LTE-A augmentent les vitesses de téléchargement, encouragent l'utilisation des données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic des données pose des défis à la technologie d'accès mobile. Pour mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent de faire évoluer leurs réseaux et de déployer du spectre pour soutenir le passage à la 5G. ISDE a tenu ses ventes aux enchères du spectre de 3 800 MHz au quatrième trimestre de 2023 et annoncé une vente aux enchères de la bande des ondes millimétriques (mmWave); ces bandes sont importantes pour l'expansion des réseaux 5G.

Les technologies d'IdO connectent des appareils de communications par le biais des technologies sans fil, ce qui leur permet d'échanger des informations clés et de partager des processus. Des plateformes et des réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services publics et la gestion des parcs de véhicules, et le déploiement est en cours dans d'autres secteurs, notamment les villes intelligentes, la fabrication, le commerce de détail, les services alimentaires, les services publics grand public et les voitures connectées. Ces secteurs se tournent vers l'adoption de solutions d'IdO, combinées à d'autres applications, pour transformer numériquement leurs activités et générer de la valeur à partir de leurs connexions. L'IdO représente une importante occasion de croissance pour la connectivité sans fil, qui peut livrer des services aux clients d'une manière plus efficace. Si la connectivité IdO est généralement associée à un RMU plus faible lorsqu'elle est vendue en tant que service autonome, elle soutient la croissance des produits des activités ordinaires et des marges, puisqu'elle mène souvent à la vente d'applications d'IdO ou d'autres services que nous offrons, accroissant la pénétration des services. En 2023, nous avons ajouté 293 307 appareils mobiles connectés, portant notre clientèle d'abonnés des appareils mobiles connectés à plus de 2,7 millions d'abonnés, soit une hausse de 11 % par rapport à 2022.

Produits et services sur fil

Le marché des télécommunications sur fil devrait rester très concurrentiel en 2024. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de maturité, avec un taux de pénétration d'environ 92 % au Canada à la fin de 2023, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. La substitution technologique, y compris la croissance des services sans fil et voix sur IP, devrait continuer à remplacer les produits tirés des services voix existants, dont les marges sont plus élevées, tandis que les services de diffusion numérique en continu et les autres fournisseurs de contenu en ligne devraient se répercuter sur les services actuels de télévision linéaire. Bell est un important fournisseur des services de substitution, et le recul de ces services traditionnels se poursuit comme prévu.

La popularité du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients et les clientes choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu continuent d'améliorer leurs services de diffusion par contournement et directement aux consommateurs afin de tenter d'acquérir

une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir à la clientèle des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et d'encourager l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. En 2023, notre service de diffusion en continu Crave a élargi son offre de services de diffusion directement aux consommateurs en y ajoutant de nouveaux forfaits d'abonnement soutenus par la publicité, offrant à la clientèle plusieurs options pour accéder à la sélection de contenu de qualité supérieure de Crave. Par ailleurs, nous avons étendu la portée de Crave en 2024 grâce à notre entente avec Amazon en vertu de laquelle Crave sera offert sur les chaînes Prime Video d'Amazon au Canada.

Les ESLT canadiennes continuent d'investir considérablement dans le déploiement des réseaux à large bande, surtout dans le service FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP évolués ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble grâce aux améliorations de la bande passante sur la plateforme DOCSIS et au fractionnement des nœuds. Bien que cette plateforme augmente la vitesse à court terme et soit rentable, elle n'offre pas les capacités évoluées que le service FTTP à plus long terme, telles que des vitesses symétriques rapides en amont comme en aval. À la fin de 2023, environ 6,5 millions d'emplacements dans l'empreinte de Bell avaient accès à des vitesses multigigabit symétriques de 3 Gbit/s.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents, les fournisseurs non traditionnels brouillant de plus en plus les frontières de la concurrence et des modèles d'entreprise. Les entreprises de câblodistribution continuent à faire des investissements pour être plus concurrentielles dans l'espace très disputé des petites et moyennes entreprises. Les entreprises de télécommunications comme Bell fournissent des applications gérées réseautiques qui tirent parti de leurs importants investissements dans le réseau FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux en offrant des logiciels-services (SaaS) propriétaires. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les solutions d'informatique en nuage, de sécurité et d'automatisation de flux de travaux, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

Perspectives commerciales et hypothèses

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2024 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2024

Nos perspectives pour 2024 tiennent compte de l'incidence financière de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada, qui entraînera une diminution des produits des activités ordinaires, essentiellement ceux tirés des produits électroniques grand public de Bell SCT. Ce partenariat n'aura pas d'incidence significative sur le BAIIA ajusté étant donné la marge relativement faible associée aux produits électroniques grand public.

Nous cibons une croissance des produits des activités ordinaires découlant de l'accroissement continu du nombre d'abonnés.

La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil devrait être soutenue par le cycle continu de mise à niveau vers la 5G, l'augmentation des niveaux d'immigration et l'accent que nous continuons à mettre sur les ventes croisées de forfaits de produits. Nous axons nos efforts sur l'accroissement de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles des entreprises nationales en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts. Nous prévoyons que le RMU s'accroîtra, quoiqu'à un rythme plus modéré, sous l'impulsion des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de forfaits de services de données illimitées. Nous tenterons en outre d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés dans la foulée des modifications des prix, ainsi que des services et applications lD0.

La croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail s'appuiera vraisemblablement sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé, un taux de pénétration plus important de la technologie du service Internet résidentiel sans fil dans les collectivités rurales, l'adoption plus généralisée des services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application, et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions. Concernant les services résidentiels, nous continuerons de viser haut en misant sur l'avantage de nos vitesses symétriques Internet par rapport au câble, en offrant la meilleure expérience client qui soit avec nos produits, et en favorisant l'accroissement des ventes croisées de services de mobilité et Internet de grande valeur aux ménages.

Sur nos marchés d'affaires, nous prévoyons une amélioration de la performance financière grâce à l'augmentation des ventes de produits et des dépenses de projet des grandes entreprises clientes, conjuguée à la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil. Cependant, à mesure que les grandes entreprises clientes continuent de chercher des occasions de tirer parti des technologies à faibles coûts pour développer et transformer la main-d'œuvre du futur et font face à une incertitude accrue quant aux conditions économiques futures, les dépenses en services et produits de télécommunications devraient être variables. De plus, la poursuite de la migration de la clientèle depuis les technologies traditionnelles vers

les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront de se répercuter sur les résultats dans les marchés d'affaires en 2024. Nous entendons chercher à contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer des services uniques en leur genre et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de services comme l'infonuagique, la sécurité et les solutions d'automatisation de l'effectif. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour la clientèle afin de tenter de ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme Internet, les réseaux privés, les communications vocales et unifiées, les solutions d'infonuagique, les solutions de sécurité, les centres de contact en nuage, lD0 et la technologie MEC. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseaucenriques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention d'étendre les principaux canaux de vente et de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur à la clientèle de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'empreinte du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec cette clientèle.

Nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des autres services traditionnels, dont les marges sont élevées, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés à d'autres gains d'efficacité opérationnelle rendus possibles par le réseau de fibre au moyen de connexions directes, les changements liés aux comportements des consommateurs, l'innovation au chapitre des produits, l'adoption du numérique, l'amélioration des produits et des services, l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et la réduction des taux contractuels des fournisseurs, devraient permettre de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité significatifs dans toute l'organisation.

Hypothèses

- L'augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la croissance des abonnements aux services 5G, ainsi que la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancés par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable, entre autres, à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées.
- L'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période de 2020 à 2023.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- L'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Principaux facteurs de croissance

- De solides taux d'immigration.
- Un nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 5G et 5G+.
- Les ventes croisées auprès des clients et des clientes qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- L'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTP, quoiqu'à un rythme moins élevé que pour la période de 2020 à 2023.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTTP.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- Le renforcement des liens avec notre clientèle d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell SCT en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Cadre réglementaire

Risque

- Une réglementation accrue des services sans fil, de leurs tarifs et de leur infrastructure, comme un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, l'établissement de tarifs pour les services sans fil obligatoires qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre.
- Le CRTC a rendu obligatoire, de façon provisoire, la mise en place d'un service d'accès haute vitesse de gros groupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP en Ontario et au Québec, à des tarifs considérablement plus bas que ceux que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations. Le CRTC pourrait maintenir, annuler ou modifier autrement cette nouvelle obligation une fois achevé l'examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros qu'il effectue actuellement. Ce nouveau service améliore significativement la position commerciale de nos concurrents. Le 9 février 2024, la Cour fédérale d'appel a accordé à Bell Canada l'autorisation d'en appeler de la décision du CRTC, mais a refusé la demande de suspension jusqu'à la résolution de l'appel. Bell Canada a également fait appel auprès du gouverneur en conseil.
- Les tribunaux pourraient annuler les nouveaux tarifs de gros fixés par le CRTC pour les services d'accès haute vitesse groupé en 2021, lesquels sont considérablement plus élevés que les tarifs qu'il avait fixés en 2019.

Incidence éventuelle

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière du secteur Bell SCT.
- En ce qui a trait à l'éventuel nouveau service d'accès haute vitesse de gros groupé fourni au moyen des installations utilisant la technologie FTTP, i) l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, ii) le risque que l'obligation relative à l'accès de gros aux réseaux FTTP ne soit imposée qu'à Bell Canada et pas aux autres fournisseurs, ou seulement en Ontario et au Québec et que Bell Canada n'ait pas accès à de tels réseaux dans l'Ouest canadien, ce qui désavantagerait Bell Canada sur le plan de la concurrence si elle ne pouvait obtenir l'accès de gros aux réseaux FTTP à l'extérieur de son territoire traditionnel, mais que ses principaux concurrents pouvaient accéder à ses installations utilisant la technologie de réseau FTTP, et, iii) dans le cas de notre service d'accès haute vitesse de gros existant, la mise en œuvre des tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés ou dégroupés, pourraient modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée à la multiplication des forfaits prévoyant le paiement par versement et des forfaits « Acheter maintenant et payez plus tard » et au lancement de nouveaux produits sur fil destinés à la clientèle résidentielle (p. ex. l'IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et à la clientèle d'affaires (p. ex. les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes, notamment l'expansion de l'offre de services de détail fondés sur l'accès de gros par de grands concurrents dotés d'installations.

Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU, nos flux de trésorerie et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents du secteur du sans-fil continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes (p. ex. des mensualités) ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des remises en argent pour un ancien téléphone intelligent lors d'une mise à niveau ou des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients et clientes.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT.

Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des services Internet et des téléphones intelligents au Canada, conjugué aux pressions potentielles liées au contexte économique, à la réduction des dépenses discrétionnaires et aux variations éventuelles des niveaux d'immigration.
- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions de la clientèle d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes de la clientèle contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

Incidence éventuelle

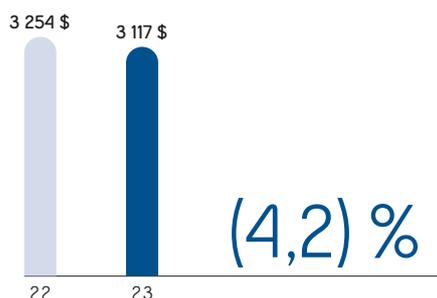
- Le niveau de saturation du marché des services sur fil et sans fil pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos activités.
- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et extranationaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements de la clientèle dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

5.2 Bell Média

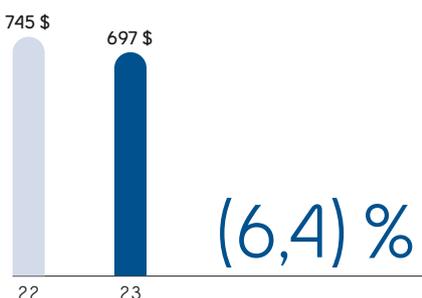
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2023

Bell Média
Produits
(en millions de dollars)

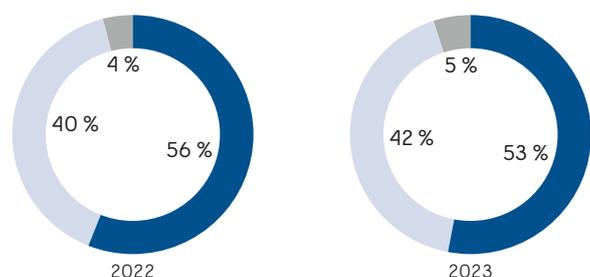


Bell Média
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



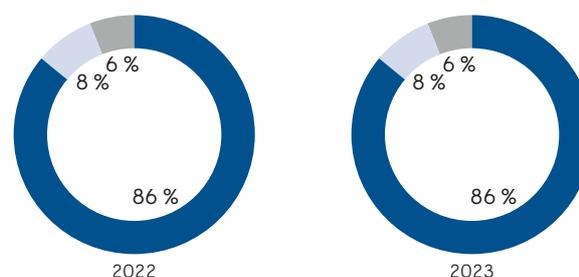
Bell Média
Composition des produits
(produits)

● Publicité ● Abonnements ● Autres



Bell Média
Composition des produits
(branches d'activité)

● Télé ● Radio ● Affichage extérieur



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|-------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Produits externes | 2 776 | 2 904 | (128) | (4,4)% |
| Produits intersectoriels | 341 | 350 | (9) | (2,6)% |
| Produits tirés de Bell Média | 3 117 | 3 254 | (137) | (4,2)% |

Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 4,2 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits d'exploitation tiennent compte de la croissance continue des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ de 19 % en 2023, qui a atténué les pressions sur les produits d'exploitation d'un exercice à l'autre.

- **Les produits tirés de la publicité** ont diminué de 8,6 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de la demande des annonceurs du fait des conditions économiques défavorables persistantes, qui ont eu une incidence défavorable sur les produits dans l'ensemble de nos services de télé et de radio. Les produits tirés de la publicité à la télé, en particulier ceux tirés des services de télé généraliste, ont également été entravés par les grèves de la Writers Guild of America (WGA) et de la

Screen Actors Guild and American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA), ainsi que par l'incidence défavorable sur la télé spécialisée d'un exercice à l'autre en raison de l'avantage enregistré l'an dernier du fait de la diffusion de l'édition 2022 de la Coupe du monde de la FIFA au Qatar. La diminution des produits tirés de la publicité a été atténuée par la hausse des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil SAM Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias.

- **Les produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 0,7 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance continue du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion sportive en continu directement aux consommateurs, neutralisée en partie par l'avantage à l'exercice précédent d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de VSD.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|------------------------------|---------------|---------|----------------|----------------|
| Coûts d'exploitation | (2 420) | (2 509) | 89 | 3,5 % |
| BAIIA ajusté | 697 | 745 | (48) | (6,4)% |
| Marge du BAIIA ajusté | 22,4 % | 22,9 % | | (0,5) pt |

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 3,5 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- la diminution des coûts liés au contenu et à la programmation s'expliquant par les reports imputables aux grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA, et la hausse des coûts en 2022 du fait de la diffusion de l'édition 2022 de la Coupe du monde de la FIFA au Qatar, facteurs neutralisés en partie par les hausses contractuelles continues liées aux coûts du contenu;
- l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTc;
- le repli des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux initiatives de restructuration entreprises par suite du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 6,4 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des coûts d'exploitation.

Données opérationnelles de Bell Média

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 22^e année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 10 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 76 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones d'une semaine moyenne dans l'auditoire clé des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, et les cotes d'écoute de ses

propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 53 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.

- Noovo a compté 3 des 10 émissions régulières les plus regardées sur les chaînes généralistes de langue française par les téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans.
- Crave est le service de diffusion en continu de vidéos de choix détenu par une entité canadienne la plus distribuée.
- En 2023, Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec une moyenne de 23,5 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 72 % de l'auditoire des médias numériques en 2023.
- En 2023, Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur du Canada et possédait les stations de radio musicales de langue française occupant le premier et le deuxième rang à Montréal à l'automne 2023 parmi les auditeurs âgés de 25 à 54 ans.
- Astral demeure un important fournisseur de solutions d'affichage extérieur dans l'ensemble du Canada, offrant six gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie. Nos produits offrent la possibilité de rejoindre plus de 13 millions de Canadiens et de Canadiennes chaque semaine dans 40 marchés et nous offrons une présence publicitaire exclusive notamment dans 6 des 15 plus grands aéroports et 2 des plus importantes commissions de transport au Canada.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

La concurrence pour le contenu dans le secteur canadien des médias continue d'être de plus en plus contrôlée par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux exercent une concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média exerce une concurrence dans les marchés des services de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services de télé** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **Services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **Services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes

sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;

- **Médias numériques** : la demande des consommateurs pour les médias numériques, le visionnement de contenu sur des appareils mobiles et le contenu sur demande est en hausse, et l'utilisation des produits de médias a bondi, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. En réponse à cette tendance, les annonceurs déplacent leurs dépenses vers des produits vidéo et audio de choix sur les plateformes numériques mondiales et les réseaux sociaux qui permettent aux annonceurs de cibler étroitement des publics spécifiques au lieu de l'ancienne approche de marketing de masse. Cela se traduit par une utilisation moins élevée des méthodes publicitaires traditionnelles et nécessite un changement d'orientation. Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

En 2023, le marché canadien de la publicité a continué d'afficher un ralentissement parallèle aux tendances du marché mondial de la publicité. Une amélioration est attendue à moyen terme, bien qu'il soit difficile de déterminer le moment précis et le rythme de la reprise.

Concurrents

Télé

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount+, discovery+ et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube, TikTok et Instagram.

Radio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

Affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs et intérieurs importants, comme Pattison Affichage, Allvision, Vendo, OUTFRONT Media⁽¹⁾, Québecor, Branded City, REC Media, UB Media et Rouge Media (une division de Rogers Sports & Média).
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Tendances observées dans le secteur

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles, de nouvelles options étant ajoutées chaque année. L'augmentation de ces options a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. La télé linéaire généraliste obtient encore des auditoires plus élevés que les autres modes de consommation vidéo, bien que l'écart se resserre alors que de plus en plus de gens consomment le contenu en puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu

vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. Les foyers n'utilisent des services par contournement dont c'est l'activité unique, comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+ et Apple TV+, qu'à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels. La multiplication des options parallèles fait en sorte que le contenu est plus disséminé que jamais entre les divers fournisseurs, ce qui accroît la concurrence. Il en résulte une augmentation des prix et la nécessité pour les consommateurs de s'abonner à plus d'un service. Le secteur a réagi en proposant des forfaits, des paliers publicitaires à prix réduit et une augmentation des chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST), telles que The Roku Channel, Tubi et Pluto TV.

Le contenu vidéo de choix revêt toujours une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devrait continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Prime Video, Disney+, DAZN et Apple TV+, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu.

Le comportement des consommateurs change continuellement, et les sociétés de médias s'adaptent en évoluant et en personnalisant leurs offres de contenu et de produits. Elles lancent leurs propres solutions dans le but de livrer plus efficacement concurrence avec les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, TSN et RDS de Bell Média, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. Bien que le modèle VSDA continue de dominer le paysage de la diffusion en continu, les services VSDFP et FAST connaissent une croissance fulgurante en raison de l'attrait qu'ils exercent pour les consommateurs soucieux de faire des économies.

En outre, la façon dont les annonceurs souhaitent acheter des services de publicité a changé dans l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a également donné l'occasion aux annonceurs d'acheter un inventaire ciblé et un inventaire au moyen d'outils libre-service et d'outils programmatiques. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

Perspectives commerciales et hypothèses

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2024 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2024

Nous ciblons une croissance positive des produits tirés des médias en 2024. Bien que le marché de la publicité demeure touché par l'incertitude économique, nous nous attendons à ce qu'une reprise se dessine en 2024, bien qu'il soit difficile d'en déterminer le calendrier et le rythme. Les produits tirés des frais d'abonnement devraient refléter la non-réurrence d'ajustements de produits des activités ordinaires comptabilisés en 2023, mais seront freinés par la hausse des EDR et le soutien, de façon continue,

de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs, comme Crave, y compris l'expansion de la distribution et les hausses de prix. Les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble devraient continuer de peser sur les volumes d'abonnés.

(1) Le 23 octobre 2023, Bell Média a annoncé qu'elle prévoyait acquérir l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Media Inc. La transaction est évaluée à 410 millions \$, sous réserve de certains ajustements, et la conclusion est prévue au cours du premier semestre de 2024, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture.

Nous restons déterminés à faire progresser notre stratégie des médias numériques d'abord, notamment en augmentant les produits tirés du contenu numérique et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs, et en augmentant l'utilisation de nos plateformes d'optimisation d'achat de publicité. Nous avons également l'intention de continuer à contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de services de télé, nous avons l'intention de tirer parti de notre position dans le marché et d'un meilleur ciblage de l'auditoire afin d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur l'acquisition d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; ainsi que la production et la commande d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché. Nous poursuivrons aussi l'augmentation de l'utilisation de notre outil SAM Télé et des plateformes d'optimisation d'achat de publicité de Bell DSP qui donnent à la clientèle la capacité de planifier, d'activer et d'évaluer les campagnes de marketing à l'aide des données de première main de Bell et de la personnalisation de plus en plus poussée du contenu publicitaire destiné aux chaînes de télévision et aux stations de radio numériques.

Notre programmation sportive devrait continuer à offrir du contenu et des expériences télévisuelles populaires des services de télé et des services offerts directement aux consommateurs. Ces offres, combinées à l'intégration de nos plateformes numériques, font partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à la création de productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité.

Par le truchement de Crave, notre service bilingue de diffusion en continu de vidéos de choix, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, Max, STARZ et une programmation originale de langue française) en vue d'attirer des abonnés de la télé payante et des services offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître la distribution de cette plateforme et de rehausser l'expérience utilisateur.

Nous continuerons de soutenir la programmation originale de langue française, avec un accent sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio, afin de mieux servir notre clientèle de langue française par le biais d'une expérience numérique personnalisée.

Principaux facteurs de croissance

- La conception d'expériences numériques et la distribution étendue afin de favoriser la croissance de l'auditoire et d'augmenter l'inventaire publicitaire.
- La monétisation de données de Bell par l'utilisation étendue de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats Bell DSP ainsi que par l'expansion des services Télévision adressable et Audio adressable.

Dans la radio, nous avons l'intention d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, des possibilités attrayantes d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons offrir aux annonceurs des occasions attrayantes dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions afin de soutenir la demande croissante pour les services numériques, notamment en convertissant certaines de nos structures extérieures en panneaux numériques et en ajoutant de nouveaux panneaux. Notre projet d'acquisition de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Media Inc., qui devrait être réalisé au premier semestre de 2024, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et d'autres conditions de clôture, devrait soutenir notre stratégie en matière de médias numériques et offrir des solutions de marketing multicanal percutantes d'un océan à l'autre.

Hypothèses

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats de Bell DSP, l'expansion du service de télévision adressable (ATV), ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité.
- L'exploitation continue de Crave, grâce à une offre de contenu optimisée, à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à l'élargissement de la distribution.
- Un soutien continu de la programmation originale en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

- La croissance continue des tarifs pour les EDR.
- La fourniture d'un contenu captivant pour maintenir la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Incertitude relative aux produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement

Risque

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché.
- Le marché publicitaire pourrait subir une fois de plus l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans de nombreux secteurs en raison du contexte économique.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

Incidence éventuelle

- Un climat d'incertitude économique pourrait continuer à peser sur les dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché en évolution et fragmenté de la publicité, y compris des produits liés au contenu numérique, pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales d'une taille beaucoup plus importante.

Incidence éventuelle

- Une concurrence accrue conjuguée à l'apparition de stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

Augmentation des coûts du contenu et capacité d'obtenir du contenu de premier plan

Risque

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

Incidence éventuelle

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux



Nos ressources financières

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|--|---------|--------|----------------|----------------|
| Dette à long terme | 31 135 | 27 783 | 3 352 | 12,1 % |
| Dette à court terme | 5 042 | 4 137 | 905 | 21,9 % |
| 50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾ | 1 834 | 1 935 | (101) | (5,2)% |
| Trésorerie | (547) | (99) | (448) | n.s. |
| Équivalents de trésorerie | (225) | (50) | (175) | n.s. |
| Placements à court terme | (1 000) | – | (1 000) | n.s. |
| Dette nette | 36 239 | 33 706 | 2 533 | 7,5 % |

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 667 millions \$ et 3 870 millions \$ au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 905 millions \$ de la dette à court terme et de 3 352 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-57, série M-58, série M-59, série M-60, série M-61 et série M-62, d'un montant en capital total de 300 millions \$, de 1 050 millions \$, de 450 millions \$, de 600 millions \$, de 400 millions \$ et de 700 millions \$, respectivement;
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA);
- des emprunts en cours de 491 millions \$ aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
- l'augmentation nette de 374 millions \$ attribuable à la hausse des obligations locatives et d'autres dettes.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 646 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des débetures MTN, série M-29, d'un montant en capital total de 600 millions \$.

L'augmentation de 448 millions \$ de la trésorerie, de 175 millions \$ des équivalents de trésorerie et de 1 000 millions \$ des placements à court terme découle principalement :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 7 946 millions \$;
- de l'émission de titres d'emprunt à long terme de 5 195 millions \$;
- d'un montant de 209 millions \$ découlant des cessions d'entreprises.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des dépenses d'investissement de 4 581 millions \$;
- des dividendes de 3 486 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 858 millions \$;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 646 millions \$;
- un montant de 223 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- un montant de 222 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- un montant de 183 millions \$ payé pour l'achat de licences d'utilisation de spectre;
- des dividendes de 182 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- le rachat d'un passif financier de 149 millions \$;
- un montant de 140 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE.

6.2 Données liées aux actions en circulation

| Actions ordinaires en circulation | Nombre d'actions | Options sur actions en cours | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
|--|------------------|--|------------------|------------------------------------|
| En circulation au 1 ^{er} janvier 2023 | 911 982 866 | En cours au 1 ^{er} janvier 2023 | 7 802 108 | 61 |
| Actions émises en vertu du régime d'actions différées | 843 | Exercées ⁽¹⁾ | (306 139) | 60 |
| Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés | 306 139 | Frappées de déchéance ou expirées | (11 408) | 63 |
| Actions non réclamées ⁽¹⁾ | (15 303) | En cours au 31 décembre 2023 | 7 484 561 | 61 |
| En circulation au 31 décembre 2023 | 912 274 545 | Exercibles au 31 décembre 2023 | 7 484 561 | 61 |

(1) Représente les actions non réclamées à la suite de l'expiration du droit des anciens actionnaires de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) de recevoir des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'acquisition de MTS.

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 63 \$ pour les options exercées en 2023.

Au 7 mars 2024, 912 275 388 actions ordinaires étaient en circulation et 6 599 815 options sur actions étaient en cours.

6.3 Flux de trésorerie

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|---------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 7 946 | 8 365 | (419) | (5,0)% |
| Dépenses d'investissement | (4 581) | (5 133) | 552 | 10,8 % |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (182) | (136) | (46) | (33,8)% |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (47) | (39) | (8) | (20,5)% |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | 8 | 10 | (2) | (20,0)% |
| Flux de trésorerie disponibles | 3 144 | 3 067 | 77 | 2,5 % |
| Acquisitions d'entreprises | (222) | (429) | 207 | 48,3 % |
| Cessions d'entreprises | 209 | 52 | 157 | n.s. |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | (8) | (10) | 2 | 20,0 % |
| Placements à court terme | (1 000) | – | (1 000) | n.s. |
| Licences d'utilisation du spectre | (183) | (3) | (180) | n.s. |
| Autres activités d'investissement | (4) | (4) | – | – |
| (Diminution) augmentation des effets à payer | (646) | 111 | (757) | n.s. |
| Augmentation des créances titrisées | – | 700 | (700) | (100,0)% |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 5 195 | 1 951 | 3 244 | n.s. |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | (1 858) | (2 023) | 165 | 8,2 % |
| Rachat d'un passif financier | (149) | – | (149) | n.s. |
| Émission d'actions ordinaires | 18 | 171 | (153) | (89,5)% |
| Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions | (223) | (255) | 32 | 12,5 % |
| Rachat d'actions privilégiées | (140) | (125) | (15) | (12,0)% |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires | (3 486) | (3 312) | (174) | (5,3)% |
| Autres activités de financement | (24) | (31) | 7 | 22,6 % |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 448 | (190) | 638 | n.s. |
| Augmentation nette des équivalents de trésorerie | 175 | 50 | 125 | n.s. |

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 419 millions \$ par rapport à 2022, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs et de l'augmentation des intérêts payés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 77 millions \$ en 2023 par rapport à 2022, essentiellement du fait de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres coûts payés.

Dépenses d'investissement

| | 2023 | 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|-----------------------------|---------------|--------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 4 421 | 4 971 | 550 | 11,1 % |
| <i>Intensité du capital</i> | 20,2 % | 23,3 % | | 3,1 pts |
| Bell Média | 160 | 162 | 2 | 1,2 % |
| <i>Intensité du capital</i> | 5,1 % | 5,0 % | | (0,1) pt |
| BCE | 4 581 | 5 133 | 552 | 10,8 % |
| <i>Intensité du capital</i> | 18,6 % | 21,2 % | | 2,6 pts |

Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 4 581 millions \$ en 2023, en baisse de 10,8 %, ou 552 millions \$ par rapport à 2022, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 18,6 %, en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent. Le repli s'explique par la diminution de 550 millions \$ des dépenses d'investissement de notre secteur Bell SCT du fait de la baisse des dépenses d'investissement planifiées en 2023 dans la

foulée de l'investissement accéléré dans les réseaux en 2022, ainsi que par la baisse imprévue d'un montant supplémentaire de 105 millions \$ au T4 2023 imputable à la décision rendue par le CRTC en novembre 2023 d'imposer l'accès de gros au réseau FTTP de Bell. En 2023, nous avons continué de concentrer nos investissements sur la poursuite de l'expansion de notre réseau FTTP et de notre réseau mobile 5G.

Acquisitions d'entreprises

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est payable d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à néant au 31 décembre 2023.

Le 1^{er} décembre 2022, Bell a fait l'acquisition de Distributel, une entreprise indépendante d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et

de gros, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie additionnelle estimative de 39 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devait être réglée d'ici 2026 et le montant maximal qui pouvait être versé se chiffrait à 65 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 49 millions \$ au 31 décembre 2023, une tranche de 19 millions \$ de ce montant ayant été payée en 2023. Le reliquat de 30 millions \$ devrait être réglé en 2024.

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise).

Cessions d'entreprises

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente de Createch, notre filiale entièrement détenue, pour un produit en trésorerie de 54 millions \$.

Licences d'utilisation du spectre

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'ISDE, Bell Mobilité a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 mégahertz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances et des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, ainsi que de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2023, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial, des prêts commerciaux de Bell Mobilité et des billets, série US-1, série US-2, série US-3, série US-4, série US-5, série US-6, série US-7 et série US-8, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

2023

En 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 5 195 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-57, série M-58, série M-59, série M-60, série M-61 et série M-62 d'un montant en capital total de 300 millions \$ CA, de 1 050 millions \$ CA, de 450 millions \$ CA, de 600 millions \$ CA, de 400 millions \$ CA et de 700 millions \$ CA, respectivement, l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), l'augmentation de 491 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 75 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 8 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 258 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 646 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer;
- le remboursement des débentures MTN, série M-29, d'un montant de 600 millions \$.

2022

En 2022, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 951 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-57, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et l'émission des billets, série US-7, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), en partie contrebalancées par le montant de 3 millions \$ principalement lié aux escomptes sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'augmentation de 700 millions \$ des créances titrisées;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 111 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 023 millions \$, notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-26, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et les paiements nets de 1 023 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un Fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

En 2023, l'émission d'actions ordinaires a diminué de 153 millions \$ comparativement à 2022, principalement en raison du nombre moins élevé d'options sur actions exercées.

Rachat d'actions privilégiées

En 2023, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA), BCE a racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 140 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 412 388 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 25 millions \$.

En 2022, BCE a racheté et annulé 584 300 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 10 millions \$.

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO émises et en circulation pour un coût total de 115 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2023, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires se sont élevés à 3 486 millions \$, en hausse de 174 millions \$ par rapport à 2022, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2023, de 3,8225 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,6350 \$ par action ordinaire en 2022.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les AERG de 553 millions \$. Cette variation s'explique par le taux d'actualisation réel moins élevé, qui s'établissait à 4,6 % au 31 décembre 2023, comparativement à 5,3 % au 31 décembre 2022, contrebalancé en partie par le profit sur les actifs des régimes, les gains liés à l'expérience et la diminution de l'effet de la limite de l'actif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG de 566 millions \$. Cette variation s'explique par le taux d'actualisation réel plus élevé, qui s'établissait à 5,3 % au 31 décembre 2022, comparativement à 3,2 % au 31 décembre 2021, contrebalancé en partie par la perte sur les actifs des régimes, les pertes liées à l'expérience et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, à la note 9, *Autres charges*, à la note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2023 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

| Risque financier | Description du risque | Gestion du risque et classement dans les états financiers |
|----------------------------|--|---|
| Risque de crédit | Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et les instruments dérivés, sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. | <ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous surveillons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition au crédit, et tenons compte, entre autres facteurs, des effets de la variation des taux d'intérêt et de l'inflation. Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2023, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 3 959 millions \$ et de 118 millions \$, respectivement. Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2023 étaient de 401 millions \$ et de 15 millions \$, respectivement. Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2023 étaient de 735 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$. |
| Risque de liquidité | Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers. | <ul style="list-style-type: none"> Nous disposons de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme suffisants, nous disposons de montants suffisants en vertu de notre programme de créances titrisées, nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie précitées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés. |
| Risque de change | Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 28 millions \$ (une perte de 100 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023 et un profit de 124 millions \$ (perte de 123 millions \$) comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de (perte globale) bénéfice global</i> au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 5 millions \$ comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de (perte globale) bénéfice global</i> au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés. | <ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2023, nous avions des contrats de change à terme et des options venant à échéance en 2024 et en 2025, de 4,6 milliards \$ US (5,9 milliards \$ CA) et de 2,9 milliards de pesos philippins (69 millions \$ CA) en cours, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. Pour les couvertures de flux de trésorerie liés aux acquisitions prévues libellées en devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie inefficace de la relation de couverture, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des AERG</i> sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier connexe des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. Pour les couvertures de flux de trésorerie liées à notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial, à notre programme de titrisation de créance et aux facilités de crédit engagées, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et compensent les écarts de conversion liés à la dette connexe, à l'exception de la partie de la relation de couverture qui est inefficace. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans l'état du résultat net. Au 31 décembre 2023, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 5 100 millions \$ US (6 603 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance de 2032 à 2052. Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace. Au 31 décembre 2023, nous avions conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 360 millions \$ US (491 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif à l'encours des prêts dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux de Bell Mobilité venant à échéance en 2025. Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace. |

| Risque financier | Description du risque | Gestion du risque et classement dans les états financiers |
|---------------------------------|--|---|
| Risque de taux d'intérêt | <p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 26 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des swaps de devises variable-variable serait un profit (une perte) de 11 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt différés et des swaps de taux d'intérêt amortissables afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. Au 31 décembre 2023, des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA) étaient en cours pour couvrir le risque d'intérêt auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance en 2024. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$, qui viendront à échéance en 2027, étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, nous avions des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet en 2024, d'un montant notionnel de 700 millions \$, qui viendront à échéance en 2029; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, qui viendront à échéance en 2030. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, qui viendront à échéance en 2032. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, nous avions des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, qui viendront à échéance en 2053. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, nous avions des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, qui viendront à échéance en 2053. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2023, un swap de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 197 millions \$ était en cours afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes venant à échéance en 2028. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de taux d'intérêt amortissables, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global. Au 31 décembre 2023, des swaps de devises variable-variable venant à échéance en 2024 d'un montant notionnel de 644 millions \$ étaient en cours afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. <ul style="list-style-type: none"> Pour les swaps de devises variable-variable, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. Au 31 décembre 2023, des options sur taux d'intérêt à effet de levier ayant une juste valeur de néant étaient en cours à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes prenant fin en 2026. <ul style="list-style-type: none"> Pour les options sur taux d'intérêt à effet de levier, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations. |

| Risque financier | Description du risque | Gestion du risque et classement dans les états financiers |
|---|--|---|
| Risque lié aux fluctuations du cours de l'action | <p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</p> <p>Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 29 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Au 31 décembre 2023, des contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif net de 162 millions \$, sur les actions ordinaires de BCE servaient de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. • Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres charges</i>. |
| Risque de longévité | <p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$. |

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des emprunts commerciaux de Bell Mobilité équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et qu'ils portent intérêt à un taux variable.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

| | Classement | Méthode d'établissement de la juste valeur | 31 décembre 2023 | | 31 décembre 2022 | |
|-----------------------------------|---|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dettes à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt | 29 049 | 28 225 | 25 061 | 23 026 |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

| | Classement | Juste valeur | | | |
|---|--|---|---|---|--|
| | | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾ | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾ |
| 31 décembre 2023 | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 587 | 10 | – | 577 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | (488) | – | (488) | – |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 147 | – | 216 | (69) |
| 31 décembre 2022 | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 215 | 9 | – | 206 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | 72 | – | 72 | – |
| Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾ | Dettes fournisseurs et autres passifs | (149) | – | – | (149) |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | 108 | – | 184 | (76) |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, les courbes des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses de valorisation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées en ce qui a trait aux ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice peuvent donner lieu à une hausse (baisse) importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation détenue par le Fonds Unitaire dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait

d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une révision à la baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire et/ou au marché du crédit bancaire.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 7 mars 2024.

Principales notations

| 7 mars 2024 | Bell Canada ⁽¹⁾ | | |
|---------------------------------|----------------------------|---------|--|
| | DBRS | Moody's | S&P |
| Papier commercial | R-2 (élevée) | P-2 | A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale) |
| Dettes à long terme | BBB (élevée) | Baa1 | BBB+ |
| Dettes à long terme subordonnée | BBB (faible) | Baa2 | BBB |
| | BCE ⁽¹⁾ | | |
| | DBRS | Moody's | S&P |
| Actions privilégiées | Pfd-3 | – | P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale) |

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 7 mars 2024, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur nos dépenses d'investissement prévues, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2024. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles totalisaient 5,8 milliards \$ au 31 décembre 2023, dont 547 millions \$ sous forme de trésorerie, 225 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 1 000 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 3,3 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 197 millions \$).

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et un éventuel financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2024 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2024 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2024, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie, à nos équivalents de trésorerie et à nos placements à court terme, aux financements provenant des marchés financiers, au programme de créances titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Programme de titrisation

En 2022, nous avons établi un nouveau programme de titrisation qui a remplacé l'ancien programme de créances clients titrisées et qui comprend dorénavant les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Par conséquent, le montant maximal disponible aux termes de notre programme de titrisation a augmenté, passant de 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2021 à 2,3 milliards \$ au 31 décembre 2022.

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour y ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances clients. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juillet 2025, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Au 31 décembre 2023, le solde de nos emprunts garantis par des créances s'élevait à 1,2 milliard \$ US (1,6 milliard \$ CA) et le solde total des créances garanties dans le cadre du programme était de 3,3 milliards \$. Le risque de change lié à ces emprunts est géré au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

Facilités de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2023.

| 31 décembre 2023 | Montant total disponible | Montant prélevé | Lettres de crédit | Papier commercial en cours | Montant net disponible |
|--|--------------------------|-----------------|-------------------|----------------------------|------------------------|
| Facilités de crédit engagées | | | | | |
| Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾ | 3 500 | – | – | 197 | 3 303 |
| Facilités de crédit non renouvelables et non garanties ⁽³⁾ | 641 | – | – | – | 641 |
| Autres | 106 | – | 81 | – | 25 |
| Total des facilités de crédit engagées | 4 247 | – | 81 | 197 | 3 969 |
| Facilités de crédit non engagées | | | | | |
| Bell Canada | 2 159 | – | 862 | – | 1 297 |
| Bell Mobilité | 794 | 476 | – | – | 318 |
| Total des facilités de crédit non engagées | 2 953 | 476 | 862 | – | 1 615 |
| Total des facilités de crédit engagées et non engagées | 7 200 | 476 | 943 | 197 | 5 584 |

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en mai 2028 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en mai 2026. En 2022, Bell Canada a converti ses facilités de crédit engagées en un prêt lié au développement durable. Du fait de ce changement, le coût d'emprunt varie en fonction de notre rendement par rapport à certains objectifs de rendement en matière de développement durable.

(2) Au 31 décembre 2023, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

(3) En 2022, Bell Canada a conclu deux facilités de crédit de premier rang non renouvelables et non garanties d'une durée de 30 ans et d'un montant en capital total pouvant atteindre 647 millions \$, pour financer une partie de l'expansion de ses réseaux à large bande dans le cadre de programmes de subventions du gouvernement. En 2023, le montant en capital global maximal de ces facilités de crédit a été ramené à 641 millions \$.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

En 2023, Bell Mobilité a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat.

Les demandes de prêts peuvent être soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

Besoins de liquidités

Dépenses d'investissement

En 2024, nos dépenses d'investissement planifiées seront axées sur nos impératifs stratégiques, reflétant un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services, avec une réduction de l'expansion de notre réseau de fibre en raison des politiques du gouvernement fédéral et de la décision rendue en novembre 2023 par le CRTC obligeant l'accès de gros au réseau FTTP de Bell.

Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite CD, ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données

démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2022.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 45 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2024, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2024.

Paiements de dividendes

En 2024, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2023, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 3,1 % pour passer de 3,87 \$ à 3,99 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2024. La déclaration des dividendes est à la discrétion du conseil de BCE.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| Au 31 décembre 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Passifs financiers comptabilisés | | | | | | | |
| Total de la dette, excluant les obligations locatives | 2 172 | 2 690 | 1 609 | 1 742 | 2 120 | 19 337 | 29 670 |
| Effets à payer | 207 | – | – | – | – | – | 207 |
| Obligations locatives ⁽¹⁾ | 1 245 | 1 034 | 673 | 403 | 334 | 2 041 | 5 730 |
| Emprunt garanti par des créances | 1 588 | – | – | – | – | – | 1 588 |
| Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances | 1 301 | 1 133 | 1 060 | 1 019 | 962 | 10 548 | 16 023 |
| (Encaissements) paiements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt | (6) | 18 | (5) | (11) | (9) | (70) | (83) |
| Engagements | | | | | | | |
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 2 043 | 1 513 | 599 | 316 | 246 | 1 041 | 5 758 |
| Obligations d'achat | 619 | 513 | 537 | 314 | 219 | 820 | 3 022 |
| Acquisition prévue d'OUTFRONT Media Inc. | 410 | – | – | – | – | – | 410 |
| Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté | 2 | 6 | – | – | – | – | 8 |
| Total | 9 581 | 6 907 | 4 473 | 3 783 | 3 872 | 33 717 | 62 333 |

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 873 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans l'état de la situation financière faisant partie des états financiers consolidés 2023 de BCE.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande de la clientèle.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les biens immobiliers, les emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre optique. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Le 23 octobre 2023, Bell Média a annoncé qu'elle prévoyait acquérir l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Media Inc. La transaction est évaluée à 410 millions \$, sous réserve de certains ajustements, et la conclusion est prévue au cours du premier semestre de 2024, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. Cette acquisition devrait soutenir la stratégie à l'égard des médias numériques de Bell Média et offrir des solutions marketing

multicanaux percutantes d'un océan à l'autre. Les résultats de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Media Inc. seront inclus dans notre secteur Bell Média.

Engagements d'indemnisation et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

6.8 Litiges

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement

disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 7 mars 2024, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 7 mars 2024, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2023 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2023, 2022 et 2021, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|----------|----------|----------|
| États consolidés du résultat net | | | |
| Produits d'exploitation | | | |
| Tirés des services | 21 154 | 20 956 | 20 350 |
| Tirés des produits | 3 519 | 3 218 | 3 099 |
| Total des produits d'exploitation | 24 673 | 24 174 | 23 449 |
| Coûts d'exploitation | (14 256) | (13 975) | (13 556) |
| BAlIA ajusté | 10 417 | 10 199 | 9 893 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (200) | (94) | (209) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (3 745) | (3 660) | (3 627) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (1 173) | (1 063) | (982) |
| Charges financières | | | |
| Charges d'intérêts | (1 475) | (1 146) | (1 082) |
| Rendements (intérêts) nets liés aux obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 108 | 51 | (20) |
| Perte de valeur d'actifs | (143) | (279) | (197) |
| Autres (charges) produits | (466) | (115) | 160 |
| Impôt sur le résultat | (996) | (967) | (1 044) |
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 | 2 892 |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | 2 076 | 2 716 | 2 709 |
| Actionnaires privilégiés | 187 | 152 | 131 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 64 | 58 | 52 |
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 | 2 892 |
| Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué | 2,28 | 2,98 | 2,99 |
| Ratios | | | |
| Marge du BAlIA ajusté (%) | 42,2 % | 42,2 % | 42,2 % |

| | 2023 | 2022 | 2021 |
|---|---------|---------|---------|
| États consolidés de la situation financière | | | |
| Immobilisations corporelles | 30 352 | 29 256 | 28 235 |
| Total de l'actif | 71 940 | 69 329 | 66 764 |
| Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances) | 5 042 | 4 137 | 2 625 |
| Dette à long terme | 31 135 | 27 783 | 27 048 |
| Total des passifs non courants | 39 276 | 35 345 | 34 710 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | 20 229 | 22 178 | 22 635 |
| Total des capitaux propres | 20 557 | 22 515 | 22 941 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 7 946 | 8 365 | 8 008 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (5 781) | (5 517) | (7 018) |
| Dépenses d'investissement | (4 581) | (5 133) | (4 852) |
| Placements à court terme | (1 000) | – | – |
| Acquisitions d'entreprises | (222) | (429) | (12) |
| Cessions d'entreprises | 209 | 52 | – |
| Licences d'utilisation du spectre | (183) | (3) | (2 082) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (1 542) | (2 988) | (925) |
| Émission d'actions ordinaires | 18 | 171 | 261 |
| (Diminution) augmentation des effets à payer | (646) | 111 | 351 |
| Augmentation (diminution) des créances titrisées | – | 700 | (150) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | 5 195 | 1 951 | 4 985 |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | (1 858) | (2 023) | (2 751) |
| Rachat d'un passif financier | (149) | – | – |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires | (3 486) | (3 312) | (3 132) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (182) | (136) | (125) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | (47) | (39) | (86) |
| Flux de trésorerie disponibles | 3 144 | 3 067 | 2 980 |
| Information sur les actions | | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions) | 912,2 | 911,5 | 906,3 |
| Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions) | 912,3 | 912,0 | 909,0 |
| Capitalisation boursière ⁽¹⁾ | 47 595 | 54 255 | 59 821 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 3,87 | 3,68 | 3,50 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires | (3 530) | (3 356) | (3 175) |
| Dividendes déclarés sur actions privilégiées | (187) | (152) | (131) |
| Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars) | 52,17 | 59,49 | 65,81 |
| Rendement total procuré aux actionnaires | (6,2)% | (4,2)% | 27,9 % |
| Ratios | | | |
| Intensité du capital (%) | 18,6 % | 21,2 % | 20,7 % |
| Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾ | 22,88 | 19,96 | 22,01 |
| Autres données | | | |
| Nombre d'employés (en milliers) | 45 | 45 | 50 |

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2023 et de 2022. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

| | 2023 | | | | 2022 | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 |
| Produits d'exploitation | | | | | | | | |
| Tirés des services | 5 348 | 5 281 | 5 303 | 5 222 | 5 353 | 5 193 | 5 233 | 5 177 |
| Tirés des produits | 1 125 | 799 | 763 | 832 | 1 086 | 831 | 628 | 673 |
| Total des produits d'exploitation | 6 473 | 6 080 | 6 066 | 6 054 | 6 439 | 6 024 | 5 861 | 5 850 |
| BAIIA ajusté | 2 567 | 2 667 | 2 645 | 2 538 | 2 437 | 2 588 | 2 590 | 2 584 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (41) | (10) | (100) | (49) | (19) | (22) | (40) | (13) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (954) | (937) | (936) | (918) | (922) | (914) | (933) | (891) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (299) | (295) | (296) | (283) | (270) | (267) | (266) | (260) |
| Charges financières | | | | | | | | |
| Charges d'intérêts | (399) | (373) | (359) | (344) | (319) | (298) | (269) | (260) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 27 | 27 | 27 | 13 | 13 | 7 | 18 |
| Perte de valeur d'actifs | (109) | – | – | (34) | (150) | (21) | (106) | (2) |
| Autres (charges) produits | (147) | (129) | (311) | 121 | 19 | (130) | (97) | 93 |
| Impôt sur le résultat | (210) | (243) | (273) | (270) | (222) | (178) | (232) | (335) |
| Bénéfice net | 435 | 707 | 397 | 788 | 567 | 771 | 654 | 934 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 382 | 640 | 329 | 725 | 528 | 715 | 596 | 877 |
| Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué | 0,42 | 0,70 | 0,37 | 0,79 | 0,58 | 0,78 | 0,66 | 0,96 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | 912,3 | 912,3 | 912,2 | 912,1 | 912,0 | 911,9 | 911,9 | 910,1 |
| Autres renseignements | | | | | | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 2 373 | 1 961 | 2 365 | 1 247 | 2 056 | 1 996 | 2 597 | 1 716 |
| Flux de trésorerie disponibles | 1 289 | 754 | 1 016 | 85 | 376 | 642 | 1 333 | 716 |
| Dépenses d'investissement | (1 029) | (1 159) | (1 307) | (1 086) | (1 638) | (1 317) | (1 219) | (959) |

Faits saillants du quatrième trimestre

| Produits d'exploitation | T4 2023 | T4 2022 | Variation (\$) | % de variation |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Bell SCT | 5 744 | 5 649 | 95 | 1,7 % |
| Bell Média | 822 | 889 | (67) | (7,5)% |
| Éliminations intersectorielles | (93) | (99) | 6 | 6,1 % |
| Total des produits d'exploitation de BCE | 6 473 | 6 439 | 34 | 0,5 % |
| BAIIA ajusté | T4 2023 | T4 2022 | Variation (\$) | % de variation |
| Bell SCT | 2 419 | 2 308 | 111 | 4,8 % |
| Bell Média | 148 | 129 | 19 | 14,7 % |
| Total du BAIIA ajusté de BCE | 2 567 | 2 437 | 130 | 5,3 % |

Le **total des produits d'exploitation de BCE** a augmenté de 0,5 % au T4 2023 par rapport au T4 2022, en raison de la hausse de 3,6 % des produits d'exploitation tirés des produits, atténuée par un repli modéré de 0,1 % des produits d'exploitation tirés des services, la baisse des produits tirés de Bell Média ayant été essentiellement contrebalancée par la croissance des produits d'exploitation tirés des services de Bell SCT. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont augmenté de 1,7 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés des services de 1,2 % et de celle des produits d'exploitation tirés des produits de 3,6 %. La hausse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre découle de l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix. Les produits d'exploitation de Bell Média se sont repliés de 7,5 % d'un exercice à l'autre, en raison des pressions continues sur les produits tirés de la publicité.

Le **bénéfice net de BCE** a diminué de 23,3 % au T4 2023 en regard du T4 2022, principalement en raison de la hausse des autres charges, de la charge d'intérêts, de la dotation aux amortissements de même que des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, compensée en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la diminution de la perte de valeur d'actifs.

Le **BAIIA ajusté de BCE** a augmenté de 5,3 % au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse de 4,8 % du secteur Bell SCT et de celle de 14,7 % du secteur Bell Média. La croissance du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence des produits des activités ordinaires, ainsi qu'à la diminution de 2,4 % des coûts d'exploitation, essentiellement du fait de la baisse des coûts de la programmation et du contenu de Bell Média et de l'incidence des diverses initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle réalisés dans l'ensemble de la société. Cela s'est traduit par une hausse de 1,9 point de la marge du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre, laquelle s'est fixée à 39,7 % au T4 2023.

Les **produits d'exploitation de Bell SCT** ont augmenté de 1,7 % au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse de 1,2 % des produits d'exploitation tirés des services du fait de la croissance continue de notre clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles, des appareils connectés, Internet et des services télé IP, conjuguée à l'incidence des hausses de tarifs grand public, l'apport des acquisitions, en particulier celles de Distributel et de FX Innovation, l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance sans fil et les ventes accrues de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes. Ces facteurs ont été atténués par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels, la diminution continue des services voix, de données et de télé par satellite traditionnels et le repli des frais de dépassement de données sans fil imputable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données. En outre, les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 3,6 % d'un exercice à l'autre, reflétant essentiellement la hausse des produits d'exploitation tirés des produits sans fil en raison de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme et des rabais moins généreux qu'à l'exercice précédent durant les périodes du Vendredi fou et des fêtes de fin d'année, facteurs atténués par la baisse des volumes de ventes et des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT** a augmenté de 4,8 % au T4 2023 par rapport au T4 2022, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre et de la baisse des coûts d'exploitation. La baisse des coûts d'exploitation de 0,5 % traduit diverses initiatives de réduction des coûts et des efficacités opérationnelles, y compris les réductions de personnel. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,1 % au T4 2023, en hausse de 1,2 point par rapport au T4 2022, essentiellement en raison de l'incidence d'une approche plus rigoureuse en matière d'offres promotionnelles durant les périodes du Vendredi fou et des fêtes de fin d'année par rapport à l'exercice précédent, ainsi que de l'incidence plus importante des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre et de la hausse des économies de coûts d'exploitation.

Les **produits d'exploitation de Bell Média** ont diminué de 7,5 % au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement. La croissance continue des produits liés au contenu numérique de 27 % a atténué la baisse généralisée des produits d'exploitation. Les produits tirés de la publicité ont diminué de 13,7 % au T4 2023 par rapport au T4 2022, en raison de la diminution de la demande des annonceurs du fait des conditions économiques défavorables persistantes, qui ont eu une incidence défavorable sur les produits dans l'ensemble de nos services de télé et de radio. Les produits tirés de la publicité à la télé ont également subi l'incidence défavorable des grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA, ainsi que de l'avantage comptabilisé l'an dernier en raison de la diffusion de l'édition 2022 de la Coupe du monde de la FIFA au Qatar. La diminution des produits tirés de la publicité a été annulée en partie par la hausse continue des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil SAM Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 1,0 % au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'un ajustement rétroactif non récurrent lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 14,7 % au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, la diminution des coûts d'exploitation ayant plus que contrebalancé le repli des produits d'exploitation. La diminution des coûts d'exploitation s'explique d'abord et avant tout par la baisse des coûts liés au contenu et à la programmation découlant de la hausse des coûts au T4 2022 imputable à la diffusion de l'édition 2022 de la Coupe du monde de la FIFA au Qatar et aux reports, au T4 2023, attribuables aux grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA, facteurs neutralisés en partie par les hausses contractuelles continues liées aux coûts du contenu. En outre, la diminution des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre découle de la baisse des coûts de la main-d'œuvre du fait des initiatives de restructuration mises en place en raison du contexte économique et du cadre réglementaire des diffuseurs défavorables, et de l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTC.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 1 029 millions \$ au T4 2023, en baisse de 609 millions \$ ou 37,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,9 %, en baisse de 9,5 points par rapport au T4 2022. Le repli des dépenses d'investissement s'explique par la diminution de 584 millions \$ des dépenses d'investissement de notre secteur Bell SCT du fait de la baisse prévue des dépenses en 2023 dans la foulée de l'investissement accéléré dans les réseaux en 2022, ainsi que de la baisse imprévue supplémentaire de 105 millions \$ au T4 2023 imputable à la décision rendue par le CRTC en novembre 2023 d'imposer l'accès de gros au réseau FTTP de Bell. Les dépenses d'investissement de Bell Média ont elles aussi diminué de 25 millions \$ au T4 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des dépenses engagées au T4 2022 au titre de l'expansion de studios et du moment des investissements visant à soutenir la croissance des services numériques.

Les **coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE** se sont élevés à 41 millions \$ au T4 2023, en hausse de 22 millions \$ par rapport au T4 2022, en raison principalement de la hausse des coûts liés aux acquisitions et autres, neutralisée en partie par la baisse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires.

L'**amortissement des immobilisations corporelles de BCE**, de 954 millions \$ au T4 2023, a augmenté de 32 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison principalement du volume accru d'immobilisations alors que nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande.

L'**amortissement des immobilisations incorporelles de BCE**, de 299 millions \$ au T4 2023, a augmenté de 29 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement du volume accru d'immobilisations.

Les **charges d'intérêts de BCE** se sont élevées à 399 millions \$ au T4 2023, en hausse de 80 millions \$ par rapport au T4 2022, en raison principalement de l'accroissement des niveaux d'endettement moyens et de la hausse des taux d'intérêt moyens.

La **perte de valeur d'actifs de BCE** s'est établie à 109 millions \$ au T4 2023, en baisse de 41 millions \$ par rapport au T4 2022, essentiellement en raison de la baisse des charges pour perte de valeur à l'égard des chaînes de téléfrancophones de notre secteur Bell Média.

Les **autres charges de BCE**, de 147 millions \$ au T4 2023, ont augmenté de 166 millions \$ d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique d'abord et avant tout par des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, partiellement compensées par la hausse des produits d'intérêts.

L'**impôt sur le résultat de BCE** s'est fixé à 210 millions \$ au T4 2023, en baisse de 12 millions \$ par rapport au T4 2022, principalement en raison de l'augmentation, par rapport à 2022, de la valeur des positions fiscales incertaines résolues favorablement en 2023, facteur compensé en partie par la hausse du bénéfice imposable.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des **Services sans fil** sont sensibles aux dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et aux offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi qu'au niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières au deuxième et au troisième trimestre, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivies habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options voix et données illimitées sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Le **bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE** s'est élevé à 382 millions \$ au T4 2023, soit 0,42 \$ par action, en baisse par rapport à 528 millions \$, soit 0,58 \$ par action, au T4 2022. La diminution d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la hausse des autres charges, de la charge d'intérêts, de la dotation aux amortissements de même que des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, compensée en partie par la hausse du BAIIA ajusté et la diminution de la perte de valeur d'actifs. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 691 millions \$ au T4 2023, comparativement à 654 millions \$ au T4 2022, et le BPA ajusté a été porté à 0,76 \$, par rapport à 0,71 \$ au T4 2022.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 2 373 millions \$ au T4 2023, comparativement à 2 056 millions \$ au T4 2022. Cette hausse est principalement attribuable à la diminution de l'impôt sur le résultat payé, à la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et à l'augmentation du BAIIA ajusté, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des intérêts payés.

Les **flux de trésorerie disponibles de BCE** se sont établis à 1 289 millions \$ au T4 2023, comparativement à 376 millions \$ au T4 2022. L'augmentation est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement et à l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des **Services sur fil** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements à la clientèle d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses de la clientèle. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de tél et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Les variations saisonnières de la télédiffusion découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la NBA et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec), Groupe Maskatel Québec S.E.C. (Maskatel) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance et l'accès de gros

pour les ERMV dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités défavorables pour les services obligatoires, nous dissuaderait d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduirait notre marge de manœuvre, influencerait sur la structure du marché, améliorerait la position commerciale de nos concurrents, estomperait le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et aurait une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la révision de règlements concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec, Maskatel et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les sociétés du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a rendu une décision selon laquelle Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) sont tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un accès à leurs réseaux afin de permettre à ces entreprises d'exercer leurs activités en tant qu'ERMV dans les zones de licences d'utilisation du spectre de niveau 4 d'ISDE pour lesquelles elles possèdent du spectre. Les modalités de l'accès pour les ERMV seront établies dans les tarifs qui seront approuvés par le CRTC, mais le tarif relatif à l'accès pour les ERMV ne sera pas assujéti au régime tarifaire du CRTC, mais fera plutôt l'objet d'une négociation entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale par le Conseil étant un recours en cas d'échec des négociations. Le CRTC a indiqué que l'obligation de fournir le service d'accès se voulait une mesure temporaire qui sera, en l'absence de certains retards de mise en œuvre, progressivement éliminée sept ans à compter de la date de détermination des modalités tarifaires. Dans sa décision, le CRTC a aussi exigé que Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. assurent un transfert transparent dans le cadre des services d'itinérance nationale obligatoires existants du CRTC, et a confirmé que ses exigences relatives à l'itinérance obligatoire s'appliqueraient à la 5G. Le 14 juillet 2021, Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc.

et SaskTel ont déposé une proposition visant les modalités des tarifs en ce qui concerne le service d'accès pour les ERMV et Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ont déposé des propositions de modification de leurs tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance afin de tenir compte des décisions du CRTC. Le 6 avril 2022, le CRTC a rendu une décision sur les tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance dans laquelle il a demandé à Bell Mobilité, à Rogers Communications Canada Inc. et à Telus Communications Inc. d'apporter certaines modifications à leurs tarifs avant le 21 avril 2022 et de les faire approuver par le CRTC.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a rendu une décision dans laquelle il tire certaines conclusions concernant les modalités relatives aux propositions de tarifs d'accès de gros pour les ERMV qui avaient été précédemment déposées par Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel, et ordonne à ces dernières de déposer des tarifs révisés reflétant ces conclusions dans les 30 jours suivants. Dans sa décision, le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel d'offrir le service d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales disposant d'un réseau d'accès radioélectrique (RAN) et d'un réseau central et offrant activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à la clientèle des services de détail au Canada, et confirme que des modalités similaires relatives au transfert ininterrompu et à la 5G prévues dans les tarifs des services d'itinérance nationaux devraient s'appliquer aux tarifs d'accès obligatoire pour les ERMV. Le CRTC a ordonné à Bell Mobilité, à Rogers Communications Canada Inc., à Telus Communications Inc. et à SaskTel de commencer à accepter les demandes d'accès de gros pour les ERMV présentées par les entreprises régionales de services sans fil à compter de la date de la décision. Bell Mobilité est tenue d'offrir un service d'accès pour les ERMV dans toutes les provinces (sauf la Saskatchewan) et dans les trois territoires. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des mesures énoncées dans cette décision sur nos activités et nos résultats financiers, de même que sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé. Au troisième trimestre de 2023, nous avons commencé à fournir aux ERMV un service d'accès au réseau de Bell Mobilité dans certaines régions, et nous prévoyons que l'utilisation du service sur notre réseau par la clientèle de gros continuera à s'accroître à l'avenir.

Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québecor Média Inc. d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité. À la suite du dépôt des documents par les parties en août 2023, le CRTC a rendu une décision le 10 octobre 2023 et a opté pour le tarif proposé par Bell Mobilité. Le 15 décembre 2023, Québecor Média Inc. a par la suite déposé une demande en vertu de la partie I afin que le CRTC intervienne pour déterminer la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité. Bell Mobilité y a répondu le 19 janvier 2024.

Le CRTC avait précédemment accepté une demande conjointe pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et Québecor Média Inc. Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié sa décision relative à cet arbitrage et a opté pour le tarif proposé par Québecor Média Inc. Dans sa décision, le CRTC a présenté des conclusions et fait des déclarations qui indiquent une tendance continue à réduire l'importance des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. Bien que la décision du CRTC dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale visant Bell Mobilité et Québecor Média Inc. semble nuancer cette approche en soulignant l'importance de procurer un rendement sur l'investissement aux fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations, les décisions réglementaires défavorables, comme celle liée à l'arbitrage de l'offre finale visant Rogers Communications Canada Inc. et Québecor Média Inc., devraient avoir une incidence sur la nature, l'ampleur, l'emplacement et le moment de nos futures décisions liées à l'investissement dans les services sans fil et sur fil. Le 23 août 2023, Rogers Communications Canada Inc. a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision relative à l'arbitrage du CRTC devant la Cour d'appel fédérale.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTH

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux FTTH ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Shaw et Vidéotron) et Telus Communications Inc. le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états consolidés du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy), a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Les audiences sont maintenant terminées et nous attendons une décision du tribunal. La décision était en outre contestée dans trois requêtes présentées par TekSawy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (« CORC ») et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet, mais le 26 mai 2022, celui-ci a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation, l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, visant à examiner le cadre des services d'accès haute vitesse de gros. Le CRTC a exprimé l'opinion préliminaire selon laquelle i) la fourniture des services d'accès haute vitesse de gros groupés devrait être obligatoire, y compris au moyen des installations utilisant la technologie FTTP et ii) l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée, jusqu'à ce que le CRTC parvienne à tirer une conclusion à savoir si un tel accès doit être offert indéfiniment.

L'examen sollicite également des commentaires sur i) l'avenir des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés, ii) l'état de la concurrence sur le marché des services Internet de détail, iii) la question de savoir si d'autres changements sont requis pour soutenir la concurrence fondée sur l'utilisation des services de gros dans toutes les régions du pays, iv) la question de savoir si la réglementation des services de gros devrait continuer à être utilisée pour répondre aux préoccupations concernant la concentration du marché et l'exercice potentiel d'un pouvoir de marché et v) la question de savoir si le CRTC devrait envisager l'application d'une réglementation des tarifs des services de détail.

Le 6 novembre 2023, dans la décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires. Le CRTC pourrait maintenir, annuler ou modifier autrement cette nouvelle obligation une fois achevé l'examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros qu'il effectue actuellement.

L'imposition d'une obligation provisoire de fournir l'accès à des services groupés au moyen des installations de FTTP a réduit les incitations de Bell Canada d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération et devrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers. Bell Canada a annoncé son intention de procéder à une réduction de plus de 1 milliard \$ de ses dépenses d'investissement pour 2024 et 2025 combinés, ce qui comprend une réduction d'au moins 500 millions \$ en 2024, ainsi qu'à une réduction de l'expansion du réseau de fibre optique pour atteindre un objectif à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025, en raison de politiques fédérales et de la décision. Bell Canada plafonne également les vitesses de la fibre optique à 3 Gbit/s. Au T4 2023, Bell Canada a réduit ses investissements de 105 millions \$ de plus que prévu à l'origine en conséquence de cette décision.

Le 15 novembre 2023, Bell Canada a demandé l'autorisation d'en appeler de la décision auprès de la Cour fédérale d'appel et la suspension de celle-ci jusqu'à la résolution de l'appel. Le 9 février 2024, la Cour fédérale d'appel a accordé à Bell Canada l'autorisation d'en appeler de la décision, mais a refusé la demande de suspension. Le 2 février 2024, Bell Canada a fait appel auprès du gouverneur en conseil.

De plus, le 1^{er} février 2024, CIK Telecom a déposé une requête auprès du CRTC demandant à ce dernier de clarifier ou de modifier la portée prévue de la décision de façon : (1) à empêcher Bell Canada, Rogers Communications Inc., Québecor Média Inc. et Telus Communications Inc. d'accéder aux installations de FTTP pour les services groupés aux termes de la décision et (2) à diminuer les tarifs provisoires établis dans la décision. Dans une lettre datée du 5 mars 2024, le CRTC a indiqué que les modifications demandées par CIK Telecom seront examinées dans la décision finale et a donc clos la requête.

Examen du cadre réglementaire du CRTC s'appliquant à Northwestel

Le 8 juin 2022, le CRTC a lancé la deuxième phase d'une instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Cette instance pourrait se solder par des modifications du cadre réglementaire qui s'applique actuellement à Northwestel, notamment en ce qui a trait à des questions comme les tarifs, l'accès de gros et les subventions. Des modifications du cadre réglementaire actuel pourraient se traduire par de nouvelles subventions et une marge de manœuvre tarifaire accrue pour Northwestel, ce qui favoriserait les investissements, ou elles pourraient donner lieu à des réductions/limitations tarifaires ou à d'autres obligations concernant l'accès de gros, ce qui pourrait dissuader les investissements dans le Nord. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont des entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Entre autres directives, la décision du CRTC établit des échéanciers précis pour chaque étape du processus d'émission des permis

d'accès, réduit pour les demandeurs d'accès les obligations liées au paiement des réparations, des mises à niveau ou des remplacements de poteaux requis, le cas échéant, afin de permettre l'ajout de leur équipement, accorde aux demandeurs d'accès plus de souplesse pour effectuer eux-mêmes des réparations et des mises à niveau de poteaux, maintient les circonstances où les propriétaires de poteaux peuvent obtenir un accès prioritaire ou une capacité de réserve pour leur utilisation future des poteaux, et impose de nouvelles obligations de notification et de communication aux propriétaires de poteaux. Le 3 avril 2023, les grandes ESLT, dont Bell Canada, ont révisé leurs tarifs applicables en fonction des nouvelles conclusions et attendent l'approbation du CRTC.

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'Avis de modification tarifaire 981 afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux (TSN) CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement (article 901), pour refléter une mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Bell attend maintenant la décision du CRTC concernant cette demande.

Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité* (LCC). La LCC promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, qui établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et du transport à protéger leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-26 propose également des modifications à la *Loi sur les télécommunications* qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunications, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-26 conférerait au ministre responsable d'ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait un régime d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de programmation ou de distribution, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion

Le 27 avril 2023, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion* et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, a reçu la sanction royale. L'une des principales modifications apportées par le projet de loi C-11 est l'élimination immédiate des droits de licence de la partie II du CRTC, qui exigeaient de l'industrie de la radiodiffusion de payer une taxe annuelle d'environ 125 millions \$. Par ailleurs, les entreprises de diffusion en ligne étrangères qui exercent des activités au Canada devront contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les détails de ces contributions seront établis à la suite d'un processus de consultation publique du CRTC et appliqués par le truchement de conditions imposées par ce dernier. Le calendrier et l'issue du processus de consultation du CRTC, dont la première phase a débuté le 12 mai 2023 (tel que mentionné ci-dessous sous « *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138* ») demeurent inconnus; il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet Avis représente la première des trois étapes de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions de base initiales. Le CRTC a tenu une audience de trois semaines qui a commencé le 20 novembre 2023 afin de se pencher sur ces questions. Bien que le CRTC n'ait pas encore entrepris ses consultations publiques pour les étapes 2 et 3, ces procédures subséquentes porteront principalement sur l'ensemble du cadre visant les entreprises traditionnelles et en ligne. Ce cadre sera orienté sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone au-delà des exigences de contributions financières, ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité. À l'étape 3, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriétés, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces procédures, y compris la décision du CRTC relativement à la première étape, demeurent inconnus. Par conséquent, il est impossible, pour l'heure, de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Instructions en matière de radiodiffusion

Le 14 novembre 2023, le gouvernement du Canada a publié des instructions qui indiquent les directives qu'il donne au CRTC sur la façon de mettre en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur la radiodiffusion* (Projet de loi C-11). Les instructions exigent du CRTC qu'il mette l'accent sur la solidité du soutien à la programmation canadienne et autochtone et qu'il tienne compte de l'importance d'un soutien durable aux nouvelles locales et régionales apporté par le système de radiodiffusion canadien. En outre, les instructions exigent du CRTC qu'il réduise le fardeau de la réglementation pour le système de radiodiffusion canadien et qu'il trouve des moyens d'encourager la collaboration entre les entreprises canadiennes et étrangères. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des instructions sur nos activités et nos résultats financiers.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE régleme l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et le *Règlement sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Toutes les entreprises qui souhaitent exploiter un appareil de radiocommunication au Canada doivent être titulaires d'une licence radio ou d'une licence de spectre. Le *Règlement sur la radiocommunication* précise les personnes ou entités (dont des entreprises comme Bell Canada et Bell Mobilité) qui sont admissibles à l'attribution d'une licence radio ou d'une licence de spectre.

Vente aux enchères de spectre de la bande de 3 800 MHz

La vente aux enchères de spectre de la bande de 3 800 MHz a commencé le 24 octobre 2023 et les gagnants provisoires de licences de spectre ont été annoncés par ISDE le 30 novembre 2023. Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz, un peu partout au Canada, visant 1,77 milliard de MHz par population, pour un paiement de 518 millions \$. Dans le cadre de cette enchère, ISDE a établi un plafonnement de spectre transversal de 100 MHz (dans la bande de 3 500 MHz). Les licences mises aux enchères ont une période de validité de 20 ans et ne pourront pas être transférées pendant les cinq premières années de la période de validité de la licence si le transfert entraîne le dépassement du plafonnement de spectre transversal. Par ailleurs, les titulaires de licences seront tenus d'offrir une couverture du réseau à un certain pourcentage de la population pendant les 5, 7, 10 et 20 années suivant la date de délivrance de la licence selon la zone visée par la licence. Les titulaires de licences qui opèrent les réseaux LTE actuels seront soumis à des exigences de déploiement additionnelles, selon la couverture du réseau LTE qu'ils offrent actuellement. Le paiement initial de Bell Mobilité, qui représente 20 % du paiement total,

a été effectué le 17 janvier 2024. Le paiement final représentant la tranche résiduelle de 80 % est dû le 29 mai 2024, date à laquelle ISDE délivrera les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 juin 2022, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences d'utilisation de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 gigahertz (GHz) (ondes millimétriques). Le document de consultation sollicite des commentaires sur l'utilisation d'un spectre réservé pour certains enchérisseurs, ou d'un plafonnement du spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 10 ans et qu'il y ait des limites à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. De plus, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus de déployer un certain nombre de sites dans chaque zone visée par une licence pendant les 5 années et les 9 années et demie suivant la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Le document de consultation sollicite également des commentaires sur le processus de transition pour les titulaires actuels des licences d'utilisation de la bande de 38 GHz, qui passeront d'une utilisation fixe à une utilisation flexible (c.-à-d., une utilisation pour les services mobiles ou une utilisation pour les services fixes), ainsi que sur les limites d'utilisation du spectre dans la bande de 38 GHz par les stations terrestres de télécommunication par satellite. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres

Projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La *Loi sur les nouvelles en ligne* exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Meta, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023. Ce règlement précise que la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'applique aux moteurs de recherche et aux sites de médias sociaux qui donnent accès à du contenu de nouvelles au Canada à condition que ces plateformes dégagent un revenu total annuel d'au moins 1 milliard \$ CA et comptent au moins 20 millions de visiteurs

canadiens mensuellement. Par ailleurs, le montant total de l'indemnisation pouvant être versée par la plus grande plateforme (c.-à-d. Google) est limité à 100 millions \$ par année, et les montants d'indemnisation versée par les autres plateformes seront déterminés par le CRTC en fonction des revenus publicitaires de ces plateformes au Canada. Les diffuseurs privés ne pourront recevoir plus de 30 % du montant total de l'indemnisation offerte. Le montant de l'indemnisation que Bell Média pourrait recevoir de Google est indéterminé, de même que le moment où cette indemnisation serait reçue. Il est également impossible de savoir si Meta arrêtera de bloquer les liens vers des nouvelles et se soumettra à la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Même si les actions de Meta ont une certaine incidence négative sur nos sites de nouvelles, l'incidence globale des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers demeure inconnue à l'heure actuelle. Enfin, le CRTC doit toujours établir les processus de mise en œuvre de la *Loi sur les nouvelles en ligne*.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces rubriques ou sections pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la conjoncture économique générale et aux événements géopolitiques et présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

| Risques présentés dans d'autres rubriques et sections du présent rapport de gestion | Rubriques et sections de référence |
|---|--|
| Cadre réglementaire | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i> |
| Environnement concurrentiel | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>) |
| Transformation des technologies/de l'infrastructure | Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> |
| Risques liés en particulier à nos secteurs Bell SCT et Bell Média | Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>) |

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

Expérience client



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière

Alors que les attentes de la clientèle en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur la capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients et aux clientes dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, même si nous nous efforçons de réduire la complexité de nos activités par la mise en œuvre d'initiatives de transformation, nous exerçons nos activités au moyen de multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, et offrons une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles, de marques et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre de membres du personnel qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, ce qui peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de la clientèle, leur acquisition et leur fidélisation. L'attention médiatique sur les plaintes de clients ou de clientes pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et

la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel pourrait donner lieu à d'autres initiatives de réduction des effectifs ou limiter les investissements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes des clients et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients et les clientes sont habitués à mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes de clients se sont intensifiées depuis le début de la pandémie de COVID-19 et par suite de la multiplication des transactions en ligne qui en a résulté. Nous cherchons donc à offrir les plateformes dont les clients et les clientes ont besoin pour faire des recherches, communiquer, acheter des biens et obtenir des services. De plus en plus, les clients et les clientes effectuent leurs opérations sur des appareils mobiles, ce qui exige l'adaptation des sites Web, des plateformes de soutien à la clientèle et des activités de marketing. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de la clientèle. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de

vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Toutes ces activités de développement pourraient aussi être entravées par la rareté des ressources qualifiées dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Par ailleurs, même si l'IA peut aider à offrir une expérience client améliorée, rentable et pratique, nous devons évaluer avec soin les défis liés à notre utilisation de cette technologie et à son utilisation par nos concurrents.

La perception qu'ont nos clients et nos clientes de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment les pratiques liées aux facteurs ESG et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients et les clientes de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions de la clientèle par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

Gestion de la sécurité et gouvernance des données



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur la clientèle et le personnel, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, la demande de rançon ou le chiffrement et le vol de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre notre clientèle, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, notre personnel ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, le lancement de la 5G, l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le

commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation ou la mauvaise utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, la clientèle, le personnel et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

Les changements de comportement observés à la suite de la pandémie de COVID-19 ainsi que certains événements géopolitiques récents ont encore augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail de notre personnel et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, nous avons observé une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à notre clientèle, sur la capacité de notre clientèle à poursuivre ses activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible et l'utilisation de cette information, ce qui pourrait se traduire par une perte de produits des activités ordinaires, l'affaiblissement de nos avantages concurrentiels, l'incapacité à conserver ou à attirer des clients et des clientes à la suite d'un incident et la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la divulgation non autorisée, la destruction, le chiffrement ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur notre clientèle et notre personnel, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients ou des clientes, des membres du personnel et d'autres personnes, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;

- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre notre clientèle, notre personnel ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts à la clientèle et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des membres du personnel et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec la clientèle et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avèreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à mettre en œuvre un cadre de gouvernance des données efficace pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions et des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers

Pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. Étant donné que,

dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes de la clientèle et des membres du personnel concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée au Canada. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays, notamment dans le sillage des obligations de notre clientèle en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le *Règlement général sur la protection des données* (UE). La réglementation nationale et internationale concernant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement et de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées ou adoptées à l'échelle du pays et dans certaines provinces canadiennes. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des pénalités et de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre un cadre de gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriées des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies, pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

Notre équipe



Notre
équipe

Attirer, perfectionner et retenir une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie est essentiel à notre réussite

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise des membres de notre haute direction, des membres du personnel autres que les membres de la haute direction et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande de personnel hautement qualifié s'est intensifiée, car les départs à la retraite, la fluctuation des niveaux d'immigration et un accroissement des dispositions de télétravail favorisant les possibilités de concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux membres du personnel qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. En outre, la mise en place d'un bassin de talents suffisamment qualifiés et diversifiés (par suite d'embauches, d'internalisation et de requalification) est essentielle pour soutenir l'évolution des priorités commerciales dans le contexte d'une transformation continue des activités ayant une incidence sur la nature de l'emploi et les compétences professionnelles requises. L'atteinte de notre objectif de transformation d'une entreprise de télécommunications en une entreprise de technologie nécessite un changement de culture et une capacité d'évoluer, et influe sur notre stratégie de recrutement et la répartition de nos ressources. L'incapacité à attirer et à former, à motiver et à rémunérer adéquatement ou à bien répartir les membres du personnel au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques et notre objectif de transformation en une société de haute technologie ou à remplacer de façon efficiente les membres du personnel qui quittent leur emploi pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Le manque de main-d'œuvre qualifiée pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir notre clientèle.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des membres du personnel est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les membres du personnel sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, où tous les membres du personnel se sentent appréciés, respectés et soutenus et qui reflète la diversité des communautés que nous desservons et notre désir d'offrir à chaque membre de l'équipe la possibilité de réaliser son plein potentiel. Nous nous efforçons aussi d'élaborer des programmes et de procurer des ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait toutefois nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

Au sortir de la pandémie de COVID-19, nous avons dévoilé notre programme MonBoulot de Bell visant à aider les membres de l'équipe et les cadres à concilier le travail, la famille et les autres obligations en leur offrant une nouvelle approche du milieu de travail qui donne aux membres de l'équipe

de la souplesse quant à la façon dont ils travaillent et à l'endroit où ils le font, en fonction du profil de travail fondé sur le rôle qui leur a été attribué (en télétravail, mobile ou à temps plein au bureau). Ces nouveaux modèles de travail flexible appellent cependant un changement de culture qui pourrait se répercuter sur nos activités commerciales. L'incapacité à mettre en place des modalités de travail optimal après la pandémie qui soient favorables au rendement de l'entreprise et correspondant aux préférences des membres du personnel, et à développer les nouvelles compétences de leadership nécessaires dans le contexte d'un nouveau modèle hybride pourrait entraver notre capacité d'engager, de motiver et de retenir les membres du personnel, nuire à notre productivité, augmenter le nombre de membres du personnel en congé de maladie pour des raisons de santé mentale et nous exposer à de nouveaux risques opérationnels ou exacerber notre exposition aux risques qui existent déjà, ce qui pourrait compromettre notre capacité à gérer nos activités.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Assurer la santé et la sécurité des membres de notre personnel qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres du personnel pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Environ 42 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2023. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture, à l'amélioration de l'efficacité et aux décisions gouvernementales ou liées à la réglementation défavorables. Si, au cours du processus de négociation, il y avait des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à notre clientèle et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

Performance opérationnelle



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service

Notre capacité à fournir à la clientèle des services sans fil, sur fil et de médias dont la qualité est constante et élevée dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. Il est donc essentiel que nous perfectionnions sans cesse notre modèle d'exploitation afin d'accélérer notre transformation d'une entreprise de télécommunications à une entreprise de technologie, et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle tout en respectant la structure de coûts souhaitée.

La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. L'évolution du comportement de la clientèle et leur utilisation de nos réseaux, de nos produits et de nos services ont exercé une pression accrue sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion, et rien ne garantit que nos réseaux continueront à supporter cette utilisation plus intensive. Par ailleurs, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux. La performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon l'emplacement, et la tendance récente que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer nos réseaux dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies.

Notre clientèle et d'autres parties prenantes s'attendent à ce que la performance de nos services soit fiable, grâce à nos réseaux et à nos autres infrastructures, ainsi qu'aux réseaux et aux autres infrastructures des fournisseurs tiers sur lesquels nous comptons. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir un effet négatif sur notre clientèle, notamment en les empêchant d'obtenir des services essentiels, et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et notre performance financière. En outre, nous pourrions devoir envisager la possibilité d'une certaine instabilité dans le contexte de nos initiatives de transformation, notamment alors que nous nous orientons vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage. Des défaillances et des ralentissements de réseau, qu'ils soient causés par des facteurs internes ou externes, des erreurs ou des menaces humaines ou des événements externes, pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous investissons dans la résilience de nos réseaux et de nos autres infrastructures et nous établissons des stratégies d'intervention et des protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service, mais rien ne garantit que ces investissements et protocoles seront suffisants pour prévenir la défaillance des réseaux ou d'autres infrastructures, ou une perturbation de la prestation de nos services.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, ni à mettre en œuvre des initiatives de transformation afin de rationaliser et intégrer nos processus et nos systèmes, la performance pourrait être inconstante et la clientèle pourrait être insatisfaite, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement. Cela pourrait aussi limiter notre capacité d'effectuer des ventes croisées dans notre portefeuille de produits et de services.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification de leur utilisation et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés aux initiatives d'économies de coûts ciblées, aux modèles de travail flexible et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous pourrions perdre des ventes si nous ne parvenons pas à maximiser l'efficacité des canaux, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus ou ne pas être conclus au moment prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- L'incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, de même que la fréquence, l'intensité et la durée de ces phénomènes, qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation, la continuité de nos activités et notre stratégie dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger nos réseaux et systèmes de TI et les leurs, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation de certains des risques mentionnés ci-dessus. Nous devons également gérer les problèmes de continuité des affaires causés par des facteurs internes, comme l'erreur humaine, les menaces et les inefficacités d'origine humaine. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux ou autres infrastructures, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela

Gestion financière



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les taux d'intérêt à la hausse, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la

pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme de défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients ou des clientes annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises et de licences de spectre pour les services sans fil pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations, et une révision à la baisse de celles-ci pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de facteurs ESG et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées aux facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de perturbations du marché, y compris en ce qui a trait à l'économie et aux événements géopolitiques. Le contexte économique mondial actuel pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable du contexte économique mondial et d'une éventuelle récession, de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux d'intérêt sur la situation financière de notre clientèle pourrait avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité du cours des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que des dividendes seront augmentés ou déclarés

L'augmentation du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté ni que des dividendes seront déclarés. Les hausses du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Notre incapacité à réduire les coûts, toute augmentation imprévue de coûts ainsi que l'incapacité d'optimiser nos dépenses d'investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter nos indications financières

Notre objectif d'alléger notre structure de coûts reste audacieux et axé sur la transformation et la réduction des coûts, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- L'inflation pourrait continuer de donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires.
- La hausse des coûts liée aux événements géopolitiques, notamment leurs répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement, pourrait se prolonger pour une période indéterminée.
- L'augmentation ou le maintien des taux d'intérêt en vigueur pourrait continuer d'avoir une incidence négative sur le coût de notre financement.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de systèmes efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance et à la résilience des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Outre l'incidence éventuelle du contexte économique mondial et des événements géopolitiques, les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont aussi une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

Par ailleurs, dans le cadre de nos activités d'exploitation et de nos initiatives de transformation, il est essentiel que nous optimisions nos dépenses d'investissement et nous assurions d'obtenir les avantages voulus d'une substitution dans le cadre de l'affectation de nos ressources. Cependant, l'incapacité d'évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement et de trouver un compromis optimal pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 29 des états financiers consolidés 2023 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre de membres du personnel, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par des membres du personnel et/ou des parties externes. Le contexte économique mondial actuel pourrait aussi accroître les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- des personnes non autorisées s'emparant d'un compte en ligne sans l'autorisation du propriétaire du compte afin d'accéder à des produits sans fil ou à des biens par divers moyens (piratage psychologique, hameçonnage, hameçonnage par texto, etc.);
- les abonnements frauduleux pour lesquels les fraudeurs utilisent leur propre identité ou une identité volée ou synthétique afin d'obtenir des appareils mobiles et des services qu'ils n'ont pas l'intention de payer;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil ou des incidents liés aux composantes de réseau, comme le vol de cuivre;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, et les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux

qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur nos estimations et nos états financiers

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, l'inflation, les données démographiques des régimes, y compris la longévité, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements géopolitiques récents, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Gestion des fournisseurs/chaîne d'approvisionnement



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Nos ressources financières

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Les relations en cours doivent en outre être gérées de manière adéquate pour qu'elles répondent aux exigences d'exploitation et de conformité actuelles et nouvelles. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales. Les inquiétudes liées aux événements géopolitiques pourraient exercer une pression sur notre chaîne d'approvisionnement et nécessiter une attention accrue sur la diversification de la chaîne d'approvisionnement afin d'en assurer la continuité.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences réglementaires. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs ESG de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, les modèles infonuagiques des fournisseurs ont poursuivi leur évolution et leur progression et, même s'ils offrent de nombreux avantages potentiels, les services en nuage peuvent également modifier le niveau ou les types de risques. C'est pourquoi nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer et de prendre entièrement en compte les risques possibles associés aux services en nuage.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences du contexte économique mondial actuel, d'événements géopolitiques ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités, ou aggraver celles existant déjà. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité des membres de notre personnel, de nos fournisseurs ou entrepreneurs en raison de grèves, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres facteurs, pourraient avoir des conséquences sur les ventes et la réalisation de nos impératifs stratégiques et nuire à nos activités et à nos résultats financiers.
- Le contexte économique mondial actuel et les récents événements géopolitiques ont donné naissance à des pressions inflationnistes et à une montée abrupte des prix, ce qui pourrait pousser à la hausse les coûts d'achat.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production ou les événements géopolitiques qui touchent ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers la clientèle et à répondre à la demande.
- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés, réduire l'efficacité et l'efficacité et nuire à l'offre agile de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité et les configurations mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'informatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.

- Si nos fournisseurs actuels ne disposent pas d'autres produits ou services infonuagiques appropriés, notre capacité à mener à terme les migrations souhaitées vers le nuage pourrait être limitée ou retardée.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives appropriées, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter,

des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.

- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur la clientèle et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts à la clientèle et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

Réputation et pratiques liées aux facteurs ESG



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe

Notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle dépend fortement de notre réputation

Le choix que font nombre de consommateurs d'acheter nos produits et nos services est directement lié à la perception qu'ils ont de notre société. C'est pourquoi notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle et à gagner ou à conserver des clients et des clientes dépend fortement de notre réputation. La société est exposée à plusieurs sources de risques liés à la réputation, comme il est expliqué dans le présent rapport de gestion. Si nos perspectives, nos plans, nos priorités ou nos actions, perçus ou réels, ou ceux de notre personnel ou de nos fournisseurs ne concordent pas avec les attentes des parties prenantes, cela pourrait se répercuter sur notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre capacité à conserver ou à gagner de la clientèle et, plus globalement, sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats financiers.

Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie et à nos activités pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes

Nous cherchons à comprendre l'évolution du contexte entourant les facteurs ESG et à cerner les thèmes et les activités pouvant nous exposer aux risques liés à ces facteurs, mais rien ne garantit que nous parviendrons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie et à nos activités pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes. De bonnes pratiques liées aux facteurs ESG sont une mesure importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. C'est pourquoi notre façon de traiter les questions ESG qui importent pour nos parties prenantes est soumise à une surveillance de plus en plus serrée. Une grande variété de questions ESG ont progressivement pris de l'importance dans notre culture d'entreprise et le fait de chercher à les intégrer renforce notre proposition de valeur, ce qui contribue à attirer et à retenir du personnel. Les clients et les clientes accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus

général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Les investisseurs fondent davantage leurs décisions de placement sur la qualité des pratiques liées aux facteurs ESG et sur des indicateurs connexes qui sont présentés. Par ailleurs, nous avons lié directement des éléments de tarification aux termes de certaines ententes de financement à notre performance en ce qui a trait aux cibles ESG. Les pressions d'ordre juridique et réglementaire se sont intensifiées dans le domaine des facteurs ESG, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données, aux changements climatiques et à la diversité. Par conséquent, l'incapacité à intégrer les facteurs ESG à nos activités de gouvernance et à gérer efficacement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société. Toute non-concordance perçue entre nos actions et les attentes des parties prenantes pourrait également nuire à notre marque et à notre réputation, et entraîner des conséquences financières et autres. Enfin, la communication d'informations plus complètes sur les facteurs ESG pourrait accroître le risque que la société fasse l'objet de réclamations pour déclaration trompeuse sur le marché primaire ou secondaire.

L'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, notamment les changements climatiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités, le coût des primes d'assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, les membres de notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs et nos impartiteurs, de même que pour les

collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Une gestion inadéquate des enjeux environnementaux associés à notre société et à nos activités, ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation en raison des conséquences que cela aurait pour la société et les diverses parties prenantes.

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories; les risques physiques et les risques de transition :

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les données scientifiques à l'échelle mondiale laissent entendre que les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les tempêtes de verglas et les feux de forêt. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure de notre réseau de communications, ce qui pourrait se répercuter sur notre capacité de fournir des services essentiels pour notre clientèle et la société. Une perturbation des services causée par des phénomènes météorologiques extrêmes aurait des répercussions financières, comme une hausse des coûts d'exploitation découlant de l'entretien et des réparations et des coûts de la main-d'œuvre ou des systèmes de chauffage et de refroidissement et de l'équipement endommagé. Nous pourrions voir nos primes d'assurance augmenter ou être confrontés à une diminution de l'assurabilité dans les zones à haut risque. Cela pourrait également compromettre la satisfaction de la clientèle et occasionner une baisse de nos revenus. De plus, si les températures moyennes augmentent ou diminuent d'une année à l'autre pour une plus longue période dans les régions où nous exerçons des activités, cela aura pour effet d'accroître les besoins en matière de refroidissement ou de chauffage de nos installations, ce qui fera augmenter notre consommation énergétique et les coûts d'exploitation connexes. Enfin, afin de rester résilients face à ces hausses ou baisses de température, nous pourrions devoir augmenter nos investissements dans nos infrastructures, ce qui entraînerait aussi une augmentation des coûts d'exploitation.
- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie, une hausse des coûts d'exploitation liés aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et des clientes et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs et nos impartiteurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent d'autres questions environnementales, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses, la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons et d'autres répercussions liées au réseau (p. ex., poteaux en bois traités, effluents de puits d'accès, câbles en plomb).

Les membres de notre équipe, notre clientèle, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérions la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives de nos activités sur l'environnement, à atteindre nos objectifs en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Les préoccupations sanitaires liées à la COVID-19 soulèvent toujours des incertitudes, et la résurgence de nouveaux cas de COVID-19 et l'apparition et la progression de nouveaux variants pourraient inciter les gouvernements à réintroduire des mesures de restriction. D'autres pandémies ou épidémies et risques liés à la santé pourraient aussi survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Les enjeux suivants, entre autres, pourraient découler du fait que nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de notre clientèle ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps.
- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG. Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société et à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des questions sociales dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, le bien-être du personnel, la santé et la sécurité, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres questions sociales comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones, la consultation de ceux-ci et les accommodements qui leur sont destinés, et l'acceptation et l'engagement communautaires. L'incapacité à gérer les enjeux sociaux et à communiquer suffisamment d'information à ce sujet ainsi qu'à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques

Les membres de notre personnel et de notre haute direction, les membres de notre conseil, nos fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques, normes et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des enquêtes ou à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG

Nous avons établi un certain nombre de cibles ESG ambitieuses afin de surveiller notre performance sur le plan des facteurs ESG et mieux orienter nos impératifs stratégiques. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel, de la clientèle, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles ESG pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles ESG clés sont énoncés ci-dessous.

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs

L'atteinte de notre objectif de carboneutralité (qui ne tient compte que des émissions de GES liées à nos activités, c'est-à-dire nos émissions de portée 1 et 2, et exclut nos émissions de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone ou de CER. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de crédits carbone ou de CER crédibles et de grande qualité, si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de crédits carbone ou de CER que nous pouvons acheter, si les crédits carbone achetés devaient faire l'objet d'une annulation, en tout ou en partie, ou si les compensations devaient ne pas se concrétiser, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité pourrait s'en trouver affectée.

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES dépendent aussi de notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux, de technologies, d'équipement ou de membres de notre personnel, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions d'entreprises et la croissance interne, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait à la proportion des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixés des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne logistique pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne d'approvisionnement pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

Cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance

L'incapacité à attirer et à retenir une certaine proportion de talents diversifiés à l'échelle de l'entreprise pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'atteindre nos cibles et objectifs de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance. Par ailleurs, notre capacité d'atteindre ces cibles et objectifs pourrait aussi être compromise par une réduction de la disponibilité de candidats sur le marché du travail ou un accès restreint à un bassin de talents diversifiés.

10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés 2023 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt et l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives environnementales, sociales et de gouvernance, de même

que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des membres du personnel.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

| | Variation de l'hypothèse | Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2023 | | Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2023 | |
|-------------------------------------|--------------------------|--|---------------------------|---|---------------------------|
| | | Augmentation de l'hypothèse | Diminution de l'hypothèse | Augmentation de l'hypothèse | Diminution de l'hypothèse |
| Taux d'actualisation | 0,5 % | (83) | 78 | (1 146) | 1 255 |
| Taux d'indexation du coût de la vie | 0,5 % | 55 | (46) | 1 007 | (822) |
| Espérance de vie à 65 ans | 1 an | 38 | (39) | 714 | (735) |

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Perte de valeur d'actifs*.

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande de publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses relatives aux évaluations fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques ainsi qu'un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT touchée s'élevait à 62 millions \$.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande de publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Ces charges comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2027, au moyen d'un taux d'actualisation de 10,3 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,5 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 109 millions \$.

En outre, en 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 132 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2023 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 0,2 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2023 ou en 2022.

Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les

produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts du contrat* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes Fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, nous avons adopté les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent :

| Norme | Description | Incidence |
|---|---|---|
| Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers | Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables. | Ces modifications ont été adoptées et s'appliquent à nos états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et n'ont pas entraîné de modifications importantes de nos états financiers. |
| Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 – Modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat | Ces modifications exigent que les entités appliquent IAS 12 aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles (Pilier 2). À titre d'exception aux dispositions d'IAS 12, les entités ne doivent pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ni fournir d'informations à leur sujet. | En mai 2023, nous avons adopté les modifications d'IAS 12 de façon rétrospective. Conformément aux exigences, nous avons appliqué la mesure d'exception et n'avons pas comptabilisé d'actif ou de passif d'impôt différé rattaché aux règles du Pilier 2 ni fourni d'information à leur sujet. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers. |

11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux IFRS ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure.

Bénéfice net ajusté

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

| | T4 2023 | T4 2022 | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 382 | 528 | 2 076 | 2 716 |
| Éléments de rapprochement : | | | | |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 41 | 19 | 200 | 94 |
| (Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | (6) | (27) | 103 | 53 |
| Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises | 204 | – | 581 | 42 |
| (Profits nets) pertes nettes sur placements | (2) | 29 | (80) | (24) |
| Coûts liés au remboursement anticipé de la dette | – | – | 1 | 18 |
| Perte de valeur d'actifs | 109 | 150 | 143 | 279 |
| Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus | (39) | (37) | (100) | (117) |
| PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés | 2 | (8) | 2 | (4) |
| Bénéfice net ajusté | 691 | 654 | 2 926 | 3 057 |

Charges d'intérêts nettes ajustées

Le terme charges d'intérêts nettes ajustées n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net.

Les charges d'intérêts nettes ajustées font partie du calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, lequel constitue une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.4, *Mesures de gestion du capital*. En 2022 et en 2023, nous utilisons, et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisaient, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, entre autres mesures, pour évaluer la solidité financière de la société. Cependant, étant donné la corrélation entre ce ratio et le

ratio de levier financier net, nous simplifions nos cibles internes pour tenir compte uniquement du ratio de levier financier net. Nous ne présenterons plus le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées dans l'avenir. Nous croyons que nos investisseurs, nos prêteurs et nos autres parties prenantes accordent une moindre importance relative à ce ratio pour mesurer la solidité de notre structure de capital.

Les charges d'intérêts nettes représentent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des charges d'intérêts nettes et des charges d'intérêts nettes ajustées sur une base consolidée.

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Charges d'intérêts nettes | 1 408 | 1 124 |
| 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés | 94 | 76 |
| Charges d'intérêts nettes ajustées | 1 502 | 1 200 |

Liquidités disponibles

Le terme liquidités disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées. Au T4 2023, nous avons modifié notre définition des liquidités disponibles de manière à tenir compte des placements à court terme, puisque ces fonds sont liquides et peuvent être utilisés pour satisfaire à nos besoins en trésorerie. Cette modification n'a pas d'incidence sur les montants des liquidités disponibles présentés précédemment.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie | 547 | 99 |
| Équivalents de trésorerie | 225 | 50 |
| Placements à court terme | 1 000 | – |
| Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾ | 700 | 700 |
| Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾ | 3 303 | 2 651 |
| Liquidités disponibles | 5 775 | 3 500 |

(1) Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avions emprunté 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) et 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, 3 303 millions \$ et 2 651 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) et de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

| | 2023 | T4 2023 | T3 2023 | T2 2023 | T1 2023 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 7 946 | 2 373 | 1 961 | 2 365 | 1 247 |
| Dépenses d'investissement | (4 581) | (1 029) | (1 159) | (1 307) | (1 086) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (182) | (46) | (35) | (46) | (55) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC | (47) | (12) | (13) | (1) | (21) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | 8 | 3 | – | 5 | – |
| Flux de trésorerie disponibles | 3 144 | 1 289 | 754 | 1 016 | 85 |
| Dividendes payés sur actions ordinaires | (3 486) | (882) | (883) | (882) | (839) |
| Flux de trésorerie disponibles excédentaires | (342) | 407 | (129) | 134 | (754) |

| | 2022 | T4 2022 | T3 2022 | T2 2022 | T1 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 8 365 | 2 056 | 1 996 | 2 597 | 1 716 | 8 008 |
| Dépenses d'investissement | (5 133) | (1 638) | (1 317) | (1 219) | (959) | (4 852) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | (136) | (42) | (27) | (34) | (33) | (125) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC | (39) | (3) | (11) | (14) | (11) | (86) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres payés | 10 | 3 | 1 | 3 | 3 | 35 |
| Flux de trésorerie disponibles | 3 067 | 376 | 642 | 1 333 | 716 | 2 980 |
| Dividendes payés sur actions ordinaires | (3 312) | (839) | (839) | (839) | (795) | (3 132) |
| Flux de trésorerie disponibles excédentaires | (245) | (463) | (197) | 494 | (79) | (152) |

Dette nette

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation. Au T4 2023, nous avons modifié notre définition de la dette nette de manière à tenir compte des placements à court terme, puisque ces fonds sont liquides et peuvent être utilisés pour rembourser la dette à court terme. Cette modification n'a pas d'incidence sur les montants de la dette nette présentés précédemment.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à

court terme disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

| | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Dette à long terme | 31 135 | 27 783 |
| Dette à court terme | 5 042 | 4 137 |
| 50 % des actions privilégiées | 1 834 | 1 935 |
| Trésorerie | (547) | (99) |
| Équivalents de trésorerie | (225) | (50) |
| Placements à court terme | (1 000) | – |
| Dette nette | 36 239 | 33 706 |

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme BPA ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur

de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

| | 2023 | T4 2023 | T3 2023 | T2 2023 | T1 2023 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net | 2 327 | 435 | 707 | 397 | 788 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 200 | 41 | 10 | 100 | 49 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 745 | 954 | 937 | 936 | 918 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 1 173 | 299 | 295 | 296 | 283 |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | 1 475 | 399 | 373 | 359 | 344 |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (108) | (27) | (27) | (27) | (27) |
| Perte de valeur d'actifs | 143 | 109 | – | – | 34 |
| Autres charges (produits) | 466 | 147 | 129 | 311 | (121) |
| Impôt sur le résultat | 996 | 210 | 243 | 273 | 270 |
| BAIIA ajusté | 10 417 | 2 567 | 2 667 | 2 645 | 2 538 |

| | 2022 | T4 2022 | T3 2022 | T2 2022 | T1 2022 | 2021 |
|--|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Bénéfice net | 2 926 | 567 | 771 | 654 | 934 | 2 892 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 94 | 19 | 22 | 40 | 13 | 209 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 660 | 922 | 914 | 933 | 891 | 3 627 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 1 063 | 270 | 267 | 266 | 260 | 982 |
| Charges financières | | | | | | |
| Charges d'intérêts | 1 146 | 319 | 298 | 269 | 260 | 1 082 |
| (Rendements nets) charges nettes au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (51) | (13) | (13) | (7) | (18) | 20 |
| Perte de valeur d'actifs | 279 | 150 | 21 | 106 | 2 | 197 |
| Autres charges (produits) | 115 | (19) | 130 | 97 | (93) | (160) |
| Impôt sur le résultat | 967 | 222 | 178 | 232 | 335 | 1 044 |
| BAIIA ajusté | 10 199 | 2 437 | 2 588 | 2 590 | 2 584 | 9 893 |

11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers*, des IFRS. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes ajustées utilisées dans le calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts

nettes ajustées constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui se définit comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du

résultat net. Pour plus de détails sur les charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

En 2022 et en 2023, nous utilisons, et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisaient, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, entre autres mesures, pour évaluer la solidité financière de la société. Cependant, étant donné la corrélation entre ce ratio et le ratio de

levier financier net, nous simplifions nos cibles internes pour tenir compte uniquement du ratio de levier financier net. Nous ne présenterons plus le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées dans l'avenir. Nous croyons que nos investisseurs, nos prêteurs et nos autres parties prenantes accordent une moindre importance relative à ce ratio pour mesurer la solidité de notre structure de capital.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes*

aux PCGR. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

| Indicateurs de performance clés | Définition |
|---------------------------------|--|
| Marge du BAIIA ajusté | La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. |
| RMU | À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. |
| Intensité du capital | L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. |
| Taux de désabonnement | Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois. |
| Unité d'abonnement | <p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement. Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique. |

12 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2023, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13 a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (Règlement 52-109)*.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13 a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109*. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en se fondant sur les critères établis dans *l'Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur lui.

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 7 mars 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 7 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 7 mars 2024

États financiers consolidés

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière | 119 |
| Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant | 120 |
| États consolidés du résultat net | 122 |
| États consolidés du résultat global | 122 |
| États consolidés de la situation financière | 123 |
| États consolidés des variations des capitaux propres | 124 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 125 |
| Notes annexes | 126 |
| Note 1 Renseignements sur la société..... | 126 |
| Note 2 Méthodes comptables significatives..... | 126 |
| Note 3 Information sectorielle..... | 134 |
| Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises..... | 136 |
| Note 5 Coûts d'exploitation..... | 138 |
| Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres..... | 139 |
| Note 7 Charges d'intérêts..... | 139 |
| Note 8 Perte de valeur d'actifs..... | 139 |
| Note 9 Autres charges..... | 140 |
| Note 10 Impôt sur le résultat..... | 141 |
| Note 11 Bénéfice par action..... | 142 |
| Note 12 Créances clients et autres débiteurs..... | 143 |
| Note 13 Stocks..... | 143 |
| Note 14 Actifs et passifs sur contrats..... | 144 |
| Note 15 Coûts des contrats..... | 144 |
| Note 16 Actifs détenus en vue de la vente..... | 144 |
| Note 17 Immobilisations corporelles..... | 145 |
| Note 18 Contrats de location..... | 146 |
| Note 19 Immobilisations incorporelles..... | 147 |
| Note 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises..... | 148 |
| Note 21 Autres actifs non courants..... | 149 |
| Note 22 Goodwill..... | 149 |
| Note 23 Dettes fournisseurs et autres passifs..... | 150 |
| Note 24 Dette à court terme..... | 150 |
| Note 25 Dette à long terme..... | 151 |
| Note 26 Provisions..... | 153 |
| Note 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi..... | 153 |
| Note 28 Autres passifs non courants..... | 156 |
| Note 29 Gestion financière et des capitaux..... | 157 |
| Note 30 Capital-actions..... | 162 |
| Note 31 Paiements fondés sur des actions..... | 163 |
| Note 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie..... | 165 |
| Note 33 Obligations de prestation qui restent à remplir..... | 166 |
| Note 34 Engagements et éventualités..... | 167 |
| Note 35 Transactions entre parties liées..... | 168 |
| Note 36 Filiale importante partiellement détenue..... | 169 |

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux membres du personnel des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure dans le présent rapport. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 7 mars 2024

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2023 et 2022, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023 ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 7 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à un compte ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication de l'élément critique de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – Se reporter aux notes 2N, 8, 19 et 22 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou plus souvent lorsque des indices indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation sont décelés. À la suite du test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune perte de valeur du goodwill et qu'il y avait une perte de valeur des immobilisations incorporelles à l'égard des chaînes de télé francophones.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer les montants recouvrables, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables aux fins du test de goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média sont les projections des flux de trésorerie d'exploitation et la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels (les « hypothèses importantes »). Toute modification de ces hypothèses importantes pourrait avoir une incidence importante sur le montant recouvrable de Bell Média, ce qui pourrait entraîner une perte de valeur du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles, le cas échéant. L'audit des hypothèses importantes a demandé un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux hypothèses importantes utilisées par la direction pour déterminer le montant recouvrable de Bell Média comprenaient les suivantes, entre autres :

- L'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les hypothèses importantes;
- L'évaluation de la capacité de la direction à projeter, avec exactitude, les flux de trésorerie d'exploitation futurs en comparant les résultats réels avec les projections passées de la direction;
- L'évaluation du caractère raisonnable des projections par la direction des flux de trésorerie d'exploitation en comparant les projections aux éléments suivants :
 - Les flux de trésorerie d'exploitation historiques;
 - Les rapports des analystes et les rapports sectoriels visant la Société et certaines de ses sociétés similaires, ainsi que les autres informations publiées pertinentes;
 - Les changements connus liés aux activités de Bell Média et à son secteur d'activité et l'incertitude économique actuelle engendrée par les pressions inflationnistes, qui devraient avoir une incidence sur la performance opérationnelle future;
 - Les communications internes avec la direction et le conseil d'administration;
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des taux d'actualisation et 2) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
 - L'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation;
 - L'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les rapports des analystes et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis;
 - La détermination de fourchettes d'estimations indépendantes et la comparaison de ces fourchettes avec les taux d'actualisation et de croissance perpétuels choisis par la direction.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 7 mars 2024

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États consolidés du résultat net

| Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) | Note | 2023 | 2022 |
|---|-----------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation | 3 | 24 673 | 24 174 |
| Coûts d'exploitation | 3, 5 | (14 256) | (13 975) |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | (200) | (94) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 17 | (3 745) | (3 660) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 19 | (1 173) | (1 063) |
| Charges financières | | | |
| Charges d'intérêts | 7 | (1 475) | (1 146) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 108 | 51 |
| Perte de valeur d'actifs | 8, 17, 19 | (143) | (279) |
| Autres charges | 9 | (466) | (115) |
| Impôt sur le résultat | 10 | (996) | (967) |
| Bénéfice net | | 2 327 | 2 926 |
| Bénéfice net attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | | 2 076 | 2 716 |
| Actionnaires privilégiés | | 187 | 152 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 36 | 64 | 58 |
| Bénéfice net | | 2 327 | 2 926 |
| Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué | 11 | 2,28 | 2,98 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) | | 912,2 | 911,5 |

États consolidés du résultat global

| Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens) | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|--------------|--------------|
| Bénéfice net | | 2 327 | 2 926 |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global, après impôt sur le résultat | | | |
| Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net | | | |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 93 millions \$ et de 118 millions \$ pour 2023 et 2022, respectivement | | (257) | (321) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net | | | |
| (Pertes) gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 149 millions \$ et de (151) millions \$ pour 2023 et 2022, respectivement | 27 | (404) | 415 |
| Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (50) millions \$ et de (19) millions \$ pour 2023 et 2022, respectivement | | 325 | 30 |
| Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 5 millions \$ et de (21) millions \$ pour 2023 et 2022, respectivement | | (12) | 58 |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global | | (348) | 182 |
| Total du bénéfice global | | 1 979 | 3 108 |
| Total du bénéfice global attribuable aux : | | | |
| Actionnaires ordinaires | | 1 731 | 2 891 |
| Actionnaires privilégiés | | 187 | 152 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 36 | 61 | 65 |
| Total du bénéfice global | | 1 979 | 3 108 |

États consolidés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) | Note | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
|--|------|------------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 547 | 99 |
| Équivalents de trésorerie | | 225 | 50 |
| Placements à court terme | | 1 000 | – |
| Créances clients et autres débiteurs | 12 | 4 031 | 4 138 |
| Stocks | 13 | 465 | 656 |
| Actifs sur contrats | 14 | 443 | 436 |
| Coûts des contrats | 15 | 633 | 540 |
| Charges payées d'avance | | 230 | 244 |
| Autres actifs courants | | 264 | 324 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 16 | 60 | – |
| Total des actifs courants | | 7 898 | 6 487 |
| Actifs non courants | | | |
| Actifs sur contrats | 14 | 292 | 288 |
| Coûts des contrats | 15 | 779 | 603 |
| Immobilisations corporelles | 17 | 30 352 | 29 256 |
| Immobilisations incorporelles | 19 | 16 609 | 16 183 |
| Actifs d'impôt différé | 10 | 96 | 84 |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 20 | 323 | 608 |
| Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 2 935 | 3 559 |
| Autres actifs non courants | 21 | 1 714 | 1 355 |
| Goodwill | 22 | 10 942 | 10 906 |
| Total des actifs non courants | | 64 042 | 62 842 |
| Total de l'actif | | 71 940 | 69 329 |
| PASSIF | | | |
| Passifs courants | | | |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 23 | 4 729 | 5 221 |
| Passifs sur contrats | 14 | 811 | 857 |
| Intérêts à payer | | 332 | 281 |
| Dividendes à payer | | 910 | 867 |
| Passifs d'impôt exigible | | 268 | 106 |
| Dettes à court terme | 24 | 5 042 | 4 137 |
| Passifs détenus en vue de la vente | 16 | 15 | – |
| Total des passifs courants | | 12 107 | 11 469 |
| Passifs non courants | | | |
| Passifs sur contrats | 14 | 277 | 228 |
| Dettes à long terme | 25 | 31 135 | 27 783 |
| Passifs d'impôt différé | 10 | 4 869 | 4 953 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 1 278 | 1 311 |
| Autres passifs non courants | 28 | 1 717 | 1 070 |
| Total des passifs non courants | | 39 276 | 35 345 |
| Total du passif | | 51 383 | 46 814 |
| Engagements et éventualités | 34 | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | | |
| Actions privilégiées | 30 | 3 667 | 3 870 |
| Actions ordinaires | 30 | 20 859 | 20 840 |
| Surplus d'apport | 30 | 1 258 | 1 172 |
| Cumul des autres éléments de perte globale | | (42) | (55) |
| Déficit | | (5 513) | (3 649) |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | | 20 229 | 22 178 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 36 | 328 | 337 |
| Total des capitaux propres | | 20 557 | 22 515 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 71 940 | 69 329 |

États consolidés des variations des capitaux propres

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens) | Note | Attribuables aux actionnaires de BCE | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
|--|------|--------------------------------------|--------------------|------------------|--|----------------|---|----------------------------|---------------|
| | | Actions privilégiées | Actions ordinaires | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global | Déficit | | | Total |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 3 870 | 20 840 | 1 172 | (55) | (3 649) | 22 178 | 337 | 22 515 |
| Bénéfice net | | – | – | – | – | 2 263 | 2 263 | 64 | 2 327 |
| Autres éléments de bénéfice global (perte globale) | | – | – | – | 59 | (404) | (345) | (3) | (348) |
| Total du bénéfice global | | – | – | – | 59 | 1 859 | 1 918 | 61 | 1 979 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés | 30 | – | 19 | (1) | – | – | 18 | – | 18 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | 30 | – | – | 24 | – | (23) | 1 | – | 1 |
| Rachat d'actions privilégiées | 30 | (203) | – | 63 | – | – | (140) | – | (140) |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | – | – | – | – | (3 717) | (3 717) | – | (3 717) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | – | – | – | – | (47) | (47) |
| Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts | | – | – | – | (29) | – | (29) | – | (29) |
| Cession de studios de production | 4 | – | – | – | – | – | – | (23) | (23) |
| Autres | | – | – | – | (17) | 17 | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2023 | | 3 667 | 20 859 | 1 258 | (42) | (5 513) | 20 229 | 328 | 20 557 |

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens) | Note | Attribuables aux actionnaires de BCE | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres | |
|--|------|--------------------------------------|--------------------|------------------|--|----------------|---|----------------------------|---------------|
| | | Actions privilégiées | Actions ordinaires | Surplus d'apport | Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) | Déficit | | | Total |
| Solde au 31 décembre 2021 | | 4 003 | 20 662 | 1 157 | 213 | (3 400) | 22 635 | 306 | 22 941 |
| Bénéfice net | | – | – | – | – | 2 868 | 2 868 | 58 | 2 926 |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global | | – | – | – | (238) | 413 | 175 | 7 | 182 |
| Total (de la perte globale) du bénéfice global | | – | – | – | (238) | 3 281 | 3 043 | 65 | 3 108 |
| Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés | 30 | – | 177 | (6) | – | – | 171 | – | 171 |
| Autre rémunération fondée sur des actions | 30 | – | 1 | 13 | – | (41) | (27) | – | (27) |
| Rachat d'actions privilégiées | 30 | (133) | – | 8 | – | – | (125) | – | (125) |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE | | – | – | – | – | (3 508) | (3 508) | – | (3 508) |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | – | – | – | – | (39) | (39) |
| Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts | | – | – | – | (11) | – | (11) | – | (11) |
| Autres | | – | – | – | (19) | 19 | – | 5 | 5 |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 3 870 | 20 840 | 1 172 | (55) | (3 649) | 22 178 | 337 | 22 515 |

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens) | | Note | 2023 | 2022 |
|---|---|--------|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | | | 2 327 | 2 926 |
| Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | | |
| | Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | 200 | 94 |
| | Amortissements | 17, 19 | 4 918 | 4 723 |
| | Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | 98 | 198 |
| | Charges d'intérêts nettes | | 1 408 | 1 124 |
| | Perte de valeur d'actifs | 8 | 143 | 279 |
| | Profits sur placements | 9 | (80) | (24) |
| | Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises | 9 | 581 | 42 |
| | Impôt sur le résultat | 10 | 996 | 967 |
| | Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | (52) | (140) |
| | Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi | 27 | (64) | (64) |
| | Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés | | (178) | (129) |
| | Intérêts payés | | (1 486) | (1 197) |
| | Impôt sur le résultat payé (après remboursements) | | (700) | (749) |
| | Coûts liés aux acquisitions et autres payés | | (8) | (10) |
| | Variation des actifs sur contrats | 14 | (11) | (59) |
| | Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil | 12 | (46) | 22 |
| | Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation | | (100) | 362 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | 7 946 | 8 365 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | | |
| | Dépenses d'investissement | 3 | (4 581) | (5 133) |
| | Placements à court terme | | (1 000) | – |
| | Acquisitions d'entreprises | 4 | (222) | (429) |
| | Cession d'entreprises | 4, 9 | 209 | 52 |
| | Licences de spectre | 19 | (183) | (3) |
| | Autres activités d'investissement | | (4) | (4) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | | | (5 781) | (5 517) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | | |
| | (Diminution) augmentation des effets à payer | | (646) | 111 |
| | Augmentation des créances titrisées | 24 | – | 700 |
| | Émission de titres d'emprunt à long terme | 25 | 5 195 | 1 951 |
| | Remboursement de titres d'emprunt à long terme | 25 | (1 858) | (2 023) |
| | Rachat d'un passif financier | 29 | (149) | – |
| | Émission d'actions ordinaires | 30 | 18 | 171 |
| | Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions | 31 | (223) | (255) |
| | Rachat d'actions privilégiées | 30 | (140) | (125) |
| | Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires | | (3 486) | (3 312) |
| | Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées | | (182) | (136) |
| | Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | (47) | (39) |
| | Autres activités de financement | | (24) | (31) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | | | (1 542) | (2 988) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | | | 448 | (190) |
| Trésorerie au début de l'exercice | | | 99 | 289 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | | 547 | 99 |
| Augmentation nette des équivalents de trésorerie | | | 175 | 50 |
| Équivalents de trésorerie au début de l'exercice | | | 50 | – |
| Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | | | 225 | 50 |

Notes annexes

Les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2024.

NOTE 2 Méthodes comptables significatives

A) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

C) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT)

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au moment de la vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement

importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au moment de la vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell Média

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients sont exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis.

Se reporter à la note 3, *Information sectorielle*, pour obtenir plus de détails.

D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Des actions liées au REE additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

UAR et UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur des UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

E) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de (perte globale) bénéfice global ou dans les capitaux propres directement.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

Options sur actions

La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons une charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport.

À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain

qu'ils seront réalisés. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel les CII ou les subventions publiques se rapportent.

F) Équivalents de trésorerie et autres dépôts à court terme

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti. Les dépôts à court terme dont l'échéance initiale était de plus de trois mois sont inclus au poste *Placements à court terme* dans les états de la situation financière et sont évalués au coût amorti.

G) Titrisation de créances

Le produit de la titrisation de créances est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement des actifs dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

IAS 17

Avant 2019, en vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles étaient comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenions la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

J) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Logiciels

Nous comptabilisons au coût les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Relations clients

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Droits d'émissions et de longs métrages

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de distribution au moyen de services de radiodiffusion, de médias numériques et de diffusion en continu. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût

K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des nouvelles licences d'émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou
- lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS, et des licences de radiodiffusion se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés au taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

| | Durée d'utilité estimative |
|--|----------------------------|
| Immobilisations corporelles | |
| Infrastructure et équipement réseau | 2 à 50 ans |
| Bâtiments | 5 à 50 ans |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | |
| Logiciels | 2 à 12 ans |
| Relations clients | 2 à 26 ans |
| Droits d'émissions et de longs métrages | Jusqu'à 5 ans |

L) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

M) Acquisitions d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'une acquisition d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur,

et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

O) Instruments financiers et actifs sur contrats

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date

d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de perte globale* au poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, y compris la hausse des taux d'intérêt et l'inflation. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs

P) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins que quelque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier visé des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies (PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial, à notre programme de titrisation de créances et à nos facilités de crédit engagées. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins que quelque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons également des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés au poste *Charges d'intérêts* dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe.

Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant de nos régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées et le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et prévues. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres charges*.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations

R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

S) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt, l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2022.

Régimes de retraite à cotisations définies (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

Dépréciation des actifs non financiers

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Impôt différé

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, nous avons adopté les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent.

| Norme | Description | Incidence |
|---|---|---|
| Informations à fournir sur les méthodes comptables – Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers | Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables. | Ces modifications ont été adoptées et s'appliquent à nos états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et n'ont pas entraîné de modifications importantes de nos états financiers. |
| Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 – Modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat | Ces modifications exigent que les entités appliquent IAS 12 aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles (Pilier 2). À titre d'exception aux dispositions d'IAS 12, les entités ne doivent pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ni fournir d'informations à leur sujet. | En mai 2023, nous avons adopté les modifications d'IAS 12 de façon rétrospective. Conformément aux exigences, nous avons appliqué la mesure d'exception et n'avons pas comptabilisé d'actif ou de passif d'impôt différé rattaché aux règles du Pilier 2 ni fourni d'informations à leur sujet. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers. |

NOTE 3 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Méthodes comptables significatives*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements ont donc été apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell ont été combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell SCT », a été formé. Bell Média demeure un secteur

à présenter distinct et n'est pas touché par le changement. Par conséquent, nos résultats sont présentés en deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures ont été retraitées aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Après la clôture de l'exercice, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 165 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada qui seront renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, Bell mettra progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et fermera 107 magasins La Source.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des produits publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada.

Information sectorielle

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Note | Bell SCT | Bell Média | Éliminations intersectorielles | BCE |
|---|-------|---------------|--------------|--------------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | | | | |
| Produits externes tirés des services | | 18 378 | 2 776 | – | 21 154 |
| Produits intersectoriels tirés des services | | 29 | 341 | (370) | – |
| Produits d'exploitation tirés des services | | 18 407 | 3 117 | (370) | 21 154 |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | | 3 519 | – | – | 3 519 |
| Total des produits externes | | 21 897 | 2 776 | – | 24 673 |
| Total des produits intersectoriels | | 29 | 341 | (370) | – |
| Total des produits d'exploitation | | 21 926 | 3 117 | (370) | 24 673 |
| Coûts d'exploitation | 5 | (12 206) | (2 420) | 370 | (14 256) |
| BAlIA ajusté⁽¹⁾ | | 9 720 | 697 | – | 10 417 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | | | | (200) |
| Amortissements | 17,19 | | | | (4 918) |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | 7 | | | | (1 475) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | | | | 108 |
| Perte de valeur d'actifs | 8 | | | | (143) |
| Autres charges | 9 | | | | (466) |
| Impôt sur le résultat | 10 | | | | (996) |
| Bénéfice net | | | | | 2 327 |
| Goodwill | 22 | 8 099 | 2 843 | – | 10 942 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | 19 | 8 052 | 1 763 | – | 9 815 |
| Dépenses d'investissement | | 4 421 | 160 | – | 4 581 |

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 | Note | Bell SCT | Bell Média | Éliminations intersectorielles | BCE |
|---|-------|---------------|--------------|--------------------------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | | | | |
| Produits externes tirés des services | | 18 052 | 2 904 | – | 20 956 |
| Produits intersectoriels tirés des services | | 31 | 350 | (381) | – |
| Produits d'exploitation tirés des services | | 18 083 | 3 254 | (381) | 20 956 |
| Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits | | 3 218 | – | – | 3 218 |
| Total des produits externes | | 21 270 | 2 904 | – | 24 174 |
| Total des produits intersectoriels | | 31 | 350 | (381) | – |
| Total des produits d'exploitation | | 21 301 | 3 254 | (381) | 24 174 |
| Coûts d'exploitation | 5 | (11 847) | (2 509) | 381 | (13 975) |
| BAlIA ajusté⁽¹⁾ | | 9 454 | 745 | – | 10 199 |
| Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | 6 | | | | (94) |
| Amortissements | 17,19 | | | | (4 723) |
| Charges financières | | | | | |
| Charges d'intérêts | 7 | | | | (1 146) |
| Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 27 | | | | 51 |
| Perte de valeur d'actifs | 8 | | | | (279) |
| Autres charges | 9 | | | | (115) |
| Impôt sur le résultat | 10 | | | | (967) |
| Bénéfice net | | | | | 2 926 |
| Goodwill | 22 | 7 960 | 2 946 | – | 10 906 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | 19 | 7 980 | 1 846 | – | 9 826 |
| Dépenses d'investissement | | 4 971 | 162 | – | 5 133 |

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Services ⁽¹⁾ | | |
| Services sans fil | 7 120 | 6 821 |
| Services de données filaires | 8 084 | 7 920 |
| Services voix filaires | 2 862 | 3 002 |
| Services de médias | 2 776 | 2 904 |
| Autres services sur fil | 312 | 309 |
| Total des gammes de services | 21 154 | 20 956 |
| Produits ⁽²⁾ | | |
| Services sans fil | 2 885 | 2 714 |
| Services sur fil | 634 | 504 |
| Total des gammes de produits | 3 519 | 3 218 |
| Total des produits d'exploitation | 24 673 | 24 174 |

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

NOTE 4 Acquisitions et cession d'entreprises

2023

Acquisition de FX Innovation

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est payable d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle estimée était de néant au 31 décembre 2023. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

| | 2023 |
|---|------------|
| Contrepartie en trésorerie versée | 145 |
| Contrepartie en trésorerie à verser | 12 |
| Contrepartie éventuelle | 6 |
| Coût total à attribuer | 163 |
| Créances clients et autres débiteurs | 23 |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie | 4 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾ | 29 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽²⁾ | 23 |
| Autres actifs non courants | 4 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | (15) |
| Passifs sur contrats | (3) |
| Dettes à court terme | (5) |
| Passifs d'impôt différé | (13) |
| | 47 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 48 |
| Goodwill ⁽³⁾ | 115 |

(1) Composées de marques.

(2) Composées principalement d'actifs liés aux relations clients et de logiciels.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 50 millions \$ liés à FX Innovation sont compris dans les états du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation consolidés de BCE se seraient chiffrés à 24 715 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 si l'acquisition de FX Innovation avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2023.

Cession de studios de production

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production, qui faisaient partie de notre secteur Bell Média. Nous avons reçu un produit en trésorerie net de 211 millions \$ et comptabilisé un profit sur placement de 79 millions \$ (avant une charge d'impôt de 17 millions \$). Se reporter à la note 9, *Autres charges*, pour obtenir plus de détails.

Les résultats d'exploitation des studios de production jusqu'à leur cession le 3 mai 2023 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits des activités ordinaires ou notre bénéfice net de 2023.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs vendus.

| | 2023 |
|--|------------|
| Créances clients et autres débiteurs | 1 |
| Charges payées d'avance | 1 |
| Immobilisations corporelles | 179 |
| Immobilisations incorporelles | 4 |
| Goodwill | 76 |
| Total de l'actif | 261 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | 10 |
| Passifs sur contrats | 3 |
| Dettes à court terme | 11 |
| Dettes à long terme | 82 |
| Passifs d'impôt différé | 3 |
| Total du passif | 109 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 23 |
| Actifs nets vendus | 129 |

2022

Acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel)

Le 1^{er} décembre 2022, Bell a fait l'acquisition de Distributel, une entreprise indépendante d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et de gros, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie additionnelle estimative de 39 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devait être réglée d'ici 2026 et le montant maximal qui pouvait être versé s'élevait à 65 millions \$. La contrepartie éventuelle estimée était de 49 millions \$ au 31 décembre 2023. De ce montant, une tranche de 19 millions \$ a été payée en 2023. La tranche restante de 30 millions \$ devrait être payée en 2024. L'acquisition de Distributel devrait appuyer la stratégie de croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires de Bell. Les résultats de Distributel sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

| | 2022 |
|---|------------|
| Contrepartie en trésorerie | 303 |
| Contrepartie éventuelle | 39 |
| Coût total à attribuer | 342 |
| Créances clients et autres débiteurs | 7 |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie | 7 |
| Immobilisations corporelles | 29 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾ | 70 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽²⁾ | 68 |
| Actifs d'impôt différé | 7 |
| Autres actifs non courants | 2 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | (29) |
| Passifs sur contrats | (3) |
| Passifs d'impôt différé | (39) |
| Autres passifs non courants | (6) |
| | 113 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 21 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 134 |
| Goodwill ⁽³⁾ | 208 |

(1) Composée principalement de marques et d'actifs numériques.

(2) Composées principalement d'actifs liés aux relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 14 millions \$ liés à Distributel sont compris dans les états du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à partir de la date d'acquisition. Si l'acquisition de Distributel avait eu lieu le 1^{er} janvier 2022, les produits d'exploitation consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se seraient élevés à 24 309 millions \$. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2022.

Acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées, qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario, pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'EBOX et des autres sociétés liées devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats des entreprises acquises sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

| | 2022 |
|--|------------|
| Contrepartie en trésorerie | 153 |
| Coût total à attribuer | 153 |
| Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie | 5 |
| Immobilisations corporelles | 5 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾ | 17 |
| Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et autres actifs ⁽²⁾ | 15 |
| Dettes fournisseurs et autres passifs | (17) |
| Passifs sur contrats | (5) |
| Passifs d'impôt différé | (9) |
| | 11 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 14 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 25 |
| Goodwill⁽³⁾ | 128 |

(1) Composées de marques et d'actifs numériques.

(2) Composées principalement d'actifs liés aux relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 41 millions \$ liés à EBOX et aux autres sociétés liées sont compris dans les états du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à partir de la date d'acquisition. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net de 2022.

NOTE 5 Coûts d'exploitation

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|--|------|-----------------|-----------------|
| Coûts de la main-d'œuvre | | | |
| Salaires et impôts et avantages connexes | | (4 354) | (4 250) |
| Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif) | 27 | (206) | (249) |
| Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾ | | (1 063) | (1 054) |
| Moins : | | | |
| Main-d'œuvre inscrite à l'actif | | 1 217 | 1 136 |
| Total des coûts de la main-d'œuvre | | (4 406) | (4 417) |
| Coût des ventes ⁽²⁾ | | (7 926) | (7 641) |
| Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾ | | (1 924) | (1 917) |
| Total des coûts d'exploitation | | (14 256) | (13 975) |

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 90 millions \$ et de 57 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2023 et 2022, respectivement.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|--------------|-------------|
| Coûts liés aux indemnités de départ | (134) | (83) |
| Coûts liés aux acquisitions et autres | (66) | (11) |
| Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres | (200) | (94) |

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Après la clôture de l'exercice, BCE a annoncé une réduction d'environ 4 800 postes, soit 9 % des membres du personnel de BCE en 2024, qui pourrait donner lieu à des indemnités de départ d'environ 400 millions \$.

NOTE 7 Charges d'intérêts

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Charges d'intérêts sur la dette à long terme | (1 391) | (1 148) |
| Charges d'intérêts sur les autres dettes | (219) | (126) |
| Intérêts inscrits à l'actif | 135 | 128 |
| Total des charges d'intérêts | (1 475) | (1 146) |

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 193 millions \$ et de 165 millions \$ en 2023 et en 2022, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 4,31 % et de 3,83 % en 2023 et en 2022, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

NOTE 8 Perte de valeur d'actifs

2023

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives à l'évaluation fondée sur le marché. Elles comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des

modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT concernée s'élevait à 62 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2022

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ pour les chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Elles comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2027, au moyen d'un taux d'actualisation de 10,3 % et d'un taux de croissance perpétuel

de 0,5 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 109 millions \$. Lors de l'analyse des pertes de valeur des exercices précédents, les chaînes francophones de télé de la société, y compris les chaînes de télé payante, avaient été regroupées en une seule UGT de chaînes francophones aux fins du test de recouvrabilité. En 2022, les chaînes francophones de télé payante ont été regroupées avec les chaînes anglophones payantes pour former une UGT unique à la suite du lancement par Bell Média d'un produit payant de choix bilingue unique.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

Toujours en 2022, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 132 millions \$, principalement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

NOTE 9 Autres charges

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|--------------|--------------|
| (Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises | 20 | | |
| Pertes sur placements | | (581) | (42) |
| Exploitation | | 28 | (19) |
| Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres | 29 | (103) | (53) |
| Coûts liés au remboursement anticipé de la dette | 25 | (1) | (18) |
| Profits sur placements | | 80 | 24 |
| Produits d'intérêts | | 67 | 22 |
| Profits (pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 11 | (27) |
| Autres | | 33 | (2) |
| Total des autres charges | | (466) | (115) |

(Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

En 2023 et en 2022, nous avons comptabilisé des pertes sur placements de 581 millions \$ et de 42 millions \$, respectivement, découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Profits sur placements

En 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cession d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

En 2022, nous avons conclu la vente de notre filiale entièrement détenue 6362222 Canada Inc. (Createch) et comptabilisé un profit sur la vente de 39 millions \$.

Aussi en 2022, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 13 millions \$ liée à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Profits (pertes) sur la cession d'immobilisations corporelles

En 2023, en plus des pertes comptabilisées lors de la mise hors service d'immobilisations corporelles, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un profit de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

NOTE 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Impôt exigible | | |
| Impôt exigible | (923) | (878) |
| Positions fiscales incertaines | 8 | 91 |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures | 9 | 8 |
| Impôt différé | | |
| Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires | (75) | (176) |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures | 1 | (8) |
| Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes | (24) | (4) |
| Positions fiscales incertaines | 8 | - |
| Total de l'impôt sur le résultat | (996) | (967) |

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2023 et 2022.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Bénéfice net | 2 327 | 2 926 |
| Réintégration de l'impôt sur le résultat | 996 | 967 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 3 323 | 3 893 |
| Taux d'imposition prévu par la loi applicable | 26,8 % | 26,8 % |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | (891) | (1 043) |
| Tranche non imposable des profits sur placements | 5 | 4 |
| Positions fiscales incertaines | 16 | 91 |
| Modification des estimations liées aux périodes antérieures | 10 | - |
| Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence | (149) | (18) |
| Autres | 13 | (1) |
| Total de l'impôt sur le résultat | (996) | (967) |
| Taux d'imposition moyen effectif | 30,0 % | 24,8 % |

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | | 2022 | |
|--|--|------------|----------------------------------|------------|
| | Autres éléments de (perte globale) bénéfice global | Déficit | Autres éléments de perte globale | Déficit |
| Impôt exigible | (2) | 1 | - | 3 |
| Impôt différé | 199 | (8) | (73) | (7) |
| Total de l'économie (la charge) d'impôt | 197 | (7) | (73) | (4) |

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

| Passif net d'impôt différé | Reports en avant de pertes autres qu'en capital | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée | Autres | Total |
|--|---|--|--|---|------------|----------------|
| 1^{er} janvier 2022 | 63 | (466) | (1 701) | (2 417) | (53) | (4 574) |
| États du résultat net | (4) | 15 | (40) | (307) | 148 | (188) |
| Acquisitions d'entreprises | 1 | – | (26) | (21) | 3 | (43) |
| Autres éléments de (perte globale) bénéfice global | – | (151) | – | – | 78 | (73) |
| Déficit | – | – | – | – | (7) | (7) |
| Autres | – | – | – | – | 16 | 16 |
| 31 décembre 2022 | 60 | (602) | (1 767) | (2 745) | 185 | (4 869) |
| États du résultat net | (23) | 10 | (35) | (36) | (6) | (90) |
| Acquisitions d'entreprises/cession d'entreprises | (1) | – | (10) | (4) | (3) | (18) |
| Autres éléments de bénéfice global | – | 149 | – | – | 50 | 199 |
| Déficit | – | – | – | – | (8) | (8) |
| Reclassé dans les passifs détenus en vue de la vente | – | – | 7 | (1) | – | 6 |
| Autres | – | – | – | 5 | 2 | 7 |
| 31 décembre 2023 | 36 | (443) | (1 805) | (2 781) | 220 | (4 773) |

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 156 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 millions \$ sur un montant de 143 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2028 à 2043.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 13 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2031 à 2043.

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2022, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 251 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 60 millions \$ sur un montant de 231 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2025 à 2042.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 20 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2042.

Au 31 décembre 2022, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 67 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

NOTE 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------------|-------|
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base | 2 076 | 2 716 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 3,87 | 3,68 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base | 912,2 | 911,5 |
| Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾ | – | 0,5 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 912,2 | 912,0 |

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 6 395 513 en 2023 et néant en 2022.

NOTE 12 Créances clients et autres débiteurs

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|--------------|--------------|
| Créances clients ⁽¹⁾ | | 3 959 | 4 102 |
| Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires | | (145) | (160) |
| Correction de valeur pour créances douteuses | 29 | (118) | (129) |
| Actifs d'impôt exigible | | 12 | 48 |
| Taxes à la consommation à recouvrer | | 12 | 11 |
| Autres débiteurs | | 311 | 266 |
| Total des créances clients et autres débiteurs | | 4 031 | 4 138 |

(1) La note 24, Dette à court terme, présente le détail des créances titrisées.

Créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie courante de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|--------------|--------------|
| Partie courante | | 1 052 | 1 021 |
| Partie non courante | 21 | 401 | 386 |
| Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil ⁽¹⁾ | | 1 453 | 1 407 |

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 45 millions \$ et de 46 millions \$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 15 millions \$ aux 31 décembre 2023 et 2022.

NOTE 13 Stocks

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Appareils sans fil et accessoires | 190 | 238 |
| Marchandises et autres | 275 | 418 |
| Total des stocks | 465 | 656 |

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 3 334 millions \$ et à 3 184 millions \$ pour 2023 et 2022, respectivement.

NOTE 14 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | Actifs sur contrats ⁽¹⁾ | | Passifs sur contrats | |
|---|------|------------------------------------|------------|----------------------|--------------|
| | | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier | | 724 | 665 | 1 085 | 1 045 |
| Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice | | – | – | (734) | (736) |
| Produits des activités ordinaires comptabilisés provenant des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice | | 84 | 89 | – | – |
| Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice | | – | – | 785 | 794 |
| Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice | | (88) | (83) | – | – |
| Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice | | 713 | 728 | – | – |
| Actifs sur contrats transférés dans les créances clients | | (613) | (586) | 8 | 14 |
| Acquisitions (cession) | 4 | – | – | – | 8 |
| Contrats résiliés transférés dans les créances clients | | (60) | (50) | (1) | (1) |
| Autres | | (25) | (39) | (55) | (39) |
| Solde de clôture aux 31 décembre | | 735 | 724 | 1 088 | 1 085 |

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$ et de 19 millions \$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

NOTE 15 Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier | 1 143 | 894 |
| Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution de contrats | 892 | 807 |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation | (623) | (558) |
| Solde de clôture aux 31 décembre | 1 412 | 1 143 |

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 95 mois.

NOTE 16 Actifs détenus en vue de la vente

Le 8 février 2024, Bell Média a annoncé la vente de 45 stations de radio dans le secteur Bell Média. La réalisation de la vente est prévue au cours du quatrième trimestre de 2024, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. Le produit estimatif de la vente des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait être de 54 millions \$, ce qui donnera lieu à un profit estimatif de 9 millions \$ qui sera comptabilisé au poste *Autres charges* au moment de la conclusion de la vente.

Nous avons présenté les actifs et les passifs de ces stations de radio comme détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2023, évalués à leur valeur comptable, ou à la juste valeur estimative diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux. Les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs loués compris dans les actifs détenus en vue de la vente n'étaient plus amortis depuis décembre 2023.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 comprenaient des produits des activités ordinaires pour ces stations de radio de 39 millions \$ et de 42 millions \$, qui sont comptabilisés dans le secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence significative sur notre bénéfice net de 2023 et de 2022.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023.

| | Note | 2023 |
|---|------|-----------|
| Immobilisations corporelles | 17 | 12 |
| Immobilisations incorporelles | 19 | 26 |
| Goodwill | 22 | 22 |
| Total des actifs détenus en vue de la vente | | 60 |
| Dette à long terme | | 7 |
| Passifs d'impôt différé | | 6 |
| Autres passifs non courants | | 2 |
| Total des passifs détenus en vue de la vente | | 15 |
| Actifs nets détenus en vue de la vente | | 45 |

NOTE 17 Immobilisations corporelles

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Note | Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾ | Terrains et bâtiments ⁽¹⁾ | Actifs en cours de construction | Total |
|---|------|--|--------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Coût | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 71 875 | 9 139 | 2 598 | 83 612 |
| Entrées | | 2 990 | 795 | 2 176 | 5 961 |
| Acquisitions d'entreprises/(cession d'entreprises) | | 8 | (103) | (100) | (195) |
| Transferts | | 1 368 | 79 | (2 317) | (870) |
| Mises hors service et cessions | | (1 557) | (53) | (2) | (1 612) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | (42) | – | (42) |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 16 | (8) | (10) | – | (18) |
| 31 décembre 2023 | | 74 676 | 9 805 | 2 355 | 86 836 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 49 236 | 5 120 | – | 54 356 |
| Amortissement | | 3 254 | 491 | – | 3 745 |
| Cession d'entreprises | | (1) | (17) | – | (18) |
| Mises hors service et cessions | | (1 508) | (37) | – | (1 545) |
| Transferts | | 23 | 2 | – | 25 |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 16 | (6) | – | – | (6) |
| Autres | | (72) | (1) | – | (73) |
| 31 décembre 2023 | | 50 926 | 5 558 | – | 56 484 |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 22 639 | 4 019 | 2 598 | 29 256 |
| 31 décembre 2023 | | 23 750 | 4 247 | 2 355 | 30 352 |

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 | Note | Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾ | Terrains et bâtiments ⁽¹⁾ | Actifs en cours de construction | Total |
|--|------|--|--------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Coût | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 70 923 | 8 889 | 2 241 | 82 053 |
| Entrées | | 2 824 | 394 | 2 675 | 5 893 |
| Acquisitions d'entreprises/(cession d'entreprises) | | 11 | (28) | 3 | (14) |
| Transferts | | 1 180 | 51 | (2 318) | (1 087) |
| Mises hors service et cessions | | (3 063) | (35) | (3) | (3 101) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | (132) | – | (132) |
| 31 décembre 2022 | | 71 875 | 9 139 | 2 598 | 83 612 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 49 122 | 4 696 | – | 53 818 |
| Amortissement | | 3 195 | 465 | – | 3 660 |
| Cession d'entreprises | | (14) | (7) | – | (21) |
| Mises hors service et cessions | | (3 025) | (28) | – | (3 053) |
| Transferts | | 2 | (2) | – | – |
| Autres | | (44) | (4) | – | (48) |
| 31 décembre 2022 | | 49 236 | 5 120 | – | 54 356 |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 21 801 | 4 193 | 2 241 | 28 235 |
| 31 décembre 2022 | | 22 639 | 4 019 | 2 598 | 29 256 |

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

NOTE 18 Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Note | Infrastructure et équipement réseau | Terrains et bâtiments | Total |
|--|------|-------------------------------------|-----------------------|--------------|
| Coût | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 3 693 | 4 119 | 7 812 |
| Entrées | | 832 | 729 | 1 561 |
| Transferts | | (215) | (4) | (219) |
| Cession d'entreprises | | – | (20) | (20) |
| Résiliation de contrats de location | | (37) | (15) | (52) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | (30) | (30) |
| Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente | | (2) | (5) | (7) |
| 31 décembre 2023 | | 4 271 | 4 774 | 9 045 |
| Amortissement cumulé | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 1 804 | 1 858 | 3 662 |
| Amortissement | | 425 | 364 | 789 |
| Transferts | | (113) | (1) | (114) |
| Cession d'entreprises | | – | (3) | (3) |
| Résiliation de contrats de location | | (13) | (2) | (15) |
| 31 décembre 2023 | | 2 103 | 2 216 | 4 319 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 1 889 | 2 261 | 4 150 |
| 31 décembre 2023 | | 2 168 | 2 558 | 4 726 |

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 | Note | Infrastructure et équipement réseau | Terrains et bâtiments | Total |
|--|------|-------------------------------------|-----------------------|--------------|
| Coût | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 3 240 | 3 931 | 7 171 |
| Entrées | | 681 | 336 | 1 017 |
| Transferts | | (195) | (6) | (201) |
| Acquisitions d'entreprises/(cession d'entreprises) | | 2 | (11) | (9) |
| Résiliation de contrats de location | | (35) | (7) | (42) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | (124) | (124) |
| 31 décembre 2022 | | 3 693 | 4 119 | 7 812 |
| Amortissement cumulé | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 1 554 | 1 538 | 3 092 |
| Amortissement | | 374 | 335 | 709 |
| Transferts | | (112) | (5) | (117) |
| Cession d'entreprises | | – | (7) | (7) |
| Résiliation de contrats de location | | (12) | (3) | (15) |
| 31 décembre 2022 | | 1 804 | 1 858 | 3 662 |
| Valeur comptable nette | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 1 686 | 2 393 | 4 079 |
| 31 décembre 2022 | | 1 889 | 2 261 | 4 150 |

Contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|------|------|
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives | 193 | 165 |
| Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives | 126 | 133 |
| Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée | 63 | 60 |
| Charges liées aux contrats de location à court terme | 29 | 27 |

Contrats de location comptabilisés dans les tableaux des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 455 millions \$ et à 1 272 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

Obligations d'informations à fournir supplémentaires

Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, et à la note 25, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 34, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2023.

Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

NOTE 19 Immobilisations incorporelles

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Note | À durée d'utilité déterminée | | | | À durée d'utilité indéterminée | | | | Total des immobilisations incorporelles | |
|---|------|------------------------------|-------------------|---|------------|--------------------------------|---------------------|-------------------------------|-----------------------------|---|---------------|
| | | Logiciels | Relations clients | Droits d'émissions et de longs métrages | Autres | Total | Marques de commerce | Licences de spectre et autres | Licences de radio-diffusion | | Total |
| Coût | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 10 543 | 1 802 | 603 | 407 | 13 355 | 2 435 | 5 905 | 1 486 | 9 826 | 23 181 |
| Entrées | | 471 | – | 1 260 | 149 | 1 880 | – | 53 | – | 53 | 1 933 |
| Acquisitions d'entreprises/ (cession d'entreprises) | | 10 | 45 | – | (4) | 51 | 31 | (7) | – | 24 | 75 |
| Transferts | | 897 | – | – | (27) | 870 | – | – | – | – | 870 |
| Mises hors service et cessions | | (576) | (69) | (2) | (4) | (651) | – | (2) | (9) | (11) | (662) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | – | (45) | – | (45) | (34) | – | (17) | (51) | (96) |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation | | – | – | (1 165) | – | (1 165) | – | – | – | – | (1 165) |
| Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente | 16 | – | – | – | – | – | – | – | (26) | (26) | (26) |
| 31 décembre 2023 | | 11 345 | 1 778 | 651 | 521 | 14 295 | 2 432 | 5 949 | 1 434 | 9 815 | 24 110 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 5 734 | 1 060 | – | 204 | 6 998 | – | – | – | – | 6 998 |
| Amortissement | | 1 033 | 98 | – | 42 | 1 173 | – | – | – | – | 1 173 |
| Mises hors service et cessions | | (574) | (69) | – | (2) | (645) | – | – | – | – | (645) |
| Transferts | | – | – | – | (25) | (25) | – | – | – | – | (25) |
| 31 décembre 2023 | | 6 193 | 1 089 | – | 219 | 7 501 | – | – | – | – | 7 501 |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 4 809 | 742 | 603 | 203 | 6 357 | 2 435 | 5 905 | 1 486 | 9 826 | 16 183 |
| 31 décembre 2023 | | 5 152 | 689 | 651 | 302 | 6 794 | 2 432 | 5 949 | 1 434 | 9 815 | 16 609 |

| Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 | Note | À durée d'utilité déterminée | | | | | À durée d'utilité indéterminée | | | | Total des immobilisations incorporelles |
|--|------|------------------------------|-------------------|---|------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|---|
| | | Logiciels | Relations clients | Droits d'émissions et de longs métrages | Autres | Total | Marques de commerce | Licences de spectre et autres | Licences de radio-diffusion | Total | |
| Coût | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 9 565 | 1 736 | 631 | 404 | 12 336 | 2 409 | 5 786 | 1 580 | 9 775 | 22 111 |
| Entrées | | 484 | 1 | 1 208 | 7 | 1 700 | – | 44 | – | 44 | 1 744 |
| Acquisitions d'entreprises | | 6 | 65 | – | 3 | 74 | 26 | 75 | – | 101 | 175 |
| Transferts | | 1 087 | – | – | – | 1 087 | – | – | – | – | 1 087 |
| Mises hors service et cessions | | (599) | – | – | (7) | (606) | – | – | – | – | (606) |
| Pertes de valeur comptabilisées en résultat | 8 | – | – | (53) | – | (53) | – | – | (94) | (94) | (147) |
| Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation | | – | – | (1 183) | – | (1 183) | – | – | – | – | (1 183) |
| 31 décembre 2022 | | 10 543 | 1 802 | 603 | 407 | 13 355 | 2 435 | 5 905 | 1 486 | 9 826 | 23 181 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 5 407 | 969 | – | 165 | 6 541 | – | – | – | – | 6 541 |
| Amortissement | | 926 | 91 | – | 46 | 1 063 | – | – | – | – | 1 063 |
| Mises hors service et cessions | | (599) | – | – | (7) | (606) | – | – | – | – | (606) |
| 31 décembre 2022 | | 5 734 | 1 060 | – | 204 | 6 998 | – | – | – | – | 6 998 |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2022 | | 4 158 | 767 | 631 | 239 | 5 795 | 2 409 | 5 786 | 1 580 | 9 775 | 15 570 |
| 31 décembre 2022 | | 4 809 | 742 | 603 | 203 | 6 357 | 2 435 | 5 905 | 1 486 | 9 826 | 16 183 |

NOTE 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 35, *Transactions entre parties liées*.

États de la situation financière

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|----------------|---------|
| Actifs | | 4 050 | 3 857 |
| Passifs | | (3 875) | (2 641) |
| Total de l'actif net | | 175 | 1 216 |
| Quote-part de l'actif net de BCE | | 323 | 608 |
| Quote-part du passif net de BCE | 28 | (252) | – |

États du résultat net

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|--|------|----------------|---------|
| Produits | | 2 722 | 2 335 |
| Charges | | (3 832) | (2 456) |
| Total de la perte nette | | (1 110) | (121) |
| Quote-part de la perte nette de BCE | 9 | (553) | (61) |

NOTE 21 Autres actifs non courants

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|--|------|--------------|--------------|
| Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil | 12 | 401 | 386 |
| Créances à long terme | | 331 | 255 |
| Actifs dérivés | 29 | 116 | 233 |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées | 29 | 587 | 215 |
| Placements ⁽¹⁾ | 29 | 216 | 184 |
| Autres | | 63 | 82 |
| Total des autres actifs non courants | | 1 714 | 1 355 |

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

NOTE 22 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

| | Note | Bell SCT | Bell Média | BCE |
|---|------|--------------|--------------|---------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2022 | | 7 626 | 2 946 | 10 572 |
| Acquisitions | 4 | 334 | – | 334 |
| Solde au 31 décembre 2022 | | 7 960 | 2 946 | 10 906 |
| Acquisitions, cession ou autres | 4 | 139 | (81) | 58 |
| Reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente | 16 | – | (22) | (22) |
| Solde au 31 décembre 2023 | | 8 099 | 2 843 | 10 942 |

Test de dépréciation

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à son montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable de chacun des groupes d'UGT de Bell SCT et de Bell Média correspond à sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable pour nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

| Groupes d'UGT | Hypothèses utilisées | |
|---------------|------------------------------|----------------------|
| | Taux de croissance perpétuel | Taux d'actualisation |
| Bell SCT | 1,5 % | 7,0 % |
| Bell Média | 0,7 % | 10,2 % |

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de (0,3) % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 0,2 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

NOTE 23 Dettes fournisseurs et autres passifs

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|---|------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | | 3 308 | 3 602 |
| Rémunération à payer | | 599 | 607 |
| Passif financier lié à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽¹⁾ | 29 | – | 149 |
| Taxes à la consommation à payer | | 143 | 108 |
| Passifs dérivés | 29 | 107 | 106 |
| Provisions | 26 | 65 | 74 |
| Autres passifs courants | | 507 | 575 |
| Total des dettes fournisseurs et autres passifs | | 4 729 | 5 221 |

(1) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation détenue par le Fonds Unitaire, un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

NOTE 24 Dette à court terme

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2023 | 2023 | 2022 |
|---|------|--|--------------|--------------|
| Effets à payer ⁽¹⁾ | 29 | 5,21 % | 207 | 869 |
| Emprunts garantis par des créances ⁽²⁾ | 29 | 6,16 % | 1 588 | 1 588 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽³⁾ | 25 | 3,60 % | 3 247 | 1 680 |
| Total de la dette à court terme | | | 5 042 | 4 137 |

(1) Inclut du papier commercial au montant de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) et de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Les emprunts garantis par des créances totalisaient 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) et 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, et ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(3) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 1 074 millions \$ et de 930 millions \$ aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

Créances titrisées

En 2022, nous avons établi un nouveau programme de titrisation qui a remplacé l'ancien programme de créances clients titrisées et qui comprend dorénavant les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Par conséquent, le montant maximal disponible aux termes de notre programme de titrisation a augmenté et est passé de 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2021 à 2,3 milliards \$ au 31 décembre 2022.

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances titrisées pour les exercices 2023 et 2022.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice | 5,72 % | 3,15 % |
| Créances titrisées | 3 320 | 3 353 |

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juillet 2025, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion de Bell Canada au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la

facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

En 2023, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat. Les demandes de prêts peuvent être soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2023.

| | Montant total disponible | Prélevé | Lettres de crédit | Emprunts sous forme de papier commercial | Montant disponible net |
|---|--------------------------|------------|-------------------|--|------------------------|
| Facilités de crédit engagées | | | | | |
| Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾ | 3 500 | – | – | 197 | 3 303 |
| Facilités de crédit non renouvelables et non garanties ⁽³⁾ | 641 | – | – | – | 641 |
| Autres | 106 | – | 81 | – | 25 |
| Total des facilités de crédit engagées | 4 247 | – | 81 | 197 | 3 969 |
| Facilités de crédit non engagées | | | | | |
| Bell Canada | 2 159 | – | 862 | – | 1 297 |
| Bell Mobilité | 794 | 476 | – | – | 318 |
| Total des facilités de crédit non engagées | 2 953 | 476 | 862 | – | 1 615 |
| Total des facilités de crédit engagées et non engagées | 7 200 | 476 | 943 | 197 | 5 584 |

- (1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en mai 2028 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en mai 2026. En 2022, Bell Canada a converti ses facilités de crédit engagées en un prêt lié au développement durable. Par suite de ce changement, le coût d'emprunt varie en fonction de notre rendement par rapport à certains objectifs de rendement en matière de durabilité.
- (2) Au 31 décembre 2023, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA). La Dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.
- (3) En 2022, Bell Canada a conclu deux facilités de crédit de premier rang non renouvelables et non garanties d'une durée de 30 ans et d'un montant en capital total pouvant atteindre 647 millions \$, pour financer une partie de l'expansion de ses réseaux à large bande dans le cadre de programmes de subventions du gouvernement. En 2023, le montant en capital total maximal de ces facilités de crédit a été diminué à 641 millions \$.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

NOTE 25 Dette à long terme

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2023 | Échéance | 2023 | 2022 |
|---|------|--|-----------|---------------|---------------|
| Titres d'emprunt | | | | | |
| Acte de fiducie de 1997 ⁽¹⁾ | | 4,02 % | 2024–2053 | 19 768 | 16 747 |
| Acte de fiducie de 1976 | | 9,38 % | 2027–2054 | 975 | 975 |
| Acte de fiducie de 2011 | | 4,00 % | 2024 | 225 | 225 |
| Acte de fiducie américain de 2016 ⁽²⁾ | | 3,58 % | 2024–2052 | 7 529 | 6 525 |
| Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées) | | 8,21 % | 2026–2031 | 275 | 275 |
| Obligations locatives | | 5,82 % | 2024–2068 | 4 857 | 4 402 |
| Prêts commerciaux liés à Bell Mobilité ⁽³⁾ | | 6,98 % | 2025 | 476 | – |
| Autres | | | | 422 | 449 |
| Total de la dette | | | | 34 527 | 29 598 |
| Escompte non amorti, montant net | | | | (33) | (34) |
| Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis | | | | (112) | (101) |
| Moins : | | | | | |
| Tranche à court terme | 24 | | | (3 247) | (1 680) |
| Total de la dette à long terme | | | | 31 135 | 27 783 |

- (1) Aux 31 décembre 2023 et 2022, le taux fixe d'une tranche de 1 625 millions \$ et d'une tranche de 500 millions \$, respectivement, a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, le taux fixe d'une tranche de 700 millions \$ et d'une tranche de 525 millions \$ a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt différés à compter de 2024 et de 2028, respectivement. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.
- (2) Aux 31 décembre 2023 et 2022, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux de 5 700 millions \$ US et de 4 850 millions \$ US, respectivement, et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt, notamment le taux fixe d'une tranche de 600 millions \$ US qui a été échangé contre un taux variable. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.
- (3) Au 31 décembre 2023, les prêts contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité totalisaient 360 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt ont été émis à un taux fixe. Nous avons conclu des instruments dérivés sur taux d'intérêt et sur devises et taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt, comme il est indiqué à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2023

Le 14 novembre 2023, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débetures à moyen terme (MTN), série M-57, à 5,85 %, dont le capital s'établit à 300 millions \$ et qui viennent à échéance le 10 novembre 2032. Les débetures MTN de série M-57 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débetures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-62, à 5,25 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ et qui viennent à échéance le 15 mars 2029.

Le 11 août 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-60, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 600 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 novembre 2028. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053.

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-8, à 5,100 %, dont le solde du capital s'établit à 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 11 mai 2033. Les billets de série US-8 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

2022

Le 10 novembre 2022, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débetures MTN, série M-57, à 5,85 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 10 novembre 2032.

Le 16 mars 2022, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures MTN, série M-26, à 3,35 %, dont le solde du capital s'établissait à 1 milliard \$ et qui venaient à échéance le 22 mars 2023. Par conséquent, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé des coûts de 18 millions \$ liés au remboursement anticipé de la dette au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

Après la clôture de l'exercice, le 15 février 2024, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt; de plus, un montant de 336 millions \$ CA a été couvert contre les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Le 11 février 2022, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-7, à 3,650 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), et qui viennent à échéance le 15 août 2052. Les billets de série US-7 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

NOTE 26 Provisions

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | OMHS | Autres ⁽¹⁾ | Total |
|---|------|------------|-----------------------|------------|
| 1 ^{er} janvier 2023 | | 165 | 197 | 362 |
| Entrées | | 6 | 39 | 45 |
| Utilisation | | (5) | (26) | (31) |
| Reprises | | (3) | (22) | (25) |
| 31 décembre 2023 | | 163 | 188 | 351 |
| Montant courant | 23 | 30 | 35 | 65 |
| Montant non courant | 28 | 133 | 153 | 286 |
| 31 décembre 2023 | | 163 | 188 | 351 |

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

NOTE 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité du risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Régimes de retraite PD | (128) | (193) |
| Régimes de retraite CD | (133) | (118) |
| AAPE | (1) | (2) |
| Moins : | | |
| Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif | 56 | 64 |
| Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | (206) | (249) |

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|--|------------|-----------|
| Régimes de retraite PD | 149 | 84 |
| AAPE | (41) | (33) |
| Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 108 | 51 |

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|------------|
| Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 1 ^{ers} janvier | 985 | 419 |
| (Pertes) gains actuariels dans les autres éléments de (perte globale) bénéficié global ⁽¹⁾ | (835) | 894 |
| Diminution (augmentation) de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de (perte globale) bénéficié global ⁽²⁾ | 282 | (328) |
| Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 31 décembre | 432 | 985 |

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans les états du résultat global s'élèvent à 864 millions \$ au 31 décembre 2023.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élève à 432 millions \$ au 31 décembre 2023.

Composantes des actifs (des obligations) au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

| | Régimes de retraite PD | | Régimes AAPE | | Total | |
|---|------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{ers} janvier | (19 295) | (24 544) | (1 138) | (1 457) | (20 433) | (26 001) |
| Coût des services rendus au cours de la période | (128) | (193) | (1) | (2) | (129) | (195) |
| Intérêts liés aux obligations | (993) | (770) | (58) | (44) | (1 051) | (814) |
| (Pertes) gains actuariels ⁽¹⁾ | (1 572) | 4 856 | 51 | 294 | (1 521) | 5 150 |
| Versements des prestations | 1 401 | 1 366 | 72 | 70 | 1 473 | 1 436 |
| Cotisations des employés | (8) | (9) | – | – | (8) | (9) |
| Autres | – | (1) | – | 1 | – | – |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre | (20 595) | (19 295) | (1 074) | (1 138) | (21 669) | (20 433) |
| Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{ers} janvier | 23 355 | 28 040 | 327 | 351 | 23 682 | 28 391 |
| Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾ | 1 195 | 875 | 17 | 11 | 1 212 | 886 |
| Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾ | 692 | (4 227) | (6) | (29) | 686 | (4 256) |
| Versements des prestations | (1 401) | (1 366) | (72) | (70) | (1 473) | (1 436) |
| Cotisations de l'employeur | 41 | 81 | 64 | 64 | 105 | 145 |
| Cotisations des employés | 8 | 9 | – | – | 8 | 9 |
| Transferts aux régimes à cotisations déterminées | (124) | (57) | – | – | (124) | (57) |
| Autres | 2 | – | – | – | 2 | – |
| Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre | 23 768 | 23 355 | 330 | 327 | 24 098 | 23 682 |
| Actif (déficit) des régimes | 3 173 | 4 060 | (744) | (811) | 2 429 | 3 249 |
| Effet de la limite de l'actif | (719) | (980) | – | – | (719) | (980) |
| Intérêts sur l'effet de la limite de l'actif | (53) | (21) | – | – | (53) | (21) |
| Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre | 2 401 | 3 059 | (744) | (811) | 1 657 | 2 248 |
| Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 2 935 | 3 559 | – | – | 2 935 | 3 559 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (534) | (500) | (744) | (811) | (1 278) | (1 311) |

(1) Les (pertes) gains actuariels comprennent des gains liés à l'expérience de 734 millions \$ en 2023 et des pertes de (4 729) millions \$ en 2022.

(2) Le rendement réel (la perte réelle) des actifs des régimes s'est chiffré à 1 898 millions \$, ou 8,8 %, en 2023 et à (3 370) millions \$, ou (11,6) %, en 2022.

Situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

| | Capitalisés | | Partiellement capitalisés ⁽¹⁾ | | Sans capitalisation ⁽²⁾ | | Total | |
|---|--------------|--------------|--|----------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Pour les exercices clos les 31 décembre | | | | | | | | |
| Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (20 004) | (18 741) | (1 453) | (1 461) | (212) | (231) | (21 669) | (20 433) |
| Juste valeur des actifs des régimes | 23 703 | 23 291 | 395 | 391 | – | – | 24 098 | 23 682 |
| Surplus (déficit) des régimes | 3 699 | 4 550 | (1 058) | (1 070) | (212) | (231) | 2 429 | 3 249 |
| Effet de la limite de l'actif | (772) | (1 001) | – | – | – | – | (772) | (1 001) |
| Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 2 927 | 3 549 | (1 058) | (1 070) | (212) | (231) | 1 657 | 2 248 |

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Régimes de retraite PD et régimes AAPE | |
|---|--|--------|
| | 2023 | 2022 |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Taux d'actualisation | 4,6 % | 5,3 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 2,25 % | 2,25 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾ | 1,6 % | 1,6 % |
| Espérance de vie à 65 ans (en années) | 23,4 | 23,3 |

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Régimes de retraite PD et régimes AAPE | |
|---|--|--------|
| | 2023 | 2022 |
| Coûts nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | |
| Taux d'actualisation | 5,3 % | 3,4 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 2,25 % | 2,25 % |
| Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾ | 1,6 % | 1,6 % |
| Espérance de vie à 65 ans (en années) | 23,3 | 23,3 |

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 12 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumés sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2023, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,5 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4,5 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumés ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

| Incidence d'une augmentation (diminution) sur les avantages postérieurs à l'emploi | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
|--|---------------------|-------------------|
| Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier | 3 | (3) |
| Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi | 64 | (47) |

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

| | Variation de l'hypothèse | Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2023 | | Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2023 | |
|-------------------------------------|--------------------------|--|---------------------------|---|---------------------------|
| | | Augmentation de l'hypothèse | Diminution de l'hypothèse | Augmentation de l'hypothèse | Diminution de l'hypothèse |
| Taux d'actualisation | 0,5 % | (83) | 78 | (1 146) | 1 255 |
| Taux d'indexation du coût de la vie | 0,5 % | 55 | (46) | 1 007 | (822) |
| Espérance de vie à l'âge de 65 ans | 1 an | 38 | (39) | 714 | (735) |

Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2023 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2023 et 2022.

| Catégorie d'actifs | Moyenne pondérée de la répartition cible | Total de la juste valeur des actifs des régimes | |
|----------------------------|--|---|------------------|
| | 2023 | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
| Titres de capitaux propres | 0 %–40 % | 13 % | 15 % |
| Titres d'emprunt | 50 %–100 % | 55 % | 52 % |
| Autres placements | 0 %–50 % | 32 % | 33 % |
| Total | | 100 % | 100 % |

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Données observables sur le marché | | |
| Titres de capitaux propres | | |
| Titres canadiens | 858 | 824 |
| Titres étrangers | 2 265 | 2 555 |
| Titres d'emprunt | | |
| Titres canadiens | 10 284 | 9 904 |
| Titres étrangers | 1 550 | 1 537 |
| Titres du marché monétaire | 1 222 | 739 |
| Données d'entrée non observables sur le marché | | |
| Autres placements | | |
| Titres de sociétés fermées | 831 | 1 017 |
| Fonds de couverture | 1 268 | 1 374 |
| Titres du secteur immobilier et infrastructure | 4 221 | 4 297 |
| Titres d'emprunt de sociétés fermées | 1 237 | 1 048 |
| Autres | 32 | 60 |
| Total | 23 768 | 23 355 |

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 9 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit 0,04 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023 et environ 11 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2022.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 92 millions \$, ou 0,39 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023 et des débetures de Bell Canada d'environ 85 millions \$, ou 0,40 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2022.

Les autres placements comprenaient un investissement dans MLSE de 149 millions \$, ou 0,64 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2022. En 2023, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$. Par conséquent, le Fonds Unitaire n'avait plus de participation dans MLSE au 31 décembre 2023.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Régimes PD | | Régimes CD | | Régimes AAPE | |
|---|------------|------|------------|------|--------------|------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Cotisations/versements | (41) | (81) | (11) | (59) | (64) | (64) |

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 45 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2024, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2024.

NOTE 28 Autres passifs non courants

| Pour les exercices clos les 31 décembre | Note | 2023 | 2022 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Provisions | 26 | 286 | 288 |
| Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée | | 269 | 260 |
| Passifs dérivés | 29 | 607 | 191 |
| Obligation liée à la coentreprise | 9, 20 | 252 | – |
| Autres | | 303 | 331 |
| Total des autres passifs non courants | | 1 717 | 1 070 |

NOTE 29 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent

à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs pourraient ne pas correspondre aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des prêts commerciaux liés à Bell Mobilité équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et ils portent intérêt à des taux variables.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

| | Classement | Méthode d'établissement de la juste valeur | Note | 31 décembre 2023 | | 31 décembre 2022 | |
|-----------------------------------|--|--|--------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | | | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Titres d'emprunt et autres dettes | Dettes à court terme et dette à long terme | Prix de marché des titres d'emprunt | 24, 25 | 29 049 | 28 225 | 25 061 | 23 026 |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

| | Classement | Note | Valeur comptable de l'actif (du passif) | Juste valeur | | |
|---|--|------|---|---|---|--|
| | | | | Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1) | Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾ | Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾ |
| 31 décembre 2023 | | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 21 | 587 | 10 | – | 577 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | | (488) | – | (488) | – |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | | 147 | – | 216 | (69) |
| 31 décembre 2022 | | | | | | |
| Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾ | Autres actifs non courants | 21 | 215 | 9 | – | 206 |
| Instruments financiers dérivés | Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants | | 72 | – | 72 | – |
| Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾ | Dettes fournisseurs et autres passifs | 23 | (149) | – | – | (149) |
| Autres | Autres actifs et passifs non courants | | 108 | – | 184 | (76) |

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés, les produits des activités ordinaires et les ratios cours/bénéfice. Pour certains placements dans des sociétés fermées, les modifications de nos hypothèses d'évaluation liées aux produits des activités ordinaires et aux ratios cours/bénéfice pourraient entraîner une augmentation (diminution) importante de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés au poste Autres éléments de (perte globale) bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représentait l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu. En janvier 2023, BCE a racheté la participation détenue dans MLSE par le Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque

de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque et prenons en considération, entre autres, l'effet des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients.

| | Note | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|------|--------------|-------|
| Solde aux 1 ^{ers} janvier | | (129) | (136) |
| Entrées | | (126) | (109) |
| Utilisations et reprises | | 137 | 116 |
| Solde aux 31 décembre | 12 | (118) | (129) |

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

| Aux 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|--------------|-------|
| Créances clients non en souffrance | 3 158 | 3 215 |
| Créances clients en souffrance | | |
| Moins de 60 jours | 421 | 434 |
| De 60 à 120 jours | 209 | 253 |
| Plus de 120 jours | 53 | 71 |
| Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses | 3 841 | 3 973 |

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

| | Note | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|------|-------------|------|
| Solde aux 1 ^{ers} janvier | | (19) | (20) |
| Entrées | | (40) | (20) |
| Utilisations et reprises | | 41 | 21 |
| Solde aux 31 décembre | | (18) | (19) |
| Montant courant | | (6) | (7) |
| Montant non courant | | (12) | (12) |
| Solde aux 31 décembre | 14 | (18) | (19) |

Risque de liquidité

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos placements à court terme, les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2023 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| Au 31 décembre 2023 | Note | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|--|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Dettes totales, déduction faite des obligations locatives | 25 | 2 172 | 2 690 | 1 609 | 1 742 | 2 120 | 19 337 | 29 670 |
| Obligations locatives ⁽¹⁾ | 25 | 1 245 | 1 034 | 673 | 403 | 334 | 2 041 | 5 730 |
| Effets à payer | 24 | 207 | – | – | – | – | – | 207 |
| Emprunt garanti par des créances | 24 | 1 588 | – | – | – | – | – | 1 588 |
| Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances | | 1 301 | 1 133 | 1 060 | 1 019 | 962 | 10 548 | 16 023 |
| (Encaissements) paiements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt | | (6) | 18 | (5) | (11) | (9) | (70) | (83) |
| Total | | 6 507 | 4 875 | 3 337 | 3 153 | 3 407 | 31 856 | 53 135 |

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 873 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Risque de marché

Risque de change

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 360 millions \$ US (491 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif à l'encours des prêts dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité venant à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 15 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, et à la note 25, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-8 venant à échéance en 2033. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 37 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) pour couvrir le

risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-7 venant à échéance en 2052. Parallèlement à ces swaps, nous avons réglé les swaps de taux d'intérêt différés et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables conclus en 2021, dont chacun avait un montant notionnel de 127 millions \$. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 132 millions \$ et de 46 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 28 millions \$ (perte de 100 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023 et un profit de 124 millions \$ (perte de 123 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 5 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2023.

| Type de couverture | Monnaie d'achat | Montant à recevoir | Monnaie de vente | Montant à payer | Échéance | Élément couvert |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------|------------------|-----------------|----------|----------------------|
| Flux de trésorerie ⁽¹⁾ | \$ US | 1 207 | \$ CA | 1 609 | 2024 | Emprunts |
| Flux de trésorerie | \$ US | 150 | \$ CA | 201 | 2024 | Papier commercial |
| Flux de trésorerie | \$ US | 624 | \$ CA | 790 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | PHP | 2 885 | \$ CA | 69 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Flux de trésorerie | \$ US | 495 | \$ CA | 645 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique | \$ US | 210 | \$ CA | 277 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options ⁽²⁾ | \$ US | 175 | \$ CA | 225 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ US | 244 | \$ CA | 327 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ CA | 225 | \$ US | 156 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 519 | \$ CA | 675 | 2024 | Acquisitions prévues |
| Économique | \$ US | 120 | \$ CA | 158 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique – options ⁽²⁾ | \$ US | 65 | \$ CA | 85 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique – options d'achat | \$ US | 540 | \$ CA | 694 | 2025 | Acquisitions prévues |
| Économique – options de vente | \$ US | 360 | \$ CA | 461 | 2025 | Acquisitions prévues |

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation. Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, pour obtenir plus de détails.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

Risque de taux d'intérêt

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, et nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à ces débetures. Ces swaptions sont venues à échéance sans avoir été exercées. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, venant à échéance en 2027. En 2022, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Des swaptions d'un montant notionnel de 500 millions \$ ont été exercées et les swaptions restantes sont venues à échéance sans avoir été exercées. Les swaps de taux d'intérêt qui en découlent, d'un montant notionnel de 500 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 et 2022 correspondait à un passif net de 4 millions \$ et de 14 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 4 millions \$ et de (7) millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, au titre des swaptions de taux d'intérêt est comptabilisé(e) au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2024, d'un montant notionnel de 700 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-62, venant à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un actif de 22 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 1 million \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 375 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, qui viennent à échéance en 2030. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un actif net de 12 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 125 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 2 millions \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 125 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, qui viennent à échéance en 2032. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un actif net de 24 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, venant à échéance en 2053. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, venant à échéance en 2053. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 correspondait à un actif de 48 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

En 2023, nous avons conclu un swap de taux d'intérêt décroissant d'un montant notionnel initial de 197 millions \$ afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes venant à échéance en 2028. La juste valeur du swap de taux d'intérêt décroissant au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. En 2023, la date d'échéance de ces swaps de devises et de taux d'intérêt variables a été prorogée à 2024, ce qui a entraîné une hausse de leur montant notionnel qui s'élevait à 644 millions \$ au 31 décembre 2023. La juste valeur de ces swaps au 31 décembre 2023 et 2022 correspondait à un passif de 13 millions \$ et de 33 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 20 millions \$ et de (33) millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, au titre des swaps de taux d'intérêt variables est comptabilisé(e) au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur des options sur taux d'intérêt achetées à effet de levier aux 31 décembre 2023 et 2022 correspondait à un montant de néant et à un passif de 1 million \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 26 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des swaps de devises et de taux d'intérêt serait un profit (une perte) de 11 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.

Gestion des capitaux

Pour tenter d'atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

En 2023 et en 2022, les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital étaient le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées⁽²⁾. En 2023 et en 2022, la fourchette cible de notre ratio de levier financier net était de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté et la cible de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées était supérieure à 7,5 fois. Au 31 décembre 2023, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,98 et excédé la cible de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées de 0,56. Pour l'avenir, nous avons pour objectif de faire diminuer notre ratio de levier financier net au fil du temps de façon qu'il s'établisse à environ 3,0 fois le BAIIA ajusté. Bien qu'il soit actuellement supérieur à ce niveau, notre ratio de levier financier net demeure le reflet d'un bilan solide, d'une grande souplesse financière et de notations de crédit de catégorie investissement. De plus, étant donné la corrélation entre le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et le ratio de levier financier net, nous simplifions nos cibles internes pour tenir compte uniquement du ratio

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2023 et 2022 correspondait à un passif net de 162 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 103 millions \$ et de 53 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 31, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 29 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2023, toutes les autres variables restant constantes.

de levier financier net. Nous ne présenterons plus le ratio du BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées dans l'avenir. Nous croyons que nos investisseurs, nos prêteurs et nos autres parties prenantes accordent une moindre importance relative à ce ratio pour mesurer la solidité de notre structure de capital.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent notre ratio de levier financier net comme mesure du levier financier et de la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

| Aux 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|------|------|
| Ratio de levier financier net | 3,48 | 3,30 |
| Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées | 6,94 | 8,50 |

Le 7 février 2024, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 3,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,87 \$ à 3,99 \$ par action ordinaire.

Le 1^{er} février 2023, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,2 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action ordinaire.

Au T4 2023, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

(2) Notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois présentées dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois présenté dans nos états du résultat net. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

NOTE 30 Capital-actions

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

| Série | Taux de dividende annuel | Convertible en | Date de conversion | Date de rachat | Prix de rachat | Nombre d'actions émises et en circulation | Capital déclaré | |
|-------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|---|------------------|------------------|
| | | | | | | | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 |
| Q | variable | série R | 1 ^{er} décembre 2030 | en tout temps | 25,50 \$ | – | – | – |
| R ⁽¹⁾ | 3,018 % | série Q | 1 ^{er} décembre 2025 | 1 ^{er} décembre 2025 | 25,00 \$ | 7 764 800 | 194 | 200 |
| S | variable | série T | 1 ^{er} novembre 2026 | en tout temps | 25,50 \$ | 2 054 167 | 51 | 53 |
| T ⁽¹⁾ | 4,99 % | série S | 1 ^{er} novembre 2026 | 1 ^{er} novembre 2026 | 25,00 \$ | 5 301 633 | 132 | 146 |
| Y | variable | série Z | 1 ^{er} décembre 2027 | en tout temps | 25,50 \$ | 6 451 752 | 161 | 175 |
| Z ⁽¹⁾ | 5,346 % | série Y | 1 ^{er} décembre 2027 | 1 ^{er} décembre 2027 | 25,00 \$ | 2 708 031 | 68 | 74 |
| AA ⁽¹⁾ | 4,94 % | série AB | 1 ^{er} septembre 2027 | 1 ^{er} septembre 2027 | 25,00 \$ | 11 482 631 | 293 | 312 |
| AB | variable | série AA | 1 ^{er} septembre 2027 | en tout temps | 25,50 \$ | 6 918 839 | 176 | 195 |
| AC ⁽¹⁾ | 5,08 % | série AD | 1 ^{er} mars 2028 | 1 ^{er} mars 2028 | 25,00 \$ | 6 482 274 | 165 | 255 |
| AD | variable | série AC | 1 ^{er} mars 2028 | en tout temps | 25,50 \$ | 12 513 726 | 319 | 254 |
| AE | variable | série AF | 1 ^{er} février 2025 | en tout temps | 25,50 \$ | 6 022 513 | 151 | 162 |
| AF ⁽¹⁾ | 3,865 % | série AE | 1 ^{er} février 2025 | 1 ^{er} février 2025 | 25,00 \$ | 9 076 087 | 227 | 237 |
| AG ⁽¹⁾ | 3,37 % | série AH | 1 ^{er} mai 2026 | 1 ^{er} mai 2026 | 25,00 \$ | 8 442 830 | 211 | 223 |
| AH | variable | série AG | 1 ^{er} mai 2026 | en tout temps | 25,50 \$ | 4 784 070 | 120 | 125 |
| AI ⁽¹⁾ | 3,39 % | série AJ | 1 ^{er} août 2026 | 1 ^{er} août 2026 | 25,00 \$ | 9 246 640 | 231 | 237 |
| AJ | variable | série AI | 1 ^{er} août 2026 | en tout temps | 25,50 \$ | 4 118 260 | 103 | 111 |
| AK ⁽¹⁾ | 3,306 % | série AL | 31 décembre 2026 | 31 décembre 2026 | 25,00 \$ | 22 303 812 | 558 | 578 |
| AL ⁽²⁾ | variable | série AK | 31 décembre 2026 | en tout temps | 25,50 \$ | 1 755 688 | 44 | 45 |
| AM ⁽¹⁾ | 2,939 % | série AN | 31 mars 2026 | 31 mars 2026 | 25,00 \$ | 10 183 378 | 233 | 239 |
| AN ⁽²⁾ | variable | série AM | 31 mars 2026 | en tout temps | 25,50 \$ | 1 035 822 | 24 | 24 |
| AO ⁽³⁾ | fixe | série AP | | | 25,50 \$ | – | – | – |
| AP ⁽³⁾ | variable | série AO | | | 25,50 \$ | – | – | – |
| AQ ⁽¹⁾ | 6,538 % | série AR | 30 septembre 2028 | 30 septembre 2028 | 25,00 \$ | 8 303 614 | 206 | 225 |
| AR ⁽⁴⁾ | variable | série AQ | 30 septembre 2033 | en tout temps | 25,50 \$ | – | – | – |
| | | | | | | | 3 667 | 3 870 |

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Le 31 mars 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées de premier rang de série AO émises et en circulation, d'un capital déclaré de 118 millions \$, pour un coût total de 115 millions \$. Les 3 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

(4) Si des actions privilégiées de premier rang, série AR, sont émises le 30 septembre 2028, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 30 septembre 2033 et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion de la série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées, série AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion de cette série d'actions privilégiées de premier rang.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 2 novembre 2023, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la Bourse de Toronto. L'OPRA dans le cours normal des activités prendra fin le 8 novembre 2024, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En 2023, BCE a racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 203 millions \$ pour un coût total de 140 millions \$. La tranche restante de 63 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 412 388 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 36 millions \$ pour un coût total de 25 millions \$. La tranche restante de 11 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Le 3 novembre 2022, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la Bourse de Toronto. L'OPRA dans le cours normal des activités a commencé le 9 novembre 2022 et a pris fin le 8 novembre 2023.

En 2022, BCE a racheté et annulé 584 300 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 15 millions \$ pour un coût total de 10 millions \$. Les 5 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Droits de vote

Au 31 décembre 2023, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Priorité et droits aux dividendes

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2023 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation au 31 décembre 2023 et 2022.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

| Note | 2023 | | 2022 | |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Nombre d'actions | Capital déclaré | Nombre d'actions | Capital déclaré |
| En cours aux 1 ^{ers} janvier | 911 982 866 | 20 840 | 909 018 871 | 20 662 |
| Actions émises en vertu d'un régime d'actions différées | 843 | – | 11 003 | 1 |
| Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés | 306 139 | 19 | 2 952 992 | 177 |
| Actions non réclamées ⁽¹⁾ | (15 303) | – | – | – |
| En cours aux 31 décembre | 912 274 545 | 20 859 | 911 982 866 | 20 840 |

(1) Représente les actions non réclamées à la suite de l'expiration du droit des anciens actionnaires de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) de recevoir des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'acquisition de MTS.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport en 2023 et en 2022 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

NOTE 31 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|-------------|--------------|
| REE | (29) | (28) |
| UAR et UALR | (62) | (69) |
| UAD et options sur actions | (4) | (4) |
| Total des paiements fondés sur des actions | (95) | (101) |

Description des régimes

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2023 et 2022.

| Nombre d'UAR/UALR | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| En cours aux 1 ^{ers} janvier | 3 124 187 | 3 085 667 |
| Attribuées ⁽¹⁾ | 1 125 502 | 1 016 211 |
| Dividendes crédités | 213 427 | 173 100 |
| Réglées | (957 402) | (1 061 392) |
| Frappées de déchéance | (92 902) | (89 399) |
| En cours aux 31 décembre | 3 412 812 | 3 124 187 |
| Droits acquis aux 31 décembre⁽²⁾ | 1 225 815 | 887 158 |

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 61 \$ en 2023 et de 66 \$ en 2022.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2023 ont été entièrement réglés, en février 2024, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur d'une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il y avait respectivement 3 573 182 et 3 321 167 UAD en cours.

Au 31 décembre 2023, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2023 et 2022, il y avait respectivement 1 077 613 et 1 028 161 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour certaines UALR.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2023, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 4 496 051 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées depuis 2019.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2023 et 2022.

| | Note | 2023 | | 2022 | |
|---------------------------------------|------|------------------|------------------------------------|------------------|------------------------------------|
| | | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| En cours aux 1 ^{ers} janvier | | 7 802 108 | 61 | 10 778 724 | 60 |
| Exercées ⁽¹⁾ | 30 | (306 139) | 60 | (2 952 992) | 58 |
| Frappées de déchéance ou échues | | (11 408) | 63 | (23 624) | 65 |
| En cours aux 31 décembre | | 7 484 561 | 61 | 7 802 108 | 61 |
| Exerçables aux 31 décembre | | 7 484 561 | 61 | 4 539 188 | 58 |

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options exercées en 2023 et de 69 \$ pour les options exercées en 2022.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2023 et 2022.

| Fourchette des prix d'exercice | Options sur actions en cours | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|--|------------------------------------|------------------|--|------------------------------------|
| | 2023 | | | 2022 | | |
| | Nombre | Durée restante moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) | Nombre | Durée restante moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$) |
| 50 \$ à 59 \$ | 4 291 180 | 3 | 58 | 4 510 298 | 4 | 58 |
| 60 \$ ou plus | 3 193 381 | 6 | 65 | 3 291 810 | 7 | 65 |
| | 7 484 561 | 4 | 61 | 7 802 108 | 5 | 61 |

NOTE 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des actifs et des passifs découlant des activités de financement.

| | Note | Dettes à court terme et dettes à long terme | Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾ | Dividendes à payer | Autres passifs ⁽²⁾ | Total |
|---|------|---|--|--------------------|-------------------------------|----------------|
| 1^{er} janvier 2023 | | 31 920 | (307) | 867 | 253 | 32 733 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | | | | |
| Diminution des effets à payer | | (646) | – | – | – | (646) |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | | 5 195 | – | – | – | 5 195 |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | | (1 858) | – | – | – | (1 858) |
| Rachat d'un passif financier | | – | – | – | (149) | (149) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées | | – | – | (3 668) | – | (3 668) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 36 | – | – | (47) | – | (47) |
| Autres activités de financement | | (24) | – | – | – | (24) |
| Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres | | 2 667 | – | (3 715) | (149) | (1 197) |
| Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants : | | | | | | |
| Augmentation des obligations locatives | | 1 562 | – | – | – | 1 562 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées | | – | – | 3 717 | – | 3 717 |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | 47 | – | 47 |
| Incidence des variations des taux de change | | (169) | 169 | – | – | – |
| Acquisitions d'entreprises | 4 | 5 | – | – | – | 5 |
| Cession d'entreprises | 4 | (93) | – | – | – | (93) |
| Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente | | (7) | – | – | – | (7) |
| Autres | | 292 | (15) | (6) | (26) | 245 |
| Total des variations sans contrepartie de trésorerie | | 1 590 | 154 | 3 758 | (26) | 5 476 |
| 31 décembre 2023 | | 36 177 | (153) | 910 | 78 | 37 012 |

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Dettes fournisseurs et autres passifs et Autres passifs non courants dans les états de la situation financière.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

| | Note | Dettes à court terme et dette à long terme | Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾ | Dividendes à payer | Autres passifs ⁽²⁾ | Total |
|---|------|--|--|--------------------|-------------------------------|---------|
| 1^{er} janvier 2022 | | 29 673 | 79 | 811 | 294 | 30 857 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | | | | |
| Augmentation des effets à payer | | 42 | 69 | – | – | 111 |
| Émission de titres d'emprunt à long terme | | 1 951 | – | – | – | 1 951 |
| Remboursement de titres d'emprunt à long terme | | (2 023) | – | – | – | (2 023) |
| Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées | | – | – | (3 448) | – | (3 448) |
| Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 36 | – | – | (39) | – | (39) |
| Augmentation des créances clients titrisées | | 700 | – | – | – | 700 |
| Autres activités de financement | | (13) | – | – | (18) | (31) |
| Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres | | 657 | 69 | (3 487) | (18) | (2 779) |
| Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants : | | | | | | |
| Augmentation des obligations locatives | | 1 008 | – | – | – | 1 008 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées | | – | – | 3 508 | – | 3 508 |
| Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | | – | – | 39 | – | 39 |
| Incidence des variations des taux de change | | 437 | (437) | – | – | – |
| Acquisitions d'entreprises | | 8 | – | – | – | 8 |
| Cession d'entreprises | | (14) | – | – | – | (14) |
| Autres | | 151 | (18) | (4) | (23) | 106 |
| Total des variations sans contrepartie de trésorerie | | 1 590 | (455) | 3 543 | (23) | 4 655 |
| 31 décembre 2022 | | 31 920 | (307) | 867 | 253 | 32 733 |

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans les états de la situation financière.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

NOTE 33 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2023.

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|--------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Bell SCT | 3 019 | 1 713 | 765 | 375 | 171 | 482 | 6 525 |
| Bell Média | 35 | – | – | – | – | – | 35 |
| Total | 3 054 | 1 713 | 765 | 375 | 171 | 482 | 6 560 |

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

NOTE 34 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2023, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Par la suite | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 2 043 | 1 513 | 599 | 316 | 246 | 1 041 | 5 758 |
| Obligations d'achat | 619 | 513 | 537 | 314 | 219 | 820 | 3 022 |
| Acquisition prévue d'OUTFRONT Média Inc. | 410 | – | – | – | – | – | 410 |
| Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté | 2 | 6 | – | – | – | – | 8 |
| Total | 3 074 | 2 032 | 1 136 | 630 | 465 | 1 861 | 9 198 |

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des actifs immobiliers, des emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de

Le 23 octobre 2023, Bell Média a annoncé qu'elle prévoyait acquérir l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. La transaction est évaluée à 410 millions \$, sous réserve de certains ajustements, et la conclusion est prévue au cours du premier semestre de 2024, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. L'acquisition de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et offrir des solutions marketing multicanaux percutantes d'un océan à l'autre. Les résultats de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média Inc. seront inclus dans notre secteur Bell Média.

longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus grand revendeur, TekSawvy Solutions Inc. (TekSawvy), a obtenu, le 27 mai 2021, l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. Les audiences sont maintenant terminées et nous attendons une décision du tribunal. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSawvy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 7 mars 2024, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

NOTE 35 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2023. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent mutuellement des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

| Filiale | Pourcentage de la participation | |
|--------------------|---------------------------------|-------|
| | 2023 | 2022 |
| Bell Canada | 100 % | 100 % |
| Bell Mobilité Inc. | 100 % | 100 % |
| Bell Média Inc. | 100 % | 100 % |

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2023 et de 2022, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2023, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 12 millions \$ (10 millions \$ en 2022) et de 200 millions \$ (187 millions \$ en 2022), respectivement.

Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 15 millions \$ pour 2023 et de 13 millions \$ pour 2022. La note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2023 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Salaires, jetons de présence et avantages connexes | (28) | (28) |
| Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE | (3) | (4) |
| Rémunération fondée sur des actions | (30) | (38) |
| Charge de rémunération des principaux dirigeants | (61) | (70) |

NOTE 36 Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

États résumés de la situation financière

| Pour les exercices clos les 31 décembre | CTV Specialty ⁽¹⁾⁽²⁾ | |
|--|---------------------------------|--------------|
| | 2023 | 2022 |
| Actifs courants | 466 | 400 |
| Actifs non courants | 941 | 958 |
| Total de l'actif | 1 407 | 1 358 |
| Passifs courants | 153 | 140 |
| Passifs non courants | 239 | 246 |
| Total du passif | 392 | 386 |
| Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE | 707 | 678 |
| PNDPC | 308 | 294 |

(1) Aux 31 décembre 2023 et 2022, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2023 et 2022 comprennent des montants de 7 millions \$ et de 5 millions \$, respectivement, directement attribuable aux détenteurs de PNDPC.

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

| Pour les exercices clos les 31 décembre | CTV Specialty ⁽¹⁾ | |
|---|------------------------------|------------|
| | 2023 | 2022 |
| Produits d'exploitation | 969 | 986 |
| Bénéfice net | 209 | 180 |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC | 65 | 57 |
| Total du bénéfice global | 196 | 198 |
| Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC | 61 | 63 |
| Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC | 47 | 39 |

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de 3 millions \$ et de 4 millions \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDPC pour 2023 et 2022, respectivement.

Conseil d'administration

En date du 7 mars 2024

Gordon M. Nixon,

C.M., O.Ont.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Président du Conseil,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

David F. Denison,

F.C.P.A., F.C.A.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et

chef de la direction,

Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., F.C.P.A., F.C.A.

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

Louis P. Pagnutti,

F.C.P.A., F.C.A.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

Calin Rovinescu, C.M.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,

Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Jennifer Tory, C.M.

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

Louis Vachon,

C.M., O.Q.

QUÉBEC, CANADA

Partenaire des opérations,

J.C. Flowers & Co.

Administrateur depuis octobre 2022

Johan Wiberg

BARBADOS

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2023

Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments Limited

Administrateur depuis avril 2021

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

L.P. Pagnutti (*président*), K. Lee, M.F. Leroux, J. Tory, C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

Comité de gouvernance

M.F. Leroux (*présidente*), D.F. Denison, K. Lee, K. Sheriff, R.C. Simmonds, C. Wright

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs et administratrices pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et à ses comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, de la présidence du conseil, de la présidence des comités ainsi que des administrateurs et administratrices, et en surveiller l'application
- surveiller l'application des politiques relatives à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante, à la gouvernance en matière d'IA et à d'autres questions
- surveiller l'application de la stratégie en matière de facteurs ESG de BCE (y compris la stratégie en matière de changement climatique et les questions liées au climat, ainsi que les questions liées à la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement), et son intégration dans la stratégie d'entreprise globale de BCE ainsi que la communication de l'information.

Comité des ressources en cadres et de rémunération

D.F. Denison (*président*), R.P. Dexter, S.A. Murray, C. Rovinescu, J. Tory, L. Vachon

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif)
- l'exposition de BCE au risque lié à la rémunération des membres de la haute direction et aux politiques connexes ainsi qu'à l'identification des pratiques et des politiques pour atténuer ce risque.

Comité du risque et de la caisse de retraite

C. Rovinescu (*président*), R.P. Dexter, S.A. Murray, L.P. Pagnutti, K. Sheriff, R.C. Simmonds, L. Vachon

Le comité du risque et la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif de ses caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

Haute direction

En date du 7 mars 2024

Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Sean Cohan

Président, Bell Média
Bell Canada

Stephen Howe

Chef du développement technologique et de l'information
Bell Canada

Blaik Kirby

Président de groupe, marché consommateur
et petites et moyennes entreprises (PME)
Bell Canada

Devorah Lithwick

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque
Bell Canada

Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires
BCE Inc. et Bell Canada

Curtis Millen

Vice-président exécutif et chef des affaires financières
BCE Inc. et Bell Canada

Nikki Moffat

Vice-présidente exécutive, services généraux et
cheffe des ressources humaines
BCE Inc. et Bell Canada

Karine Moses

Première vice-présidente, développement de contenu et nouvelles et
présidente, direction du Québec
Bell Canada

John Watson

Président de groupe, marchés affaires,
expérience client et intelligence artificielle
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

Information boursière

Symbole

BCE

Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX)
et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2023 – 912 274 545

Dividende trimestriel*

0,9975 \$ par action ordinaire

Calendrier des dividendes 2023*

| Date d'inscription | Date de paiement** |
|--------------------|--------------------|
| 15 mars 2024 | 15 avril 2024 |
| 14 juin 2024 | 15 juillet 2024 |
| 16 septembre 2024 | 15 octobre 2024 |
| 16 décembre 2024 | 15 janvier 2025 |

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration.

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe un jour non ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable suivant.

Dates de publication des résultats trimestriels 2024

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Premier trimestre | 2 mai 2024 |
| Deuxième trimestre | 1 ^{er} août 2024 |
| Troisième trimestre | 7 novembre 2024 |
| Quatrième trimestre | 6 février 2025 |

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

Renseignements fiscaux

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

La vente ou disposition de vos actions pourrait générer un gain en capital

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

Dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

Non-résidents du Canada

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

Résidents des États-Unis

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Système d'inscription directe (DRS)

Détenir ses actions sous forme électronique au lieu de certificats d'actions

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés un an après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport financier annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

Envois multiples

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Rapport annuel intégré

Conformément à nos objectifs en matière de développement durable, le Rapport annuel intégré 2023 est uniquement disponible en version numérique. Vous pouvez le consulter sur le site BCE.ca, où se trouvent également les autres rapports financiers de BCE.

Nous encourageons les actionnaires à ne pas demander de version papier de nos rapports mais plutôt à visiter notre site Web et à s'y inscrire. Vous pouvez également choisir d'être avisé par courriel lorsque nos documents d'entreprise, y compris les rapports annuels, sont disponibles par voie électronique.

Pour vous inscrire, visitez notre site Web BCE.ca et cliquez sur « Demande de documents » au bas de la page.

Pour nous contacter

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX
301 – 100 Adelaide St. West
Toronto, Ontario M5H 4H1

courriel bce@tmx.com

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télé. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet tsxtrust.com

Relations avec les investisseurs

Pour toutes questions financières :

1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Tour A, 8^e étage
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca

tél. 1 800 339-6353

télé. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://bce.ca)

Les marques de commerce citées dans le présent rapport financier annuel, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. Le présent rapport financier annuel comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport financier annuel pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.

© BCE Inc., 2024. Tous droits réservés.

